

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE		N° du rapport : 4 - 3
		Date : jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022
Politique / Fonction	7 - Environnement	
Sous-Politique / Sous-Fonction	75 - Politique de l'énergie	
Programmes		

OBJET : La Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024

I- EXPOSE DES MOTIFS

La transition énergétique vise à préparer la société de « l'après pétrole » et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement et d'indépendance en énergie, à l'évolution des marchés, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Le dernier rapport du GIEC précise les échéances auxquelles il faut parvenir à réduire l'émission de gaz à effet de serre pour contenir le réchauffement. Pour le limiter à +1,5°C, il faudra réduire les émissions de GES de plus de 40% d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050 selon les objectifs fixés par le Pacte Vert Européen et sa déclinaison nationale. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. En France, les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont le transport routier, soit 36% des émissions régionales de CO₂, l'agriculture, soit 27% des émissions régionales de CO₂, l'industrie, soit 12% des émissions régionales de CO₂, le résidentiel et le tertiaire, soit 18% des émissions régionales de CO₂. Les tendances régionales reflètent la tendance nationale avec un moindre poids en termes d'émission pour la production d'énergie.

Dans le même temps, la région Bourgogne Franche-Comté présente un enjeu d'accès à l'énergie puisque c'est la région de France qui présente le plus fort taux de vulnérabilité énergétique avec un ménage sur quatre dont le taux d'effort énergétique est estimé à plus de 8,2% des dépenses courantes.

Face à ces constats, la transition énergétique vise à répondre à trois enjeux principaux : celui de la sobriété qui repose sur les économies d'énergies, la lutte contre les gaspillages et les surconsommations, celui de l'efficacité énergétique, et celui du développement des énergies renouvelables.

Les lois MAPTAM et NOTRE ont confié aux Régions le rôle de chef de file sur l'air, le climat et l'énergie (ACE). La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit que les régions participent à l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et co-pilotent avec les services de l'Etat le Comité régional de l'énergie, visant à favoriser la concertation avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.

En juin 2020, la Région a adopté son SRADDET et a intégré les objectifs climat-air-énergie du scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 ». Ce scénario fixe une feuille de route énergie-climat ambitieuse de la région à 2050, avec des objectifs intermédiaires en 2026 et 2030.

Le plan de mandat 2021-2028 positionne la transition énergétique dans les enjeux transversaux et les priorités du mandat.

Le plan de mandat rappelle « *l'ambition régionale de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive et bas carbone, en visant d'abord la réduction au maximum des besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en développant les énergies renouvelables locales.* » Pour ce faire, la Région vise à « *promouvoir, à partir de l'existant, un mix énergétique équilibré dans lequel l'ensemble des énergies renouvelables s'inscrit (la biomasse solide, le solaire thermique et photovoltaïque, le biogaz, la géothermie, l'hydroélectricité et l'éolien).* »

Le plan de mandat rappelle également l'enjeu de « *la sobriété et l'économie des ressources, [et renforce la priorité au soutien des logiques de sobriété et de réduction des consommations (foncier, eau, matières, énergie, mobilités) dans les projets opérationnels comme dans les stratégies de développement.* »

Approuvée en décembre 2021, la déclaration d'urgence climatique rappelle l'importance de « *la mise en œuvre volontariste et accélérée de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restauration des ressources et d'adaptation au dérèglement climatique.* »

La stratégie de transition énergétique a été adoptée dès 2017, pour la période 2018-2021. Cette stratégie est un outil de pilotage de la transversalité et un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui constituent cette stratégie découlent des propositions des Directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route... qui définissent leurs actions. La stratégie de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation, des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique.

La Feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024 :

La Stratégie de transition énergétique 2018-2021 doit être révisée pour répondre aux nouvelles orientations du Plan de mandat 2021-2028 et pour revoir les actions et objectifs définis, en fonction des évolutions réglementaires, politiques et socio-économiques qui influent sur les politiques publiques régionales pour la période 2022-2024.

Afin de renforcer sa dimension opérationnelle il est proposé de transformer la stratégie en Feuille de route. Cette Feuille de route fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028.

Elle sera évaluée et révisée annuellement notamment grâce à des indicateurs en cours de finalisation. Cette feuille de route pourra être enrichie de nouvelles fiches en lien avec les politiques régionales en cours de construction (éco-conditionnalité des aides, SPASER notamment)

Cette Feuille de route renouvelée s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et sur les préconisations issues de l'autosaisine du CESER présentée en AP du 10 mai 2022. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

- **La sobriété énergétique** englobe les enjeux d'économie d'énergie, de réduction des gaspillages, des surconsommations d'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique, et les enjeux liés aux comportements et aux usages des individus ainsi qu'à l'organisation collective de la société et des modes de vie, tout en garantissant un égal accès à l'énergie par la lutte contre la précarité énergétique. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique.
- **L'efficacité énergétique** désigne l'amélioration technique des équipements, qui conduit à une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu et impacte l'ensemble des secteurs d'activité économique (transport, habitat, industrie, agriculture et tertiaire).
- **Les énergies renouvelables** (EnR) sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (eau, vent, soleil, chaleur terrestre, bois). La production d'énergie renouvelable locale permet d'équilibrer le mix énergétique, de valoriser les ressources locales, de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport.
- Enfin, **la gouvernance** relève des actions de sensibilisation, de communication, d'acculturation aux enjeux de la transition énergétique, d'observation et d'analyse de la donnée, de pilotage afin de conduire à une mobilisation large des partenaires, des territoires et des citoyens autour de ces enjeux.

La Région répond à ces enjeux en mobilisant l'ensemble de ses compétences, certaines sont mobilisées en interne et ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...) pour les autres compétences, la Région accompagne et oriente les opérations des acteurs du territoire et exerce ainsi un effet levier conséquent dans la mise en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique.

La présente feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024 présente l'ensemble de ces actions dont un certain nombre sont nouvelles ou amplifiées par rapport à la précédente Stratégie. L'ensemble de ces actions sont présentées en annexe.

1. Les actions en la Région en faveur de la sobriété énergétique

Le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone » fixe comme objectif de réduire de 55% les consommations d'énergie en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2050.

L'atteinte de cette ambition nécessite des mesures pour impulser un changement de comportements, de pratiques individuelles et collectives dans nos modes de vie et de consommation afin de réduire fortement nos besoins en énergie : **c'est l'enjeu de la sobriété énergétique**. Les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique... relèvent de la sobriété énergétique.

Pour répondre cet enjeu, la Région mobilise des actions en interne, qui ont un effet direct (par exemple, les lycées et leurs bâtiments, les transports, les moyens généraux, la commande publique...), et des actions visant à accompagner et orienter les opérations des acteurs du territoire.

Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées en interne par la Région :

Poursuivre l'accompagnement des établissements et des élèves des Lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Région sert 13 millions de repas dans les cantines des lycées, à ce titre, elle mène une démarche d'approvisionnement des produits en circuits courts et encourage au sein des établissements la lutte contre le gaspillage, le tri des déchets et le compostage.

Poursuivre la sensibilisation aux enjeux du développement durable et aux écocitoyens avec **la démarche Ecolycées**.

Mobiliser les outils de la commande publique comme levier de la transition écologique, avec deux sujets principaux : l'objectif d'atteindre 75% d'alimentation bio et locale à la fin du mandat pour les produits disponibles en région, et la volonté d'organiser la récupération du matériel informatique réformé des directions opérationnelles et des EPLE par les entreprises de l'insertion du territoire, dans le but de réparer et réutiliser les équipements viables et acheminer le matériel obsolète vers les centres habilités pour le recyclage des composants.

Intégrer l'objectif de réduire l'empreinte écologique des achats, des pratiques et des consommations énergétiques du patrimoine de la Région, tout et en cherchant à développer une mobilité professionnelle plus durable dans le **schéma directeur durable**. Engager une réflexion sur le fonctionnement de l'administration de manière à réduire fortement la production de déchets et valoriser au mieux les déchets produits.

Contribuer à l'amélioration de l'impact environnemental des transports publics : notamment, le TER, les transports réguliers non urbains et le transport scolaire. Au-delà de l'investissement dans les infrastructures et le renouvellement du matériel, la Région s'empare du développement de la **mobilité durable** s'appuyant sur des transports collectifs performants, devant permettre à chaque habitant de trouver une réponse à ses besoins de déplacements, intégrant les différents modes possibles, avec pour objectif de **diminuer significativement la part modale du véhicule individuel, et de maintenir voire diminuer la facture liée aux déplacements**.

Optimiser et développer le réseau de transport régional en développant l'utilisation des TER et des CARS régionaux, d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes en **poursuivant le développement de la marque régionale MOBIGO** et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus).

Contribuer à l'adaptation et le développement des compétences de la formation initiale et la formation professionnelle, les transitions professionnelles des actifs et des demandeurs d'emploi dans les secteurs professionnels impactés par les enjeux de transition. Notamment en contribuant à la **formation des demandeurs d'emploi dans le domaine de la construction bâtementaire** en sensibilisant aux enjeux de performance énergétique du bâtiment, en contribuant à l'obtention par les stagiaires des labels RGE.

Adapter la formation des demandeurs d'emplois pour les métiers impactés par l'émergence de la filière hydrogène, en sensibilisant les organismes de formations aux enjeux du développement de l'hydrogène et en les accompagnant dans la prise en compte des impacts sur les métiers identifiés par la filière.

Sensibiliser les stagiaires de la formation professionnelle à la sobriété numérique en abordant le sujet dans le module dédié à l'économie circulaire et au développement durable. Cette sensibilisation doit également s'appuyer sur les filières régionales en matière d'économie circulaire afin de valoriser le reconditionnement et le réemploi des différentes matières notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur la région Bourgogne Franche-Comté.

Mieux informer les élèves et les actifs sur les formations et métiers de la transition énergétique, afin de favoriser l'exercice des métiers liés à la transition énergétique et valoriser la mixité de ces métiers.

Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées par la Région en direction des acteurs et partenaires du territoire :

La Région accompagne et oriente les opérations des acteurs et partenaires du territoire pour répondre aux enjeux de la sobriété énergétique, à travers les actions suivantes :

Intégrer la prise en compte des enjeux de la transition énergétique **dans le développement des usages numériques**, en promouvant les usages permettant une réduction de l'empreinte carbone et une meilleure utilisation des énergies renouvelables, tout en veillant à limiter l'impact environnemental lié tant à la fabrication des objets connectés qu'à leur utilisation.

Inciter les acteurs économiques à s'engager dans des réflexions et mise en œuvre de stratégie de décarbonation, en accélérant les démarches RSE, en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire ou encore la décarbonation des énergies / procédés, pour permettre d'avancer la transition vers un modèle économique plus sobre et résilient et pour atteindre l'ambition du scénario « vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050 ».

Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP, par la structuration et l'organisation d'un écosystème régional pour le réemploi et la prévention des déchets du BTP, la sensibilisation et l'animation du réseau des acteurs du bâtiment, pour tendre vers des objectifs de réduction de déchets et de matières premières ambitieux conformément au PRPGD et la FREC Bourgogne Franche-Comté.

Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et écologique afin de tendre vers l'objectif du SRADDET d'être « une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ». Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement. L'action de la Région vise à **faire des transitions et de l'adaptation au changement climatique un axe fondateur de la contractualisation avec les territoires de projets et à mettre en place des éco-conditions relatives à la qualité environnementale des aménagements extérieurs et des bâtiments financés dans le cadre des aides régionales.**

Renforcer l'information et la sensibilisation du public pour faire évoluer les pratiques en accompagnant financièrement les séjours des scolaires (de la primaire à la terminale) dans des centres agréés avec les « **classes environnement** ».

2. Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique

Les actions en lien avec la réduction des consommations d'énergie du patrimoine des Lycées :

La loi Elan oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de -40% d'ici 2030 et de - 60% d'ici 2030 et 2050. La facture énergétique s'alourdit avec l'augmentation des prix de l'énergie, la réduction des consommations d'énergie est donc un enjeu majeur de la politique de gestion du patrimoine de la Région. Pour cela, trois leviers principaux ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie dans les lycées : améliorer la connaissance, la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.

Le patrimoine immobilier des 129 lycées publics comporte 1400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètre carrés de plancher. La **connaissance du patrimoine technique** est un enjeu fondamental de la gestion patrimoniale notamment dans l'objectif de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Afin de répondre à cet enjeu, il est proposé de mener des **actions d'optimisation** (organisation du relevé des installations techniques dans l'« Atlas des installations techniques »), de **rationalisation du patrimoine bâti** (ajustement du dimensionnement du patrimoine immobilier au regard de l'évolution des effectifs), de **gestion des consommations énergétiques** (avec la mise en place d'un système informatisé de gestion énergétique afin d'automatiser le suivi) afin de viser la réduction des consommations énergétiques du patrimoine.

Améliorer la gestion de l'exploitation-maintenance du patrimoine des lycées afin de contribuer à l'atteinte l'objectif de réduire les consommations énergétiques de -40% d'ici 2030 (loi Elan). La mise en place du programme GEREMY (GESTion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les LYcées) contribue à l'amélioration du pilotage des installations techniques, en lien avec les établissements.

Généraliser les travaux de rénovation technique afin de réduire les consommations d'énergie en visant l'optimisation de la performance des installations techniques.

Poursuivre les travaux de performance énergétique (bâtiments) : Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction. L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi d'où la présente action. Afin de favoriser la performance, la rénovation globale sera privilégiée à la rénovation partielle. Pour maintenir le niveau de performance dans le temps et limiter les dépenses d'exploitation liées à la maintenance, une approche « low-tech » est intégrée dans l'ensemble des projets.

Les actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments du territoire :

Le secteur du bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté. **Il est proposé de poursuivre la politique régionale de la rénovation performante des bâtiments (BBC)** en visant la massification de la rénovation des bâtiments et la construction innovante.

Afin de renforcer son exemplarité dans le soutien aux des projets d'investissements sur des bâtiments portés par diverses politiques régionales, la Région a mis en place un projet transversal d'**éco-conditionnalité visant la performance énergétique des bâtiments**. Un référentiel technique a été établi, partagé avec l'ensemble des directions concernées, inscrit dans le Règlement Budgétaire et Financier. Il est proposé de diffuser, stabiliser et d'élargir la démarche d'éco-conditionnalité des aides à l'investissement sur les bâtiments en intégrant progressivement d'autres thématiques contribuant à l'objectif. Dans cette même logique, une réflexion est également en cours sur l'intégration de critères d'éco-socio conditionnalité des aides.

La poursuite du programme incitatif et avant-gardiste pour la **rénovation performante sur le plan énergétique pour le logement social, public et privé**, vise à répondre à cet objectif de massification via un changement de culture et de pratiques professionnelles. A destination des particuliers, le **service public régional de la rénovation énergétique** se propose d'être un agrégateur de services qui facilite le parcours des particuliers avec un interlocuteur unique, pour la montée en puissance de la rénovation performante. L'objectif du service Effilogis-maison individuelle est ainsi de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles.

Le **maintien et le développement des filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante** sont également des enjeux majeurs, au regard du manque de professionnels qualifiés dans la rénovation énergétique performante, lié au manque d'attractivité des métiers du bâtiment. Face au risque que cette situation ne devienne un facteur limitant important de la lutte contre le dérèglement climatique dans le domaine du bâtiment, il est proposé d'agir dès à présent sur la formation (initiale, professionnelle et continue) et l'attractivité des métiers (du conseil à la réalisation de chantier), en redynamisant la formation et la reconversion, en valorisant les filières du bâtiment, et en structurant l'offre de service des professionnels à destination des particuliers.

Le **dispositif PRAXIBAT® contribue à construire une dynamique de formation** autour de la transition énergétique. La Région bénéficie aujourd'hui d'un réseau d'une cinquantaine de plateaux dédiés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. L'accompagnement à la montée en compétence des professionnels du bâtiment vise à consolider et sécuriser la dynamique de formation dédiée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, promouvoir les savoir-faire et élargir le « vivier » de professionnels reconnus pour mettre en œuvre l'objectif de massification de la rénovation énergétique, et plus particulièrement le programme Effilogis-maison individuelle.

Les actions visant la décarbonation des transports régionaux :

La **décarbonation du transport des biens et des personnes est l'objectif premier en matière de mobilité**. Deux moyens pour l'atteindre : utiliser une énergie décarbonée et augmenter la fréquentation des réseaux de transport collectif. La réduction des motorisations diesel est un engagement fort en ce sens, avec l'objectif pour la Région d'atteindre, avant la fin du mandat, la suppression totale pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport routier du réseau Mobigo. Pour le ferroviaire, l'analyse du retour d'expérience des biocarburants en vue d'une décarbonation des TER diesel vise à trouver des solutions innovantes et transitoires en matière de décarbonation. Les infrastructures de transport doivent également être adaptées pour diminuer l'empreinte carbone, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines, à cette fin, de favoriser les travaux de développement de lignes ferroviaires nécessaires au fret et de favoriser le déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et le déploiement de stations GNV pour les poids lourds. Il s'agit par ailleurs d'augmenter la fréquentation des réseaux de transports collectifs, via notamment le développement de système d'information, de distribution, la mise en œuvre de tarifications attractives, l'amélioration de l'intermodalité entre les différents réseaux ou encore l'expérimentation de solutions alternatives dans les territoires.

3. Les actions de la Région pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent des énergies non renouvelables. Cette consommation massive d'énergies fossiles provoque l'augmentation des teneurs en gaz à effet de serre dans l'atmosphère et génère le phénomène de réchauffement climatique, et ses conséquences sur les écosystèmes.

Si la réduction des consommations d'énergie, et notamment d'énergie fossile est un enjeu fort, l'autre enjeu de la transition énergétique est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. La production d'énergie renouvelable locale permet également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables

Ces productions portent sur le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. D'autre part, la Région intervient, en complément des dispositifs d'intervention nationaux, sur l'accompagnement, les études et la capitalisation des outils participatifs publics et citoyens, ainsi que dans le fonds régional dédié sur les autres énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque). Elle est également active dans plusieurs Sociétés d'Economie Mixte (SEM) dédiées dont elle est actionnaire. Pour cela, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

Favoriser l'émergence des projets d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et accompagner leur réalisation (dont projets citoyens) via le renforcement du réseau des animateurs EnR. L'animation doit favoriser l'émergence de nouveaux projets EnR&R et ainsi favoriser la massification de leur développement en promouvant également l'implication des citoyens et collectivités dans les projets.

Poursuivre le financement des énergies renouvelables et de récupération, afin de contribuer à la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le financement des projets, la participation des citoyens, et d'aider les maîtres d'ouvrage à passer à l'action. La Région intervient, avec l'ADEME dans le cadre du CPER, et en complément du FEDER et du FEADER, sur les projets bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque et hydroélectricité. Un nouveau règlement d'intervention permet également de compenser les surcoûts liés à la dimension citoyenne des projets.

Structurer les outils de portage des projets d'énergies renouvelable et récupération afin de favoriser la massification du développement des énergies renouvelables en privilégiant les projets EnR d'intérêt territorial, dont les retombées économiques et sociales bénéficient directement aux territoires. En effet, collectivités et citoyens peuvent se réapproprier la production d'énergie et ainsi maximiser les retombées économiques et sociales pour leur territoire. Afin de soutenir et fluidifier le financement de projets EnR d'intérêt territorial, la Région peut prendre des participations de manière directe ou indirecte dans des sociétés de production d'énergie renouvelables. La Région est ainsi entrée au capital de 3 SEM EnR départementales (sur 4 SEM existantes) et de Jurascic, qui développent ou co-développent des projets d'énergies renouvelables ancrés sur les territoires. Un fonds d'investissement pour les EnR participatives territoriales viendra compléter ces outils de capitalisation.

Enfin, afin de répondre aux idées reçues et aux freins auxquels font face les projets de développement des énergies renouvelables, **la Région agit pour la promotion des énergies renouvelables et de récupération**. En effet, les questions de la sensibilisation du plus grand nombre, d'une pédagogie adaptée en fonction des cibles et d'une meilleure compréhension des enjeux en fonction des filières sont essentielles pour favoriser l'acceptation sociale des projets, qui est une forte condition de réussite. Dans ce domaine, la Région mobilise ses compétences pour informer et sensibiliser le plus grand nombre sur les EnR et leurs enjeux et déconstruire les préjugés sur les différentes filières, valoriser l'action de la Région et de ses partenaires en matière d'énergies renouvelables et de récupération.

Agir sur la consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine de la Région :

Les actions de la Région en faveur de la production d'énergie renouvelable portent également sur la mise en œuvre des objectifs de consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine régional, et notamment dans les lycées.

Dans ce domaine, l'action de la Région vise à atteindre à minima les objectifs réglementaires d'intégrer 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. Pour cela, il est proposé de **poursuivre les actions de raccordement des lycées aux réseaux de chaleur vertueux**, en s'appuyant sur les projets locaux de production de chaleur urbaine, **de développer l'installation de productions biomasse dans les établissements** et de **poursuivre l'installation de productions photovoltaïques**, à travers la mise en œuvre du programme de solarisation élaboré dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR), visant à installer du PV sur les ombrières et les toitures, dans une logique d'autoconsommation et de vendre le surplus. Enfin, il est proposé de **développer la politique d'achats d'énergies renouvelables** en incitant les lycées à souscrire à des contrats d'achat d'énergies vertes, en garantie d'origine ou en Haute valeur environnementale, pour l'électricité et le gaz.

4. Gouvernance, sensibilisation, communication, mobilisation

La Feuille de route de la transition énergétique est globale, transversale, pluriannuelle avec des moyens financiers et humains dédiés. Parmi les actions identifiées, les actions liées à la gouvernance, la sensibilisation, la communication et la mobilisation des acteurs et partenaires contribuent à l'acculturation et la diffusion des objectifs et ambitions de la Région. La présente partie vise à proposer les actions relevant notamment de la sensibilisation et de la gouvernance.

Assurer le pilotage et l'animation de la présente feuille de route, en organisant la transversalité et les échanges et en mobilisant l'ensemble des directions opérationnelles dans la définition, et le suivi de leurs orientations.

Mettre en œuvre la loi d'orientation des mobilités (LOM) dans le cadre du rôle de « cheffe de file et d'orchestre des mobilités » de la Région via notamment des contractualisations et instances de concertations avec les territoires. L'action proposée a pour objet de mieux faire connaître les offres de mobilités et les outils existants, mieux coordonner les différents acteurs des mobilités et ouvrir des instances d'échanges au niveau régional et local, et développer localement, selon les besoins et moyens, les mobilités alternatives au véhicule individuel, etc.

Renforcer l'attractivité du territoire en matière de transition énergétique en améliorant l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier universitaire et en développant la recherche et l'innovation, afin de permettre, à terme, aux étudiants et personnels des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des organismes de recherche implantés en BFC de disposer d'infrastructures immobilières attractives, et répondant aux normes attendues en matière de performance énergétique, mais également de soutenir, dans le champ de la transition énergétique, les projets de recherche et d'innovation, la coopération entre les laboratoires du territoire et avec les structures de transfert de technologie ou avec encore le tissu industriel, pour accélérer la mise en œuvre de solutions en réponse aux enjeux identifiés.

Agir en commun en direction des collectivités territoriales pour faciliter l'exercice de la compétence climat-air-énergie : en tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, la Région se positionne comme un acteur ensemblier des démarches locales de mise en place de stratégies et d'actions concrètes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, avec comme **objectif partagé la trajectoire « vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050 »** contenue dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'action de la Région vise à proposer aux territoires des informations, formations et actions dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de manière coordonnée à l'échelle régionale et à accompagner un nombre de territoires prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie territoriale Climat Air Energie.

Partager l'ambition d'une région à énergie positive et bas carbone adoptée dans le SRADDET, et la décliner sur les territoires. L'atteinte des objectifs fixés dans le scénario régional nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire régional. L'enjeu est d'expérimenter avec quelques territoires la déclinaison des objectifs du scénario régional dans un premier temps, puis de proposer dans un second temps une déclinaison des objectifs sur l'ensemble du territoire régional.

Poursuivre l'animation du réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs), avec l'objectif de multiplier les rencontres et les projets, de favoriser la mise en réseau et l'entraide. Cette animation s'appuie sur des POTEs, précurseurs, ou pionniers, pour leurs nouvelles manières de penser, agents du changement, vecteurs d'innovation, et acteurs de l'amorçage des transitions sociétales dans différents domaines (les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique - bâtiment, mobilité-transport, industrie, agriculture, etc. - la biodiversité et l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la santé, l'Economie Sociale et Solidaire, l'éducation et les lycées, la culture...). La Région contribue à renforcer le lien entre les POTEs et les territoires afin d'amplifier les actions et projets collectifs liées à la transition sur le terrain. Une meilleure valorisation et visibilité pour le réseau des POTEs sera également recherchée dans un objectif de massification.

Perpétuer la coopération avec le Land de Rhénanie-Palatinat en matière de transition énergétique. La Région Bourgogne-Franche-Comté a développé un partenariat de longue date avec le Land de Rhénanie-Palatinat. Ce partenariat vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques au niveau local, à augmenter l'efficacité réciproque des politiques et des actions locales en faveur de la transition énergétique en favorisant les échanges entre élus, techniciens et acteurs des territoires.

Contribuer à la consolidation, la coordination et la diffusion des études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale : la montée en puissance des politiques climat-air-énergie a vu se multiplier les initiatives et démarches de diagnostics, bilans et observatoires. La mise en cohérence, la mutualisation des données et le porter à connaissance sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi - évaluation de ces politiques. Cette action vise à accompagner et soutenir l'Observatoire régional climat-air-énergie (ORECA) dans la réalisation des diagnostics et des bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre des territoires.

Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région, afin de proposer aux agents de la collectivité une montée en compétence et une amélioration des connaissances sur le sujet de la transition énergétique et ses grands enjeux. Cette action contribue à l'appropriation collective du sujet et à l'acculturation aux enjeux de la transition énergétique au sein de la collectivité. **Communiquer, informer, sensibiliser sur la présente Feuille de route de la transition énergétique et ses enjeux** afin d'améliorer l'appropriation des agents de la Région, et susciter l'engagement dans la mise en œuvre des objectifs.

II- DECISION

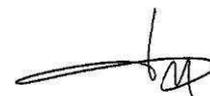
Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé d'approuver la présente Feuille de route pour la transition énergétique 2022/2024.

N° de délibération 22AP.70

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
(62 voix pour, 36 voix contre)

Envoi Préfecture : jeudi 30 juin 2022
Retour Préfecture : jeudi 30 juin 2022
Accusé de réception n° 7726801

La Présidente,



Mme DUFAY

Feuille de route de la transition énergétique 2022 - 2024

Table des matières

Feuille de route de la transition énergétique	1
2022 - 2024	1
AXE 1 : LES ACTIONS EN LA REGION EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	4
<i>Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées en interne par la Région :</i>	4
ACTION 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées	4
ACTION 2 : Alimentation de proximité	6
ACTION 3 : Développer la démarche « Ecolycée »	9
ACTION 4 : Education à l'environnement et au développement durable	11
ACTION 5 : Relocalisation des denrées alimentaires dans les lycées	12
ACTION 6 : Récupération et réemploi des DEEE	14
ACTION 7 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable	16
ACTION 8 : Optimiser le réseau de transport régional	18
ACTION 9 : Coordonner les offres de transport et rendre l'information accessible à tous	20
ACTION 10 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable	22
ACTION 11 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractif les gares et matériels roulants	24
ACTION 12 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte écologique	26
ACTION 13 : Sensibilisation des stagiaires de la formation professionnelle à l'économie circulaire, au développement durable et à la sobriété numérique	28
ACTION 14 : Adapter la formation des demandeurs d'emplois pour les métiers impactés par l'émergence de la filière hydrogène	30
ACTION 15 : Formation des demandeurs d'emploi dans le domaine de la construction bâimentaire	32
ACTION 16 : Informer sur les formations et les métiers de la transition énergétique	34
<i>Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées par la Région en direction des acteurs et partenaires du territoire :</i>	36
ACTION 17 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique	36
ACTION 18 : Espace numérique de travail (ENT) ÉCLAT-BFC	38
ACTION 19 : Transition écologique, énergétique, sociale et sociétale des entreprises	40
ACTION 20 : Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP	43
ACTION 21 : Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et écologique	45
AXE 2 : LES ACTIONS DE LA REGION EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	47
<i>Les actions en lien avec la réduction des consommations d'énergie du patrimoine des Lycées</i>	47
ACTION 22 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique	47
ACTION 23 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins	49
ACTION 24 : Améliorer la connaissance des consommations énergétiques	50
ACTION 25 : Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)	52
ACTION 26 : Généraliser les travaux de rénovation technique (systèmes)	54
ACTION 27 : Poursuivre les travaux de performance énergétique (bâtiments)	56
<i>Les actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments du territoire :</i>	58

ACTION 28 : Mise en œuvre de l'éco-conditionnalité énergie bâtiment	58
ACTION 29 : Maintenir voire développer les filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante	60
ACTION 30 : Contribuer à la massification de la rénovation économe et performante des logements collectifs sociaux	63
ACTION 31 : Accompagner la performance énergétique des bâtiments tertiaires publics	65
ACTION 32 : Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers	67
ACTION 33 : Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment	69
Les actions visant la décarbonation des transports régionaux :	72
ACTION 34 : Acquérir des matériels roulants plus propres	72
AXE 3 : LES ACTIONS DE LA REGION POUR LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	74
Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables	74
ACTION 35: Favoriser l'émergence des projets EnR&R et accompagner leur réalisation (dont projets citoyens)	74
ACTION 36 : Structurer les outils de portage des projets d'énergies renouvelable et récupération	76
ACTION 37 : Financement des énergies renouvelables et de récupération	78
ACTION 38 : Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération	80
Agir sur la consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine de la Région :	81
ACTION 39 : Poursuivre le raccordement aux réseaux de chaleur vertueux	81
ACTION 40 : Poursuivre l'installation de productions biomasse	83
ACTION 41 : Poursuivre l'installation de productions photovoltaïques	85
ACTION 42 : Développer une politique d'achats d'énergies renouvelables	87
AXE 4 : GOUVERNANCE, SENSIBILISATION, COMMUNICATION, MOBILISATION	89
ACTION 43 : Pilotage et animation de la Feuille de route de la transition énergétique	89
ACTION 44 : Mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités et des contractualisations avec les territoires	91
ACTION 45 : Renforcer l'attractivité du territoire en matière de transition énergétique en améliorant l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier universitaire et en développant la recherche et l'innovation	93
ACTION 46 : Partager l'ambition d'une région à énergie positive et bas carbone et la décliner sur les territoires	95
ACTION 47 : Agir en commun en direction des collectivités territoriales pour faciliter l'exercice de la compétence climat-air-énergie	97
ACTION 48 : Animation du réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs)	99
ACTION 49 : Coopération avec le Land de Rhénanie-Palatinat en matière de transition énergétique	101
ACTION 50 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale	103
ACTION 51 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région	104
ACTION 52 : Communiquer, informer, sensibiliser sur la présente Feuille de route de la transition énergétique	105

La stratégie de transition énergétique a été adoptée dès 2017, pour la période 2018-2021. Cette stratégie est un outil de pilotage de la transversalité et un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

La Stratégie de transition énergétique a fait l'objet d'une évaluation en 2020 et est révisée et transformée en Feuille de route en 2022 pour répondre aux nouvelles orientations du Plan de mandat 2021-2028 et pour revoir les actions et objectifs définis, en fonction des évolutions règlementaires, politiques et socio-économiques qui influent sur les politiques publiques régionales.

Cette Feuille de route renouvelée s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020, et les préconisations issues de l'autosaisine du CESER. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

- **la sobriété énergétique** englobe le jeu de réduction des consommations d'énergie liées aux comportements et aux usages des individus ainsi qu'à l'organisation collective de la société et des modes de vie.
- **L'efficacité énergétique** désigne l'amélioration technique des équipements, qui conduit à une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu et impacte l'ensemble des secteurs d'activité économique (transport, habitat, industrie, agriculture et tertiaire).
- **Les énergies renouvelables (EnR)** sont des sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain (eau, vent, soleil, chaleur terrestre). La production d'énergie renouvelable locale permet d'équilibrer le mix énergétique, de valoriser les ressources locales, de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport.
- Enfin, **la gouvernance** relève des actions de sensibilisation, de communication, et d'acculturation aux enjeux de la transition énergétique, d'observation et d'analyse de la donnée, de pilotage, afin de conduire à une mobilisation large des partenaires, des territoires et des citoyens autour de ces enjeux.

Axe 1 : Les actions en la Région en faveur de la sobriété énergétique

Le scénario « Vers une Région à énergie positive et bas carbone » adopté en juin 2020, fixe comme objectif de réduire de 55% les consommations d'énergie en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2050.

L'atteinte de cette ambition nécessite des mesures pour impulser un changement de comportements, de pratiques individuelles et collectives dans nos modes de vie et de consommation afin de réduire fortement nos besoins en énergie : **c'est l'enjeu de la sobriété énergétique.**

Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées en interne par la Région :

Pour répondre à cet enjeu, la Feuille de route de la transition énergétique propose la mobilisation des politiques publiques régionales pour la mise en œuvre des actions suivantes :

ACTION 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées	
Lien avec le Plan de mandat	Axe 1 : Education – Les interventions de la région La transition écologique est présente dans de nombreuses actions régionales pour sensibiliser la communauté éducative et les familles : lutte contre le gaspillage alimentaire, ...
Direction pilote	Direction des lycées
Directions partenaires	Direction de l'environnement
Acteurs partenaires	DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté Rectorats de Besançon et Dijon Prestataires extérieurs
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration collective, la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu, la région a procédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la réalisation de pesées de déchets issus de la restauration scolaire avec le déploiement dans les lycées d'un applicatif en ligne pour le suivi du gaspillage alimentaire pour la réalisation de diagnostic chiffré. <p>La région poursuit annuellement cette opération pour permettre d'évaluer le poids et le coût du gaspillage alimentaire annuel dans l'ensemble des établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'accompagnement annuel depuis 2015 d'établissements à la réduction du gaspillage alimentaire et qui prévoit un diagnostic terrain d'évaluation du gaspillage alimentaire, - un accompagnement à la mise en place d'un plan d'actions et à l'aide à la mise en place en autonomie d'une semaine de pesées / trimestre. <p>Cet accompagnement sera poursuivi pour permettre aux lycées d'atteindre des objectifs de réduction du gaspillage, de réaliser des économies, permettant l'amélioration des produits servis</p> <ul style="list-style-type: none"> - au lancement d'une enquête par deux stagiaires de la direction de l'environnement du conseil régional en 2021, sur les bio-déchets, avec pour mission d'identifier les démarches et solutions techniques mises en œuvre sur chaque territoire par les collectivités à compétence déchets ou par des prestataires privés (gestion de proximité, collecte et traitement des bios déchets) et réaliser un état des lieux sur les 129 lycées des gisements de bio-déchets (déchets de cuisine et déchets verts) ainsi que leurs modalités actuelles de gestion. <p>Les résultats de cette enquête vont permettre d'aider les établissements qui n'ont pas de traitements de biodéchets à la source de répondre aux enjeux réglementaires.</p> <p>Gisement potentiel du gaspillage alimentaire dans les lycées (résultats issus de cette enquête réalisée en 2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne nationale : 120g/repas – 0,68 €/repas • Moyenne régionale : 110g/repas – 0,42 €/repas • Moyenne par semaine : 30 380 kg – 116 462 €

	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne annuelle : 1 093 665 kg – 4 100 096 € <ul style="list-style-type: none"> - au traitement et à la valorisation des biodéchets : tous les lycées bourguignons ont été équipés de déshydrateurs transformant sur site les bio-déchets issus de la préparation des repas ou des restes de plateaux des convives en substrat. - Pour les lycées du territoire franc-comtois, il sera préconisé, sauf exception d'une solution technique déjà installée, de conserver le déchet brut et de rechercher des solutions locales de traitement biologique des déchets par les acteurs du territoire. - Intégrer les démarches de projets alimentaires de territoire (PAT) lorsqu'ils existent, notamment sur le volet de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Contexte réglementaire	<p>Le parlement européen, dans sa résolution de janvier 2012, demande aux états membres de réduire de moitié les quantités de gaspillage alimentaire d'ici 2025.</p> <p>En France, cette problématique du gaspillage se décline à travers « le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » annoncé en juin 2015 par le ministre délégué à l'agroalimentaire.</p> <p>La loi EGalim du 30 octobre 2018 confirme l'obligation de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>La loi de 2015 prescrivait déjà que « L'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ».</p> <p>L'article 88 de la loi EGalim étend cette obligation à tous les acteurs de la restauration collective (publics et privés).</p> <p>Elle ajoute l'obligation de réaliser un diagnostic sur la lutte contre le gaspillage alimentaire préalable à la démarche, incluant l'approvisionnement durable.</p> <p>Par ailleurs, la réglementation sur les gros producteurs de déchets impose le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Certains biodéchets contenant des denrées alimentaires d'origine animale (lait, œufs, viande, poisson...) sont considérés comme des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPA) et des règles strictes d'hygiène sont exigées pour leur collecte, leur stockage, leur valorisation et leur traçabilité.</p>
Objectif	Permettre à chaque lycée de diminuer d'au moins 50 % le gaspillage alimentaire et de produire moins de 100 g par convive de déchets au terme d'une année scolaire.
Traduction opérationnelle	<p>Poursuite des actions engagées annuellement auprès des établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des pesées de biodéchets - Accompagnement des établissements à la réduction du gaspillage alimentaire et concrétisation des résultats obtenus à l'issue de ces accompagnements. - Accompagnement des établissements à la mise en application de la réglementation en matière de traitement des biodéchets issus de la restauration.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de pesées annuellement (périodicité : deux fois par an) - Accompagnement annuel d'une dizaine de lycées - Mise en application de la réglementation en matière de biodéchets d'ici 2024
Facteur(s) de réussite	<p>L'implication des établissements et de la communauté éducative (équipe de direction, équipes administratives, équipes des restaurations scolaires, équipes enseignantes, convives,...)</p> <p>Les partenaires institutionnels (Rectorats, DRAAF) : sensibilisation des jeunes via les éco-délégués</p> <p>Les prestataires extérieurs (accompagnement sur le gaspillage et la gestion des déchets)</p>
Moyens alloués	Pour la mise en œuvre de l'accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire : 270 000 € (enveloppe pluriannuelle) en fonctionnement 0,5 ETP (Chargée de mission « Ecolycée ») + 0,5 ETP (Assistante administrative)
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de repas et de rationnaires par établissements : 11 millions repas/an</p> <p>Nombre d'établissements avec un traitement des déchets intégré à une filière locale,</p> <p>Nombre d'établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire</p>
Indicateurs de résultat	<p>Pesée des biodéchets des établissements : réalisation diagnostic dans le cadre des obligations de la loi EGALIM</p> <p>Coût des collectes des ordures ménagères des établissements / évaluer la diminution des</p>

	déchets issus du gaspillage alimentaire
Lien à d'autres documents cadres	SRADDET, Rapport annuel développement durable Charte régionale qualité dans la restauration
ACTION 2 : Alimentation de proximité	
Lien avec le Plan de mandat	Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées
Direction pilote	Direction des lycées
Directions partenaires	DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté, DAF de Bourgogne-Franche-Comté, Direction des Achats, Direction des ressources Humaines
Acteurs partenaires	BIO BOURGOGNE et INTERBIO, ASSIETTES VEGETALES et CAP VEGGIE, INTERBEV et RESTAU'CO, CNFPT, LYCEES
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p><u>Elément déclencheur</u> : réglementation et volonté politique.</p> <p><u>Constat</u> : Dans les restaurations scolaires des lycées publics, le logiciel de magasinage EASILYS acquis par la région permet de d'indiquer les produits locaux et les produits bio. Ainsi, sur le trimestre septembre 2021 - novembre 2021, les lycées avaient acheté 8 % de bio en moyenne et 22 % de produits locaux (voir annexe). Ces chiffres en augmentation faible mais continue manifestent la difficulté à faire évoluer significativement le pourcentage d'achats locaux et bio par un simple accompagnement et encouragement des lycées acheteurs. Il est apparu nécessaire d'envisager des actions plus structurantes.</p> <p><u>Décisions prises par la région</u> : De fait, le 27 septembre 2021, l'exécutif a décidé d'expérimenter la proposition d'achat de denrées par la centrale d'achat régionale. Pour cela, les élus régionaux ont donné l'accord pour augmenter l'objectif du mandat à 75% de produits locaux, tout en soulignant l'enjeu que cela représentait en termes de moyen pour le réaliser. En pratique, la collaboration entre les acteurs permettra d'atteindre l'objectif d'introduire plus de produits locaux et bio en mettant en oeuvre les bonnes pratiques et les pistes de réduction de certaines dépenses (lutte contre le gaspillage alimentaire) afin de les réinjecter dans des produits de qualité, locale et bio. De même, la formation accrue du groupe miroir des chefs de cuisine permettra de transmettre ces bonnes pratiques aux équipes de cuisine dans les lycées de proximité.</p>
Contexte réglementaire	<p>Le contexte réglementaire est défini par les lois EGalim du 30 octobre 2018 et « Climat et résilience » du 22 août 2021, est venu conforter la volonté des élus régionaux qui ambitionnent de voir dans les assiettes des convives/élèves des denrées issues du territoire régional. Il implique au plus tard le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, comprennent une part au moins égale en valeur à 50 % de produits dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (ou d'exploitation en conversion) et le reste acquis en tenant compte « des coûts imputés aux externalités environnementales » (circuits courts ...) ou bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO1) garantissant l'accès au plein air ou aménagements alternatifs favorables au bien-être animal.</p> <p>En pratique, au plus tard le 1er janvier 2022, « les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, comprennent une part au moins égale en valeur à 50% de produits » répondant aux conditions détaillées dans une liste (cf. Livret « L'Action Régionale en Matière de Restauration – Année scolaire 2021/2022).</p> <p>Les pourcentages se calculent sur les valeurs HT des achats ramenées à la valeur totale des produits destinés à entrer dans la composition des repas. Ces proportions s'apprécient sur une année civile.</p>
Objectif	Le but que cette action doit atteindre est d'amplifier et pérenniser les contacts, les adresses,

	<p>les bonnes pratiques et les formations. Des modules « clés en main » guideront les équipes sur la bonne voie pour introduire plus de local et de bio.</p> <p>La constitution d'un COFIL et d'un Cotech Achats pour construire une plateforme type « centrale d'achat » regroupant par lots des offres locales et bio.</p> <p>A terme, incitation à parvenir à la « Restauration d'Excellence » en validant les sous-engagements de la charte qualité de la Région.</p>
Traduction opérationnelle	<p>En pratique, une collaboration avec des acteurs extérieurs spécialisés permettra de donner les bonnes pistes et les bonnes pratiques dans le développement de ces circuits. Les chefs de cuisine doivent avoir les clés et l'aide nécessaire pour gagner du temps, qu'ils n'ont pas, et comprendre le sens des actions. Pour cela des accompagnements individuels et collectifs via notamment le défi CAAP par BIO BOURGOGNE et INTERBIO, les formations « cuissons basses températures » dispensées par INTERBEV et RESTAU'CO ainsi que les formations « cuisiner les protéines végétales » aux côtés de ASSIETTES VEGETALES et CAP VEGGIE sont nécessaires. Les grandes lignes sont résumées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement des adaptations du logiciel de magasinage : développement de modules complémentaires sur EASILYS (traçabilité de produits locaux ET bio, interface entre les bornes d'accès et le logiciel...) - Accompagnement des techniciens chargés de gestion restauration par des visites de proximité ou spécifiques. - Formations notamment via CNFPT - Accompagnement par BIO BOURGOGNE et INTERBIO financés par la DAF - Constitution d'un COFIL et Cotech Achats de denrées locales. - Intégrer les démarches de projets alimentaires de territoire (PAT) lorsqu'ils existent, sur le territoire.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre 2022 à décembre 2022 les formations CNFPT « cuisiner les protéines végétales » concerneront les 117 unités de restauration. - Dès septembre 2022 accompagnement par BIO BOUGOGNE et INTERBIO sur l'introduction amplifiée du bio local dans les restaurations. - Une fois par an, rencontres départementales ou régionales des cuisiniers et magasiniers. - Projet achats de denrées via : COTECH et COFIL « alimentation de proximité » plusieurs fois par an et expérimentation sur deux zones tests à compter de 2023
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des équipes de direction et de restauration des lycées. - Qualité des prestataires des partenaires extérieurs. - Corrélations avec les dossiers « lutte contre le gaspillage » et « valorisation des déchets ». - Formations et sensibilisation à destination des lycées (équipes de cuisine et convives le cas échéant)
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP/an (répartis sur les 3 techniciens) + 0.3 ETP/an (assistante administrative).</p> <p>Budget (annuel) : maintenance EASILYS</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'établissements inscrits dans la démarche</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des lycées de la région BFC – année scolaire 2021/2022 - Une dizaine de lycées pour la reconnaissance « restauration d'excellence » - sept 2022 - Une dizaine de lycées potentiels pour acheter les denrées via la centrale dans le cadre de l'expérimentation. – Année scolaire 2022/2023
Indicateurs de résultat	<p>Nombre d'établissements intégrant la démarche</p> <p>Nombre d'établissements labellisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 119 sites de restaurations scolaire - Suivi des statistiques via le logiciel EASILYS - Plusieurs sessions de formations à destination des équipes de cuisine - Copil reconnaissance "restauration d'excellence"

Lien à d'autres documents cadres

- Projet de mandat
- Charte régionale qualité dans la restauration

ACTION 3 : Développer la démarche « Ecolycée »

Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 – 4 : Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable. La Région agit dans le cadre de plusieurs de ses politiques et tout particulièrement en direction des lycées, pour sensibiliser les lycéens autour de l'action « Ecolycée ».
Direction pilote	Direction des lycées
Directions partenaires	Direction de l'environnement Direction de la transition énergétique Direction de la communication et des relations avec les citoyens Rectorats de Dijon et de Besançon
Acteurs partenaires	Lycées Rectorats de Dijon et de Besançon DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique L'action contribue à un autre enjeu. Orientation 1 « La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et ses lycées »
Constat et enjeux	La région sensibilise les élèves au développement durable. Elle conduit des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par le biais d'une charte régionale « Ecolycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communautés éducatives.
Contexte réglementaire	Cette action découle d'une décision régionale, impulsée en 2011 par l'ex-région Bourgogne et étendue aux établissements francs-comtois après la fusion en 2016. Le dernier règlement d'intervention a été voté par les élus lors de la commission permanente du 5 février 2021, et introduisait les nouvelles procédures d'harmonisation des labels « E3D » porté par les rectorats et « Ecolycée » porté par la région. Charte "Ecolycée"
Objectif	Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable. Son objectif est de faire évoluer les comportements quotidiens de l'ensemble des membres des communautés éducatives en matière de développement durable et d'inviter les établissements à définir et mettre en œuvre de bonnes pratiques individuelles et collectives dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté, en complémentarité avec les actions d'Education au Développement durable menées par la DRAAF et le Rectorat, en s'adaptant aux spécificités des lycées et leurs réalités en matière de développement durable. Une charte, signée par la région et les établissements volontaires, fixe les engagements pris conjointement autour de 4 axes prioritaires d'intervention parmi les grandes thématiques du Développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter une consommation plus économe et plus responsable des énergies : pose de robinets économiseurs d'eau, pose de détecteurs de présence dans les lieux de passages (toilettes, couloirs, ...) ○ Préserver les ressources naturelles : eau, faune, flore et biodiversité : installation de jardins pédagogiques, de potagers, de ruches, mise de gestion différenciée des espaces verts, ... ○ Réduire et gérer autrement les déchets : recyclage et valorisation : tri des déchets, accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire, ... ○ Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits et agir pour la solidarité : collecte produits hygiène, collecte Restos du cœur, actions égalité hommes/femmes, ... Un engagement reconnu et valorisé par une procédure de labellisation qui comporte trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : Confirmation de l'engagement <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement ○ Niveau 3 : Lycée référent
Traduction opérationnelle	Déploiement de la démarche « Ecolycée » Les inscriptions des lycées dans la démarche « Ecolycée » poursuivent leur progression : 100 lycées sur 125 sont inscrits au 1 ^{er} mars 2022. Pour inciter les établissements à entrer dans la démarche, il faut :

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre de la mobilisation et l'accompagnement auprès des établissements, par le biais de rencontres, d'audits sur site. - Porter à connaissance les actions réalisées pour diffuser les « bonnes pratiques » mises en œuvre - Entretien le réseau des partenaires. - Harmoniser les démarches « E3D » et « Ecolycée » en lien avec les autorités académiques (rectorats et DRAAF). - Simplifier la saisie du dossier de labellisation par les lycées et son analyse par les autorités académique par le biais d'une mise en ligne via ECLAT BFC. - Favoriser la cohérence des actions - Poursuivre les audits communs avec les rectorats et la DRAAF. <p>Le dossier de labellisation a été mis en ligne dès septembre 2022, permettant ainsi aux établissements de disposer d'un accès unique pour compléter leur demande et être labellisés.</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>En 2022 : attribution de labellisation commune « E3D » et « Ecolycée » en intégrant depuis septembre 2022 les lycées agricoles dans la démarche « E3D »</p> <p>En 2023 : renouvellement du label attribué pour 5 ans à 13 lycées ayant obtenu la labellisation « Ecolycée » en 2018</p> <p>En 2024 : renouvellement du label attribué pour 5 ans à 4 lycées ayant obtenu la labellisation « Ecolycée » en 2019</p>
Facteur(s) de réussite	Bonne collaboration avec les partenaires, les lycées
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 0,50 ETP/an (Chargée de mission « Ecolycée ») et 0.3 ETP/ an d'assistantat.</i></p> <p><i>Budget (annuel) : Néant</i></p> <p><i>Autres : Néant</i></p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'établissements inscrits dans la démarche</p> <p>Nombre d'établissements labellisés</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p>
Indicateurs de résultat	Totalité des établissements inscrits dans la démarche.
Lien à d'autres documents cadres	<p>SRADDET</p> <p>Rapport annuel développement durable</p> <p>Charte régionale qualité dans la restauration</p>

ACTION 4 : Education à l'environnement et au développement durable

Lien avec le Plan de mandat	<i>L'EEDD est un axe à part entière du plan de mandat 2021-2027. Le plan de mandat précise qu'au regard des enjeux majeurs posés par le changement climatique et les transitions écologiques, « l'EEDD est le moyen le plus pertinent pour expliquer les enjeux, apporter les connaissances, donner des pistes de réflexion et, in fine, faire évoluer les comportements. Elle s'adresse au plus grand nombre et tout au long de la vie. »</i>
Direction pilote	Direction de l'environnement
Directions partenaires	
Acteurs partenaires	Les 6 CPIE de la Région BFC, le GRAINE, les centres d'accueil des classes environnement, BER, l'Education nationale
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique L'action contribue à la prise de conscience de l'ensemble des enjeux : sobriété, efficacité, gouvernance, appropriation...
Constat et enjeux	L'action vise à "embarquer" le plus grand nombre dans les transitions, qui sont perçues comme anxiogènes et impossibles à atteindre. L'EEDD contribue à expliquer, démontrer, et proposer des solutions et des actions à la portée de chacun (écogestes, investissements individuels et collectifs dans les transitions, etc....). Dans la précédente stratégie, l'action a permis un élargissement des thématiques abordées dans les classes environnement (initialement centrées sur la biodiversité) à l'énergie (énergie renouvelable, sobriété)
Contexte réglementaire	Les actions d'EEDD mises en œuvre sont volontaristes et ne reposent pas sur une obligation ou une compétence obligatoire.
Objectif	Cibles : enfants participants aux classes environnement (7000 enfants/an hors période COVID) , tout public participant aux manifestations, ateliers ou actions de sensibilisations mises en œuvre tout au long de l'année.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Classe environnement : soutien à l'accueil des classes environnement dans des centres d'accueil agréés (et disposant d'un projet pédagogique EEDD) : 15€/enfant/jour - Soutien au fonctionnement et au programme d'actions de l'association GRAINE – centre de ressource régionale en EEDD – 90K€/an - Soutien aux programmes d'actions des 6 Centres Permanentes d'initiation à l'environnement (CPIE) - Soutien au programme de sensibilisation de BER (Bourgogne Energie renouvelable) : création et prêt de matériel pédagogique, intervention en milieu scolaire sur les énergies renouvelables
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	- Evaluation de la politique « Classes environnement » programmée en 2022
Facteur(s) de réussite	Partenariat accru avec l'éducation nationale, mobilisation autour des enjeux du changement climatique.
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP (0,5 ETP chargé de mission + 0,5 ETP gestionnaire) Budget (annuel) : 865 K€ en AE Autres :</i>
Indicateurs de suivi	Nb de manifestation / événements organisés par les partenaires Nb de personnes passant sur les stands ou participants à un événement Nb d'élèves participants aux classes environnement
Indicateurs de résultat	Evaluation des classes environnement programmés en 2022. Changement de comportement suite à une action EEDD
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 5 : Relocalisation des denrées alimentaires dans les lycées

Lien avec le Plan de mandat	Axe 3 – Santé Alimentation o Densifier l'alimentation de proximité L'objectif d'accroître la place des produits locaux et biologiques dans les repas servis aux lycéens sera poursuivi au cours du mandat, avec un seuil fixé à 75 %. La Région intégrera également dans sa centrale d'achat des denrées alimentaires, afin de contribuer à la mise en œuvre de cette priorité.
Direction pilote	Direction des Achats
Directions partenaires	Direction des Lycées – Direction de l'Agriculture et des Forêts
Acteurs partenaires	Les proviseurs, les agents gestionnaires, les magasiniers, les chefs cuisiniers, les éleveurs et agriculteurs du territoire BFC, les fédérations d'agriculture, les associations, les fournisseurs, les collectivités de BFC
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est modifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>Le plan de mandat 2021-2028 a donné une nouvelle impulsion. La Région lors du précédent mandat avait surtout souhaité accompagner les lycées. Constatant que les résultats restaient limités, le nouveau mandat décide de s'appuyer sur la Centrale d'Achats afin de lancer une nouvelle dynamique plus volontariste puisque c'est l'institution régionale qui prend la responsabilité de prendre directement en charge la démarche achats.</p> <p>Il est indiqué au plan de mandat 2021-2028 : "La transition alimentaire et une alimentation saine et produite localement sont de plus des enjeux majeurs de santé publique, sur lesquels la Région interviendra en particulier dans sa politique lycées, en visant 75 % d'alimentation bio et locale à la fin du mandat pour les produits disponibles en région."</p>
Contexte réglementaire	<i>La loi EGALIM (promulgation le 1^{er} novembre 2018)</i> Les mesures de la loi EGALIM pour la restauration collective visent à intégrer à janvier 2022 au moins 50% d'achat de produits de qualités et durables, dont au moins 20% d'achat de produits issus de l'agriculture biologique.
Objectif	La Région vise 75 % d'alimentation bio et locale dans les lycées, à la fin du mandat et pour les produits disponibles en région.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des besoins, compréhension des besoins - Benchmark - Analyse du consommé - Sourcing - Utilisation de la centrale d'achats - Stratégies achats et juridiques - Massification - Allotissements techniques et géographiques
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : analyses préalables et rencontres : benchmark en direction des collectivités qui sont en avance sur le sujet (AURA et Bretagne principalement) – rencontres avec les équipes de restauration des lycées de la zone test (chefs de cuisine – gestionnaires) – analyses chiffrées et qualitatives des consommations - sourcing fournisseurs présents sur la zone test - 2023 : déploiement sur une zone test - 2023-2028 : déploiement progressif sur le territoire
Facteur(s) de réussite	Coordination forte entre les 3 directions (DA-DL-DAF) - Portage des élus - Adhésion des équipes de restauration dans les EPLE pour qu'elles commandent le plus possible dans les marchés attribués aux producteurs locaux – Structuration des filières sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des EPLE
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :2 (DA)</i>

	<i>Budget (annuel) :</i>
Indicateurs de suivi	La part de denrées bio et locales acquise par les EPLE de la région Bourgogne Franche Comté (en euros HT)
Indicateurs de résultat	En fin de mandat, 75 % des achats alimentaires dans les lycées devront être bio et/ou locale, pour les produits disponibles en région
Lien à d'autres documents cadres	- Plan d'Ambition Régionale Approvisionnement en produits locaux dans les restaurants scolaires des lycées de la région

ACTION 6 : Récupération et réemploi des DEEE

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 – ECONOMIE CIRCULAIRE - DECHETS</p> <p>Intégration des enjeux déchets et économie circulaire dans les politiques régionales</p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté est, en raison de ces compétences, productrice de déchets. Il importe donc de développer une politique transversale « déchets-économie circulaire » intégrée à toutes les politiques portées par la collectivité, qu’il s’agisse de ses compétences propres (lycées par exemple) ou de ses politiques d’intervention, dans un objectif d’éco-exemplarité</p>
Direction pilote	Direction des Achats
Directions partenaires	Direction de l’Environnement – Direction des Lycées – Direction du Numérique Educatif – Direction des Systèmes d’Information – Direction de la Transition Energétique – Direction des Moyens Généraux
Acteurs partenaires	Les structures de l’insertion pour le réemploi, le reconditionnement et la collecte – les lycées – les agents des services informatiques et du numérique éducatif – les collecteurs – les organismes agréés pour le traitement des D3E
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeu	<p>La volonté de maîtriser et tracer l’ensemble des DEEE achetés dans le cadre de marchés publics par la Région afin de sécuriser leur récupération, leur traitement.</p> <p>1/6ème du parc informatique de la région (administrations et lycées) est renouvelé chaque année, soit 6000 matériels (sans compter la téléphonie et les copieurs).</p> <p>Le projet consiste à organiser la récupération du matériel afin de les réutiliser et que le matériel obsolète soit effectivement acheminé vers les centres habilités pour le recyclage des composants.</p>
Contexte réglementaire	Directive européenne 2012/19/UE - Article L541-1 du Code de l'environnement - Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) promulguée en février 2020 - Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 - Objectif n° 3: “Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030. Les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière”
Objectif	Le projet a pour objectif d’organiser la récupération du matériel informatique réformé des directions opérationnelles et des EPLE par les entreprises de l’insertion du territoire, dans le but de réparer et réutiliser les équipements viables et acheminer le matériel obsolète vers les centres habilités pour le recyclage des composants.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et mobilisation des acteurs concernés, Directions Opérationnelles, agents des lycées, structures de l’insertion afin de les sensibiliser et de créer une dynamique - Contractualisation avec un éco-organisme agréé pour le recyclage des D3E - Soutien à la structuration d’une filière pour le réemploi et la valorisation des déchets d’équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les entreprises de l’insertion du territoire régional - Mise en place de procédures internes et formation des agents, dans le but de mettre à disposition les D3E aux structures de l’ESS
Stade du projet	L'action est en phase d'expérimentation
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2022 : prise en charge des D3E de la DSI par Ecologic - 2^{ème} semestre 2022 : expérimentation sur un nombre restreint de lycées - 2022 : 1ers partenariats avec des structures de l’ESS - 2023-2028 : mise en place progressive de partenariats avec les structures de l’ESS sur l’ensemble du territoire
Facteur(s) de réussite	Coordination forte entre les différentes directions opérationnelles – Réussir à mobiliser les

	agents dans les DO et les EPLE pour assurer la mise à disposition des D3E – Sourcer et soutenir une quantité suffisante de structures de l’ESS pour constituer un réseau sur l’ensemble du territoire régional
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 0.5 ETP</i> <i>Budget (annuel) : /</i> <i>Autres : /</i>
Indicateurs de suivi	Quantité de matériels mis à disposition des structures de l’ESS Quantité de matériels réutilisés Quantité de matériels envoyés au recyclage Nombre de lycées acteurs du projet Nombre de structures de l’ESS actrices du projet
Indicateurs de résultat	A terme, 100% du matériel réformé devra être réutilisé ou recyclé
Lien à d’autres documents cadres	

ACTION 7 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

Lien avec le Plan de mandat	Cette action est en lien avec le 2 ^{ème} principe du plan de mandat à savoir : des politiques de transition et de développement au service d'une nouvelle croissance
Direction pilote	Direction des Moyens généraux
Directions partenaires	Direction Systèmes d'information, Direction Ressources Humaines, Direction Environnement, Direction Transition Energétique
Acteurs partenaires	
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique Cette action vise par ailleurs à l'efficacité énergétique et au développement durable
Constat et enjeux	<p>Les objectifs du plan de mandat relatifs au développement durable ont été repris et transcrits dans ce schéma directeur au sein de la DMG. Il est toujours en vigueur et a été adapté au nouveau plan de mandat de l'exécutif actuellement en place.</p> <p>Elément déclencheur : rédaction d'un schéma directeur durable DMG pour répondre au contexte en matière de développement durable ainsi qu'au plan de mandat</p> <p>Faits marquants de l'action de la précédente stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de véhicules de service et de fonction à faible émission (conformément à la réglementation). Objectif de la loi LOM d'atteindre 10% de véhicules propres dans le parc automobile : en 2022, 20 véhicules pour une flotte de 130 véhicules. - rénovation globale des antennes régionales avec niveau de performance énergétique élevé, - marchés traiteurs et fournitures de bureau comportant des écoconditions, - expérimentation d'alimentation en électricité verte locale sur un bâtiment en 2021, - réduction des consommations de fluides sur les bâtiments administratifs
Contexte réglementaire	<p>Loi LOM pour les véhicules à faible émission : objectif de 50 % de véhicules à faible émission en 2030.</p> <p>Décret tertiaire et réglementation thermique pour les travaux dans les bâtiments administratifs (les bâtiments tertiaires de plus de 1 000m² doivent atteindre un objectif de 40% de réduction de ses consommations énergétiques en 2030. Les bâtiments neufs doivent atteindre les exigences de la RE 2020.)</p>
Objectif	<p>Diminution des consommations énergétiques des bâtiments</p> <p>Diminution des consommations en eau potable des bâtiments</p> <p>Réduction des émissions de CO2 pour les véhicules et les bâtiments</p> <p>Développement des circuits courts et à faible impact environnementaux (fournitures bureaux, marchés traiteurs, fourniture d'électricité)</p> <p>Réduire la part de plastique</p> <p>Diminution de notre impact en termes de déchets</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - application de la réglementation - élaboration de critères dans les cahiers des charges. - Sur le budget de la DMG pour chacune des actions (en fonctionnement ou en investissement)
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi à travers des indicateurs. - Les échéances sont souvent dictées par la réglementation. - Ces actions sont menées au quasi quotidien par la DMG
Facteur(s) de réussite	Un suivi rigoureux assuré par les services de la Direction pour une mise en oeuvre de qualité.
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an)</i> : Potentiellement l'ensemble des agents de la DMG</p> <p><i>Budget (annuel)</i> : Potentiellement l'ensemble du budget Investissement (5M€) et partiellement en fonctionnement</p>
Indicateurs de suivi	<p>Ajustement du contenu de l'action en fonction de l'évolution de la réglementation</p> <p>Nombre d'agents de la DMG en capacité de constater les résultats de l'action</p>

Indicateurs de résultat	Atteinte des objectifs règlementaires sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none">- Consommation en kWh,- Consommation en m3,- tonne équivalent CO2,- nombre de km parcourus,-- nombre de mètres carré loués,- nombre de mètres carré acquis,- nombre de ramettes de papier/an...
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 8 : Optimiser le réseau de transport régional

Lien avec le Plan de mandat	La mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur.
Direction pilote	Direction Mobilités et Infrastructures (DMI)
Directions partenaires	Direction des achats Direction de la communication et de la relation avec les citoyens
Acteurs partenaires	Opérateurs de transports Autorités organisatrices de la mobilité Régions limitrophes et pays limitrophes
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique <i>L'action contribue à la gouvernance</i>
Constat et enjeux	La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARS régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : Mobigo.
Contexte réglementaire	Dans le cadre de la loi Notre, les compétences de la Région se sont renforcées depuis 2017 avec le transfert, des départements vers les Régions, du transport scolaire et du transport interurbain. En 2022, le réseau de la Région se compose de : -17 lignes TER ; -113 lignes régulières (cars interurbains) ; -70 lignes de proximité sous maîtrise d'ouvrage directe de la région ; -les circuits scolaires (+ 3000) Ce réseau fait depuis 2017 l'objet d'une réharmonisation sous la marque régionale « MOBIGO ». 2017 – transfert cptces Ouverture concurrence Politique régionale forte axée sur une marque
Objectif	De manière générale, il s'agit de décarboner les mobilités, via deux entrées : en agissant sur les énergies utilisées, et en augmentant les fréquentations des réseaux de transport et de mobilité alternative. Dans le cadre du plan de mandat visant à "la mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur" – il s'agit de poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus).
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une stratégie marketing sur l'ensemble des transports régionaux - Se doter d'un outil d'aide à l'optimisation et à la coordination des offres de transport. Cet outil vise à permettre l'identification des ajustements permettant de diminuer les difficultés d'usages ressenties par les usagers sur les différentes offres de mobilité. Il doit in fine permettre la détection des changements d'offres, ainsi que l'analyse des redondances et lacunes d'offres sur l'ensemble du territoire.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	Action continue
Facteur(s) de réussite	Communication et relais locaux fort et réguliers afin de mieux faire connaître le réseau Mobigo

Moyens alloués	Moyens humains (Nb ETP/an) : Ensemble de la Direction des Mobilités et Infrastructures Budget (annuel) : Chaque année, la Région octroie un budget de +400M€ pour l'exploitation du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté (hors investissement), les réseaux de transports routiers interurbains, le transport à la demande et les outils d'information) + 450 K€ pour les campagnes de communication.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs du réseau régional par modes - Nombre de campagnes de communication TER + Routier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation du réseau de transport régional - Augmentation de l'utilisation du système d'information multimodal - Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes (indicateur du ressort de la DTE dans le cadre de son AMO)
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET - convention TER

ACTION 9 : Coordonner les offres de transport et rendre l'information accessible à tous

Lien avec le Plan de mandat	Le système d'information multimodale « Mobigo » (composé d'une plateforme numérique et d'une centrale d'appel) doit permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement en « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire et l'acquisition des titres de transport. Mobigo intègre les transports en commun, la marche à pied, le vélo, l'autopartage, le covoiturage, la location d'un abri vélo sécurisé et de nombreuses fonctionnalités, d'ores et déjà implantées ou en cours d'implémentations sur les deux prochaines années. Ce système constitue la pierre angulaire de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.
Direction pilote	Direction Mobilités et Infrastructures (DMI)
Directions partenaires	Direction Europe et Rayonnement international
Acteurs partenaires	Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM) de Bourgogne-Franche-Comté
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique <i>L'action contribue à la gouvernance</i>
Constat et enjeux	Les développements suivants ont été mis en œuvre lors du mandat précédent : M Ticket routier et ferroviaire, calculateur tarifaire, système de réservation unique pour Transports à la demande (TAD) sur les territoires non urbains, l'assistant de mobilité, l'adhésion des AOM urbaines à la centrale d'achat, évolution de la plateforme de covoiturage, le déploiement du crowdsourcing etc. In fine, le SIM doit contribuer à développer l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et simplifier les parcours voyageurs, y compris les reports modaux, sur l'ensemble du territoire régional. Il s'agit aujourd'hui de développer de nouvelles fonctionnalités et de mieux faire connaître le SIM Mobigo.
Contexte réglementaire	Les Régions ont l'obligation de veiller à l'existence d'un service d'information à l'intention des usagers portant sur l'ensemble des modes de déplacement dans leur ressort territorial depuis le 1 ^{er} décembre 2021. Toutefois, cette mesure a été développée bien avant l'obligation réglementaire puisqu'un système d'information existait depuis 2007 sur la Bourgogne. Ce dernier a fait l'objet d'une profonde évolution et restructuration par la Région. La mise en œuvre de la Version 3 de Mobigo est effective depuis le premier trimestre 2019 et ne cesse depuis d'évoluer – tant dans les fonctionnalités proposées que dans la fédération des AOM du territoire – nécessaire pour favoriser l'intermodalité.
Objectif	Parmi les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> - Centraliser l'ensemble des informations mobilités de Bourgogne-Franche-Comté - Augmenter la fréquentation des transports en commun et modes alternatifs à la voiture individuelle, - Fédérer l'ensemble des AOM de Bourgogne-Franche-Comté afin de permettre une lisibilité complète et facilitée des offres pour l'utilisateur et favoriser l'intermodalité. - Simplifier l'information et l'acte d'achat - Améliorer la connaissance locale du SIM
Traduction opérationnelle	Cette action se traduit par l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et services à compter de 2022 parmi lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> - En matière de distribution / billettique <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du M-ticket TER - Le paramétrage des abonnements routiers sur M Ticket - Le paramétrage du M-Ticket Bus pour les AOMU partenaires - Création d'un module de vente en autonomie Région des titres TER - En matière de services <ul style="list-style-type: none"> - La Réservation des TAD en ligne pour les services actuellement non intégrés au fur et

	<p>à mesure des renouvellements de contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la fonction achat du calculateur tarifaire - Le développement du module Gestion Relation Client - Lancement des lignes de covoiturage subventionnées (voir Action 10) - Intégration du temps réel pour certains cars Mobigo - Transmission à gares et connexion des données pour les écrans multimodaux - Intégration de 8 réseaux publics de pôles ruraux au SIM - Nouvelle ergonomie du SIM - Interfaçage des abris vélos Région. - Création d'un outil de back office pour analyser les correspondances
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement progressif des nouvelles fonctionnalités à compter de 2022 - Calendrier à planifier pour le module de vente en autonomie Région des titres TER + nouvelle ergonomie du SIM + interfaçage des abris vélos Région
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion des AOM au dispositif régional - Bien faire connaître les dispositifs localement et auprès du grand public
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP dédié + appui de 3 ETP sur des développements spécifiques (tarification, distribution, covoiturage)</p> <p>Budget (annuel) : 955k€ en Fonctionnement et 1.8M€ en Investissement.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'utilisation du SIM (nombre de compte utilisateurs, de téléchargement de l'application, nombre d'appel à la centrale téléphonique ...) - AOM partenaires - Nombre de validation de M-ticket par mois et par an
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des données d'utilisation du SIM, - Augmentation du nombre d'AOM partenaires - Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes (indicateur du ressort de la DTE dans le cadre de son AMO)
Lien à d'autres documents cadres	<p>SRADDET</p> <p>SCORAN</p>

ACTION 10 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable

Lien avec le Plan de mandat	Le plan de mandat vise des mobilités durables d'ici 2030 et précise que le défi est triple : environnemental, spatial (avec la nécessité de supprimer les zones blanches de mobilités) et social (pour rendre les mobilités accessibles à tous). En tant que cheffe de file de l'intermodalité, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de mobilités alternatives au véhicule individuel et durables.
Direction pilote	Direction des Mobilités et Infrastructures
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire Direction de la Prospective Direction de la communication
Acteurs partenaires	Cellule France Mobilités (DREAL, ADEME, Banque des Territoires, CEREMA) Syndicats d'énergie départementaux
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	Afin d'accélérer la transition écologique, des solutions doivent être soutenues pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en facilitant la mobilité au quotidien dans les territoires. Il s'agit notamment de pallier le manque de connaissance local des offres et outils déjà existants et d'accompagner la mise en œuvre de solutions de mobilités répondant aux besoins identifiés.
Contexte réglementaire	Cette action découle d'une volonté politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Objectif	En tant que cheffe de file de l'intermodalité, la Région doit impulser la mise en œuvre de solutions de mobilités alternatives dans les territoires, via notamment des dispositifs de soutien visant à répondre aux enjeux environnementaux, spatiaux et sociaux. De manière générale, il s'agit de décarboner les mobilités, via deux entrées : en agissant sur les énergies utilisées, et en augmentant les fréquentations des réseaux de transport et de mobilité alternative. Un des objectifs est également de permettre de limiter les déplacements (télétravail, achat de biens et de services qui peuvent être assurés plus près par mutualisation, ou par service numérique...) A plus long terme, il conviendra de tendre vers une augmentation de la fréquence des trains et d'augmenter l'offre de mobilité sur les territoires desservis par les lignes de dessertes fines du territoire.
Traduction opérationnelle	Trois grands axes d'actions sont dégagés : 1. Renforcer la communication et l'information autour des offres et outils existants via notamment : - Le SIM régional (voir Action 9) - L'élaboration d'un guide de la mobilité, recensant l'ensemble des actions en faveur des mobilités portées par la Région (toutes DO confondues). Ce guide sera notamment transmis aux territoires, employeurs et acteurs des mobilités et ambitionne de mieux faire connaître l'existant. 2. Expérimenter des solutions alternatives dans les territoires - L'expérimentation d'un système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage », doit permettre d'augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses de Bourgogne-Franche-Comté. Ce système, qui prend la forme d'une application mobile, repose sur le principe d'une tarification attractive pour les passagers (application du tarif unique routier à 1,50 €) et d'une rémunération incitative des conducteurs via mise en œuvre d'une compensation par la Région. Mobigo covoiturage sera dans un premier temps expérimenté au sein de 6 lignes définies. Dans le cas d'un retour d'expérience positif, le dispositif sera généralisé sur l'ensemble du territoire régional et plus précisément sur les « zones blanches » de mobilité. 3. L'accompagnement des territoires via divers dispositifs - Un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage a été adopté par la Région avec l'identification de 200 aires. Un règlement d'intervention a été voté pour la mise en

	<p>œuvre de ce plan, dans un premier temps au titre du PAIR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma de déploiement (jusqu'en 2030) de stations d'avitaillement GNV et bio GNV a été approuvé par l'assemblée et sera progressivement mis en œuvre. - Financement d'études de mobilités pour les AOM nouvellement constituées afin d'aider à la pose de diagnostics et d'actions locales - Règlement d'intervention pour favoriser l'accès des sites touristiques de Bourgogne Franche-Comté en transports collectifs et modes doux - Soutien annuel aux plateformes de mobilités (structures qui s'adressent à des publics précaires, peu mobiles et présentant des freins à la mobilité et assument principalement des missions d'information et d'accompagnement à la mobilité) - La contractualisation à venir via les Contrats Opérationnels de Mobilités (Action 44)
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Le guide mobilité sera édité avant la fin de l'année 2022. - L'expérimentation de « mobigo covoiturage » débutera en mai 2022 pour une durée de 6 mois. A l'issue de cette phase et dans le cadre d'un retour d'expérience positif, une généralisation à d'autres territoires sera étudiée. - Le soutien aux plateformes de mobilité a été acté pour l'exercice 2022 et devrait ensuite être intégré et révisé dans le cadre des schémas de mobilité solidaires (voir Action 44) - Les autres actions sont continues dans le temps.
Facteur(s) de réussite	La communication ainsi que des relais locaux forts sont clefs pour faire connaître les dispositifs régionaux en faveur des territoires.
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : La Direction des Mobilités et Infrastructures</p> <p>Budget (annuel) : schéma régional des aires de covoiturage (hors PAIR) : 1.5 M€, stations avitaillement GNV : 1 M€, 250 K€ budgété pour les études de mobilités, 387 K€ pour le soutien aux plateformes de mobilité, 30 K€ annuel pour les services de mobilité en lien avec l'éco-tourisme,</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études de mobilités réalisées - Suivi quantitatif et qualitatif de l'expérimentation « mobigo covoiturage » (nombre de conducteur, nombre de passager, taux moyen de remplissage des véhicules, fréquences d'utilisation des lignes...) - Nombre d'aires de covoiturage créées via le règlement d'intervention régional - Déploiement des stations d'avitaillement GNV
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - La généralisation de « mobigo covoiturage » à l'issue de la phase d'expérimentation - Une meilleure connaissance des offres et outils existants (difficilement quantifiable toutefois) - Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes (indicateur du ressort de la DTE dans le cadre de son AMO)
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET - Contrats Opérationnels de Mobilités (voir Action 44)

ACTION 11 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractif les gares et matériels roulants

Lien avec le Plan de mandat	Dans la poursuite du développement de la marque régionale MOBIGO, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose d'augmenter la fréquentation des réseaux par le développement du service rendu aux voyageurs.
Direction pilote	Direction Mobilités et Infrastructures (DMI)
Directions partenaires	Direction de la communication
Acteurs partenaires	Régions et Pays limitrophes AOM, SNCF
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>La Région agit pour des tarifications attractives (monomodales et multimodales) sur le réseau régional, tout en poursuivant des objectifs de hausse de fréquentation et de simplification des gammes tarifaires. En parallèle, elle veille d'une part à ce que les gares et haltes offrent un niveau de services adapté aux voyageurs et d'autre part à ce que le matériel roulant exploité soit accessible et moderne.</p> <p>De nombreuses mesures ont été prises lors du mandat précédent : mise en œuvre d'une nouvelle tarification TER, tarification unique à 1.50 euros sur le réseau routier, tarifications combinées avec les AOM, dispositif allo billet, mise en place de nouveaux outils de distribution etc. La Région a également massivement investi pour l'aménagement des gares et l'acquisition de nouvelles rames TER.</p> <p>Il s'agit de poursuivre et renforcer ces actions visant à améliorer la qualité des services voyageurs et ainsi accroître la fréquentation des réseaux.</p>
Contexte réglementaire	Cette action découle d'une volonté politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la fréquentation des transports en commun en agissant sur l'accessibilité des réseaux et matériels roulants et en mettant en œuvre des tarifications et outils de distribution attractifs. - Travailler sur la diversification de l'offre de services en gare (kiosque de service : garde d'enfant, livraison, conciergerie...) permettant de capter davantage de voyageurs dans les transports en communs. - Concrétiser en accords opérationnels d'engagements des AOM urbaines les propositions de la Région visant à proposer une offre combinée facile d'utilisation pour l'utilisateur. Accentuer la promotion des abonnements combinés à prix réduit TER+réseau urbain
Traduction opérationnelle	<p>Trois axes d'actions sont identifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le développement de tarifications attractives pour les usagers <ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre de tarifications combinées avec les AOM sur les réseaux routiers afin de faciliter l'intermodalité - Poursuivre la mise en œuvre de tarifications intermodales routier + fer 2. Mettre en œuvre une solution de billetterie régionale avec les AOM <ul style="list-style-type: none"> - La Région déploie un système de billetterie régionale avec pour ambition un service de transport homogène avec un « titre » de transport unique pour le réseau régional ferré et routier en Bourgogne-Franche-Comté et les réseaux partenaires – permettant ainsi aux usagers un déplacement « sans couture » où le voyageur s'affranchit des limites administratives/ contractuelles des réseaux - Mise en œuvre d'une charte d'interopérabilité régionale visant à proposer un service commun aux réseaux de Bourgogne-Franche-Comté, avec le M-Ticket Mobigo comme support commun tout en minimisant les impacts sur les solutions billetteries existantes déployées par chaque partenaires .Si l'AOM est partenaire de la démarche Mobigo : offre d'un parcours de bout en bout, le voyageur réalise l'ensemble de son parcours client via l'application Mobigo et valide sur les étiquettes prévues à cet effet dans les cars Mobigo et sur le réseau urbain.

	<p>3. Rendre les gares, points d'arrêts et le matériel roulant plus accessibles et attractifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP) dans les gares et sur les points d'arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares. Cette action vise notamment l'équipement de quais et les travaux en gares (façades, toitures, chauffage, menuiseries etc) – 5.25M€ annuels. - Poursuite du déploiement d'abris vélos sécurisés aux abords de 40 gares sous maîtrise d'ouvrage Région. 22 (sur 23) abris sont déjà installés côté bourguignon. Le déploiement des 17 abris côté Franche-Comté débute en 2022. - Faire circuler du matériel roulant ferroviaire récent, moderne et confortable : Les nouvelles rames TER régiolis électriques réceptionnées en 2018-2019 (9 rames) ont remplacé du matériel non climatisé et inapte à recevoir les Personnes à Mobilités réduites, sur l'étoile ferroviaire de Besançon, vers Belfort et Lons le Saunier, mais surtout sur l'axe Dijon – Besançon. 6 rames régiolis supplémentaires ont été reçues en 2020. En outre, 16 nouveaux Régiolis longs ont été commandés lors de la session du 29 mars 2019 dans le cadre du renouvellement des trains Corail longs parcours circulant entre Paris, Migennes, Dijon, Chalon, Mâcon et Lyon. Ces derniers finiront tous d'être mis en service entre 2022 et 2023.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	Les actions sont continues
Facteur(s) de réussite	Coopération des Autorités Organisatrices de la Mobilité (tarification intermodale, charte d'interopérabilité des réseaux) <ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais de travaux d'infrastructures par SNCF
Moyens alloués	Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP dédié pour la tarification ; 1 ETP pour la distribution, 5 ETP pour les missions liés à l'axe 3. Budget (annuel) amélioration de l'attractivité des gares conformément au SDA Ad'AP (budgets dédiés et CPER), au référentiel régional de la convention TER pour un montant annuel de 5,25M€ sur 8 ans et au plan de renouvellement des actifs en gare (1M€/an en moyenne) + le programme de renouvellement du parc corail représente un investissement de 304 M € + 190 K€ en fonctionnement pour les abris vélos..
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Ventes titres de transport par type de marchés (occasionnels, abonnés, jeunes etc.) - Taux d'utilisation des abris vélos (nombre d'abonnements délivrés) - Avancement nombre de mise en accessibilité des points d'arrêts et gare - Nombre de convention tarifications combinées / intermodales - <i>Respect des délais et des coûts des programmes d'investissements en infrastructures</i>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'AOM partenaires (tarification et distribution) - Augmentation de la fréquentation des réseaux Mobigo
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET - Charte régionale d'interopérabilité - Convention TER - Schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP) - Contrat de performance Région - SNCF Gares & Connexions (fin 2022)

ACTION 12 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l’empreinte écologique

Lien avec le Plan de mandat	Moderniser et adapter les infrastructures de transport ferroviaires et routiers.
Direction pilote	Direction Mobilités et Infrastructures
Directions partenaires	Direction de l'économie Direction de la transition énergétique Direction Prospective et Démarches Partenariales
Acteurs partenaires	DREAL SNCF Réseau, SNCF Gares e& Connexions Gestionnaires de voiries (Communes, EPCI, Départements).
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>L'utilisation de la route tant pour les transports de voyageurs -amplifié par un taux d'autosolisme de plus de 80%- que pour le transport de fret est très prégnant dans notre région rurale et industrialisée.</p> <p>Les investissements dans les infrastructures de transport sont un préalable nécessaire à toute politique de mobilité. Ces investissements contribuent en effet à l'attractivité des transports collectifs et/ou alternatifs. Ils contribuent ainsi à inciter les voyageurs à modifier leurs comportements en matière de déplacements et à faciliter le report modal du fret vers des modes de transports plus sobres.</p> <p>Ces investissements contribuent ainsi de manière indirecte à la diminution des GES.</p> <p>Des actions concrètes ont été menées dans le cadre de la précédente mandature à travers par exemple l'installation d'abris vélos sécurisés aux abords de 20 gares, le financement des travaux d'intermodalité dans les ports de Gron, Chalon et Mâcon et au technoport de Pagny, ou encore le réenchâtement des gares (accessibilité PMR, travaux patrimoniaux, équipements etc.) et la rénovation du réseau ferroviaire (récemment Besançon – Morteau-La Chaux de Fonds)</p>
Contexte réglementaire	<p>Ordonnance de 2014 relative à l'accessibilité PMR déclinée en 4 schémas directeurs d'accessibilité- agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) : 2 SDA routiers pour les points d'arrêts routiers des transports routiers interurbains réguliers (un sur le territoire bourguignon l'autre sur le territoire comtois) et 2 SDA ferroviaires pour l'accessibilité des gares (un sur le territoire bourguignon l'autre sur le territoire comtois)</p> <p>Les autres action découlent d'une volonté politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.</p>
Objectif	<p>Rendre les gares et les points d'arrêts routiers plus accessibles et attractifs</p> <p>Sécuriser les axes routiers.</p> <p>Faciliter le report modal dans les ports (plan Rhône-Saône, port de Gron)</p> <p>Pérenniser et moderniser le réseau ferroviaire régional.</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage a été adopté par la Région avec l'identification de 200 aires. Un règlement d'intervention a été voté pour la mise en œuvre de ce plan, dans un premier temps au titre du PAIR. - Un schéma de déploiement (jusqu'en 2030) de stations d'avitaillement GNV et bio GNV a été approuvé par l'assemblée et sera progressivement mis en œuvre. - L'élaboration d'un schéma de cohérence de bornes de charges électriques d'intérêt régional à vocation d'itinérance

	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes cyclables : Un règlement d'intervention a été voté pour permettre le subventionnement de pistes cyclables le long des routes départementales (PAIR) - Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP) dans les gares et sur les points d'arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers - Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares. Cette action vise notamment l'équipement de quais et les travaux en gares (façades, toitures, chauffage, menuiseries etc) – 5.25M€ annuels. - Poursuite du déploiement d'abris vélos sécurisés aux abords de 40 gares sous maîtrise d'ouvrage Région. 22 (sur 23) abris sont déjà installés côté bourguignon. Le déploiement des 17 abris côté Franche-Comté débute en 2022. - Définition, adoption et mise en œuvre du volet ferroviaire du prochain CPER
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	Les actions sont continues
Facteur(s) de réussite	Respect des délais de réalisation des différents travaux d'infrastructures dans un contexte tendu (COVID, inflation, endettement, guerre en Ukraine) tant pour les collectivités que l'Etat ou les entreprises
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : 6 dont 2 pour les points d'arrêts routiers, 2 pour les gares, 1 pour les infrastructures relevant du routier et 1 pour l'aéroportuaire et le fluvial</p> <p>Budget (annuel) : de 10 à 15M€ /an dans les gares et environ 10M€/an sur les routes</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des abris vélos (nombre d'abonnements délivrés) - Avancement nombre de mise en accessibilité des points d'arrêts et gare - Satisfaction des voyageurs en gare - Respect des délais et des coûts des programmes d'investissements en infrastructures
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes - Évolution des parts modales des déplacements de personnes - Taux d'occupation des aires de covoiturage - Taux d'autosolisme - Taux de report du fret routier sur voies fluviales et ferroviaires
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET (notamment le réseau routier d'intérêt régional RRIR) - SDA Ad'AP routiers et ferroviaires - CPER - PAIR - Contrat de performance Région-SNCF Gares & Connexions (fin 2022)

ACTION 13 : Sensibilisation des stagiaires de la formation professionnelle à l'économie circulaire, au développement durable et à la sobriété numérique

Lien avec le Plan de mandat	Axe 1 – Formation des Demandeurs d'Emploi -> Accompagner la transformation des formations AXE 2 - EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE / ECONOMIE CIRCULAIRE – DECHETS / NUMERIQUE
Direction pilote	Direction de la Formation des Demandeurs d'Emploi (DFDE)
Directions partenaires	Délégation de la transformation numérique (DTN) / Direction Orientation et Parcours Professionnels (DOPP) / Direction de la Transition Énergétique (DTE) / Direction économie – service ESS / Direction de l'Environnement (Déchets)
Acteurs partenaires	Les organismes de formation / ADEME / ARCEP / Les structures partenaires dans le domaine de l'économie circulaire
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique Pédagogie et sensibilisation des stagiaires de la formation professionnelle à la thématique de la sobriété numérique dans le cadre du module complémentaire obligatoire des actions de formation financées par la région sur le développement durable et l'écocitoyenneté.
Constat et enjeux	La loi récente n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN) comporte notamment l'objectif de sensibiliser et d'enseigner largement la sobriété numérique. Dans un contexte actuel d'utilisation intensive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (renforcée encore plus par la crise sanitaire), il apparaît nécessaire aujourd'hui d'amplifier la sensibilisation de la région dans le domaine des écogestes aux stagiaires de la formation professionnelle en abordant cette thématique. Cela passe également par un apprentissage et une découverte pratique du circuit des filières de recyclage et de reconditionnement qui existe sur le territoire bourguignon franc-comtois en matière de revalorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cela permettra aux stagiaires de visualiser concrètement l'impact et le devenir des déchets.
Contexte réglementaire	Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN)
Objectif	Dans la continuité du module obligatoire existant depuis plusieurs années sur la sensibilisation au développement durable et aux écogestes à destination des stagiaires de la formation professionnelle de la région, il est proposé d'amplifier cette pédagogie en abordant dans ce module également la question de la sobriété numérique. Cette sensibilisation doit également s'appuyer sur les filières régionales en matière d'économie circulaire afin de valoriser le reconditionnement et le réemploi des différentes matières notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur la région Bourgogne Franche-Comté.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription spécifique dans le cahier des clauses techniques particulières du concept de sobriété numérique notamment dans le cadre des temps d'information et de sensibilisation sur les thématiques liées : au développement durable, à l'éco-citoyenneté et plus spécifiquement aux écogestes ainsi qu'à la connaissance des pratiques et enjeux du numériques. - Travail partenarial avec les filières régionales en matière d'économie circulaire en lien avec la direction de l'économie et le service ESS qui aide au financement de plusieurs acteurs œuvrant dans le domaine du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur la région Bourgogne Franche-Comté.
Stade du projet	L'action est en phase d'exploration (étude, état des lieux...)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - [2022 – 2023] : état des lieux des pratiques existantes sur les modules complémentaires obligatoires en perspective de la prochaine commande régionale de 2024. - [2023 – 2024] : réflexions et formalisation du contenu autour de la sensibilisation à la sobriété numérique et à la découverte des filières régionales en matière d'économie circulaire. - [2024] : nouvelle commande des actions du SPRF avec mise en œuvre opérationnelle du

	contenu du module.
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Bien délimiter les enjeux autour de la sobriété numérique. - Engagement des organismes de formation dans cette démarche. - Identification des filières régionales en matière d'économie circulaire.
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : à estimer</i> <i>Budget (annuel) : à quantifier</i>
Indicateurs de suivi	Suivi du service animation territoriale de la DFDE de la mise en œuvre du module notamment en s'appuyant sur les différents bilans réalisés auprès des stagiaires en s'appuyant particulièrement sur nos systèmes d'information.
Indicateurs de résultat	L'ensemble des stagiaires des actions régionales en matière de formation professionnelle a bénéficié d'une sensibilisation renforcée autour de la notion de sobriété numérique ainsi qu'une découverte pratique du circuit régional en matière d'économie circulaire.
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 14 : Adapter la formation des demandeurs d'emplois pour les métiers impactés par l'émergence de la filière hydrogène

Lien avec le Plan de mandat	<p>Accompagner la transformation des formations</p> <p>Les grandes mutations sociales et technologiques incitent à transformer les outils et pratiques pédagogiques tant pour répondre aux enjeux écologiques ou numériques qui traversent les métiers, que pour attirer et remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi.</p> <p>Le suivi individualisé des stagiaires de la formation, qui irrigue la politique régionale, doit également s'appuyer sur des méthodes d'accompagnement renforcées. Pour tous ces enjeux, la Région accompagnera les organismes de formation et soutiendra leur effort de formation de leurs salariés.</p>
Direction pilote	Direction de la Formation des Demandeurs d'Emploi (DFDE)
Directions partenaires	Economie, Direction Orientation et Parcours Professionnels (DOPP)
Acteurs partenaires	OPCO2i, Territoires, Organisme de formation, Emfor, entreprises
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>Reconnue Territoire Hydrogène dès 2016 par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté connaît l'émergence de nombreux projets depuis les 20 dernières années. La Région mise sur l'accélération du développement de la filière hydrogène avec l'ambition de créer de la connaissance, de la valeur économique et des emplois, participant ainsi à la transition vers une société qui valorise pleinement ses ressources.</p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté a formalisé à travers le vote de sa feuille de route hydrogène le 15 novembre 2019 des engagements de longue date. La feuille de route poursuit deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement d'une filière hydrogène - Contribuer à la transition écologique et énergétique par la promotion de l'hydrogène issu d'énergies renouvelables. <p>L'axe 3 définit l'ambition pour la formation : Développer l'innovation et la formation</p>
Contexte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Feuille de route hydrogène du 15 novembre 2019 - Plan d'Investissement dans les Compétences qui vise deux défis majeurs : <ol style="list-style-type: none"> 1) former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emplois faiblement qualifiés, particulièrement les plus fragilisés ; 2) accélérer la transformation du système de formation professionnelle, depuis l'analyse du besoin de compétence à la <ul style="list-style-type: none"> - réingénierie pédagogique, en passant par l'expression de la commande de formation. <p>C'est un effort sans précédent de 251,53 M€ qui sera conduit entre 2019 et 2022 pour consolider la reprise économique et la cohésion de notre société en Bourgogne Franche-Comté.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les organismes de formations aux enjeux du développement de l'hydrogène de manière globale et les accompagner dans la prise en compte des impacts sur les métiers identifiés par la filière. - Sensibiliser et apporter des connaissances aux stagiaires en formation dans les métiers impactés par le développement de l'hydrogène. Cet apport concerne la sécurité et les contraintes liées à l'utilisation spécifique de l'hydrogène et d'une manière plus globale sur les enjeux de la transition énergétique en proposant un ou des modules spécifiques.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un marché d'un marché de formation sur un module à distance - Mobilisation de la communauté des organismes de formation dans le cadre du PRIC
Stade du projet	L'action est en phase d'exploration (étude, état des lieux...)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2022, publication d'un marché de formation - 2^{ème} semestre 2022 lancement du travail de communication en direction des OF dans le cadre de la communauté des organismes de formation - 2023 : mise en œuvre des actions de formations avec les modules complémentaires et

	analyse des besoins d'évolutions des contenus de formation pour la future commande 2024
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication auprès des organismes de formation sur la possibilité de mobiliser le module ATEX - Bonne communication auprès des organismes dans le cadre de la communauté des organismes de formation
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : Non défini</i></p> <p><i>Budget (annuel) : Non défini</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Volumétrie des modules mobilisé par mois - Retour des organismes de formation et des usagers sur la modalité pédagogique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations impactées - Nombre de parcours réalisés - Nombre d'organismes de formation impliqué
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2023 : achat de formations à destination des demandeurs d'emploi intégrant l'innovation et l'expérimentation de formation plus agiles, mieux adaptées aux territoires, aux publics et aux attentes des professionnels, - PAIR (Plan d'accélération de l'investissement régional – Bourgogne-Franche-Comté) et en lien avec le Plan de Relance Jeunes PRIC national, un volet consacré aux « compétences » en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux, - en 2021, nouveau Plan de compétences « métiers en tension/DELD ».

ACTION 15 : Formation des demandeurs d'emploi dans le domaine de la construction bâtementaire

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 : Transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti - Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables - Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables
Direction pilote	Direction De La Formation Professionnelle Des Demandeurs D'emploi
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique, Direction Orientation et Parcours Professionnels
Acteurs partenaires	FFB, CAPEB, CONSTRUCTYS, ADEME, Pôle Energie, EMFOR
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>Courant 2018, la Région a été amenée à poser et à développer un cadre d'intervention renouvelé, renforcé et adapté aux besoins de formations du secteur BTP, du fait de plusieurs facteurs et grands défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux priorités de la Stratégie de mandat 2017 en matière de transition énergétique, - préparer les futurs salariés aux compétences attendues pour les activités du secteur BTP et satisfaire les exigences des normes RGE - prendre en compte les évolutions de contexte législatif annoncées par la loi LCAP du 5 septembre 2018, - relever les nouveaux enjeux posés par le PRIC (phase d'amorçage en 2018 et déclinaison dès 2019). <p>Construit par filière et par blocs de compétences, il inclut dans des parcours qui se construisent à la carte des « incontournables » pour les stagiaires, particulièrement des modules liés à la transition énergétique donnant lieu à des certifications attendues par les professionnels (RGE). La dimension numérique des métiers est également systématiquement abordée.</p> <p>un module FeeBat + gestes techniques sur plateaux PRAXIBAT est systématiquement intégré au parcours qui peut aussi s'enrichir, suivant les compétences visées, de modules EnR tels que Quali'PV, Quali'Pac, Quali'Sol, ...</p>
Contexte réglementaire	<p>Réglementation thermique du bâtiment RT2012, réglementation environnementale 2020</p> <p>Dispositif des éco conditionnalités nationales des primes à la rénovation (artisans certifiés RGE)</p> <p>Dispositifs réglementaires de certification des compétences des entreprises/artisans : CERTIBAT, QUALIBAT, QUALIT'EnR.</p>
Objectif	<p>Sensibilisation des publics demandeurs d'emplois en formation sur le secteur du BTP aux enjeux de performance énergétique du bâtiment.</p> <p>Obtention par les stagiaires de la formation professionnelle des labels RGE nécessaires à l'exercice de leur métier pour le secteur de la construction bâtementaire.</p> <p>Développement des capacités de formations sur le territoire de la BFC aux labels RGE à destination de tous les publics (formations initiales et continues).</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Appel d'offres dans le cadre des marchés publics d'achats de formations à destination des demandeurs d'emplois incluant dans le CCTP cahier des clauses techniques particulières une obligation de réalisation de modules RGE pour le secteur de la construction bâtementaire. - Sur la période 2019-2023, financement du dispositif par des fonds d'état (PRIC - 10,5M€) en y incluant d'autres expérimentations attendues dans le cadre de cet appel à projet (modularisation, dimension numérique, ...)

Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Pour rappel : lancement du dispositif de formation au 01/01/2019 répondant à la précédente STE - Fin du marché : 12/2023 - Un nouvel Appel d'offres sera lancé pour la programmation 2024 - 2028 : maintien des exigences actuelles de réalisation de modules RGE pour la construction bâtementaire + nouvelles exigences en lien avec la RE2020 (émission carbone du bâtiment pour sa construction et sa durée de vie)
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de parcours de formations mis en oeuvre atteignant le minimum commandé par la région (environ 700/an sur le territoire de la BFC) - Capacité des organismes de formation à mettre en oeuvre les modules RGE : maillage territorial des plateaux et formateurs habilités aux labels RGE
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : non défini</i></p> <p><i>Budget (annuel) : 10,5 M€ pour l'ensemble du dispositif formations des demandeurs d'emplois du secteur du BTP, dont 750.000€ dédiés aux modules TE</i></p> <p><i>Autres : appui du pôle énergie pour le suivi de réalisation, conseil aux OFs, coordination des sessions RGE sur le territoire</i></p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de demandeurs d'emplois ayant suivi un module transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEEBAT RénoVe, - QUALIT'EnR
Indicateurs de résultat	<p>68 modules dispensés en 2018 (avant mise en place du dispositif)</p> <p>Année 1 : 219 modules dispensés en 2019</p> <p>Année 2 : 513 modules dispensés en 2020</p> <p><u>Objectif</u> : 700 modules/an à partir de la programmation 2021 jusqu'en 2024.</p> <p>Remarque : les résultats consolidés sont disponibles à l'année N+1, les programmes de formation étant programmés sur 18 mois.</p>
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 16 : Informer sur les formations et les métiers de la transition énergétique

Lien avec le Plan de mandat	<p>Afin de présenter tout l'horizon des possibles aux jeunes en formation comme aux demandeurs d'emploi, la Région agira afin qu'une information riche, accessible et adaptée aux différents publics soit disponible, pour leur permettre de choisir en pleine connaissance des possibilités qui sont devant eux.</p> <p>Sur un plan stratégique, la Région engagera la réécriture du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie.</p> <p>Sur un plan plus opérationnel, la Région s'appuiera sur l'expérience du mandat passé pour amplifier les résultats acquis autour de 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation • La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel • Développer le mentorat et les interactions entre pairs • Professionnaliser les acteurs <p>Les projets soutenus et conduits en matière d'orientation et d'info-métiers visent à atteindre les objectifs des politiques transversales ou sectorielles de la collectivité dont la transition énergétique avec notamment la valorisation des nouveaux métiers et l'évolution des secteurs de ce domaine.</p>
Direction pilote	Direction de l'orientation et des parcours professionnels
Directions partenaires	Direction de la formation et des demandeurs d'emplois
Acteurs partenaires	Emfor, autorités académiques, structures SPRO
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est modifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	<p>Les formations et les métiers de la transition énergétique ne sont pas encore assez connus et empruntés par les jeunes et les salariés en reconversion professionnelle.</p> <p>En effet, les métiers verts, c'est à dire ceux dont la finalité est directement environnementale, employaient 140 000 personnes en 2018, ce qui représentait 0,5 % de l'emploi total. La grande majorité de ces professionnels exerce un métier lié à la production ainsi qu'à la distribution d'énergie et d'eau (41 %) ou encore à l'assainissement et au traitement des déchets (36 %).</p> <p>Les autres (23 %) occupent des métiers plus transversaux liés à la protection de la nature et de l'environnement.</p> <p>A noter que 82 % de ces emplois sont occupés par des hommes. <i>(Source ministère de la transition écologique)</i></p> <p>Mieux informer les élèves et les actifs sur ces formations et métiers répondra donc à un double objectif : favoriser la transition énergétique et valoriser la mixité de ces métiers.</p>
Contexte réglementaire	<p>Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la Région coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs. Elle a ainsi mis en œuvre le Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021 (SPROTLV), construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux. Ce schéma fixe le cadre de déploiement d'un service public régional proposant un véritable continuum de l'orientation, du collège jusqu'à la fin de la carrière professionnelle.</p> <p>Enfin, depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel », la Région s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis), en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat.</p>
Objectif	Notre action doit permettre d'informer sur les formations et les métiers de la transition énergétique lors de l'orientation des scolaires et des actifs.

Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils sur l'orientation sont déjà nombreux et performants. <p>La traduction opérationnelle de notre objectif sera donc d'intégrer cette labellisation des formations et des métiers dans ce qui est déjà existant mais aussi d'élargir notre offre d'information sur ces métiers.</p>
Stade du projet	L'action est en phase d'exploration (étude, état des lieux...)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des formations et des métiers proposés en lien avec la TE (création d'un référentiel) - Intégrer la dimension de la transition énergétique lors de l'élaboration du SPRO ➤ 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la dimension TE dans l'ensemble des outils information métiers (casques virtuels, guide d'orientation, web tv, explor' action...) - Créer des actions de sensibilisation aux métiers de la TE à destination des professionnels de l'orientation (webinaire...)
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs - Appui d'Emfor
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : pas de moyens humains spécifiques</i></p> <p><i>Budget (annuel) : pas de budget annuel spécifique</i></p> <p><i>Autres :</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une observation des métiers de la TE en Bourgogne-Franche-Comté - Suivi de la prise en compte de ces formations par les acteurs du SPRO
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de formations et de métiers labellisés TE proposés dans les outils SPRO - Le nombre d'actions de sensibilisation à la TE dédié aux acteurs du SPRO
Lien à d'autres documents cadres	Schéma prévisionnel régional de l'orientation tout au long de la vie

Les actions en faveur de la sobriété énergétique menées par la Région en direction des acteurs et partenaires du territoire :

ACTION 17 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique

Lien avec le Plan de mandat	Le Plan de mandat cible les liens entre transformation numérique et enjeu énergétique dans son point « 1.7 Les enjeux de la transformation numérique » : « <i>le numérique n'est pas neutre en termes d'impact environnemental. D'un côté, par l'optimisation de nos systèmes énergétiques, alimentaires et de mobilité, il permet de diminuer l'empreinte carbone et une meilleure utilisation des énergies renouvelables. On estime que le numérique pourrait permettre une réduction de 20 % des émissions de CO2 d'ici 2030. Mais inversement, le numérique n'est pas une industrie immatérielle et présente un impact environnemental lié tant à la fabrication des objets connectés qu'à leur utilisation. L'enjeu du numérique responsable est donc primordial pour réussir la transition environnementale et doit se faire sur l'ensemble du cycle de vie des nouvelles technologies.</i> »
Direction pilote	Délégation Transformation Numérique
Directions partenaires	Direction Transition Energétique
Acteurs partenaires	
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	Le numérique constitue à la fois une solution pour répondre aux enjeux de la transition énergétique mais soulève également l'enjeu d'une demande croissante en électricité. Le secteur du numérique est un très gros consommateur d'énergie (notamment à travers les besoins des serveurs du cloud), et consomme environ 10% des ressources électriques mondiales. Les technologies numériques entraînent divers effets de bord qui atténuent (voire annulent) les gains énergétiques réalisés. L'enjeu de la stratégie numérique est donc double, d'une part d'atténuer les impacts énergétiques du développement des usages du numérique et d'autre part de permettre l'accélération de la transition énergétique.
Contexte réglementaire	
Objectif	Veiller au développement équilibré du numérique, en limitant l'impact énergétique de ces activités et usages.
Traduction opérationnelle	- démarche de labellisation « Région numérique responsable ».
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	
Facteur(s) de réussite	
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> <i>Budget (annuel) :</i> <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	

Indicateurs de résultat	
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 18 : Espace numérique de travail (ENT) ÉCLAT-BFC

Lien avec le Plan de mandat	Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable
Direction pilote	Direction du Numérique Éducatif
Directions partenaires	-
Acteurs partenaires	Départements (21, 25, 39, 58, 70, 89, 90) – Région académique BFC – DRAAF BFC
Évolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique Déploiement par la Région d'outils, équipements et infrastructures favorisant l'innovation dans le domaine de l'e-éducation. Développement des usages de l'ENT ÉCLAT-BFC qui couvrent des fonctionnalités de la maternelle à la terminale. Consolider et développer des outils numériques.
Constat et enjeux	La Région et ses partenaires ont souhaité notamment : <ul style="list-style-type: none"> - proposer un outil privilégiant un axe pédagogique d'apprentissage ; - faciliter le travail collaboratif au sein d'un même établissement ou entre plusieurs établissements, sur la base de groupes issus de l'annuaire interne et/ou dans la création de nouveaux groupes fonctionnels à volonté : bureautique en ligne collaborative, partage de fichiers, ... - proposer un outil permettant la portabilité et la mobilité dans le respect des standards actuels d'ergonomie et d'interface, - proposer un outil de visioconférence facilitant les classes virtuelles destinées aux enseignants et élèves et les réunions en distanciel destinées aux personnels non enseignants, enseignants et parents.
Contexte réglementaire	Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Objectif	<p>Le projet, qui cible les élèves des établissements scolaires, les familles des élèves (parents, responsables), les enseignants, les non-enseignants, les personnels des collectivités, a comme principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la continuité des usages éducatifs numériques ; - contribuer à l'enseignement d'un socle commun de compétences numériques ; - rapprocher l'École et les familles ; - diversifier les pratiques pédagogiques et faciliter la construction de parcours personnalisés pour les élèves dans la classe et en-dehors. ; - développer des activités d'apprentissage en autonomie et en collaboration ; - faciliter la mutualisation et les échanges entre pairs au sein de l'établissement, les échanges inter établissements, inter degrés, la mise en place de pratiques éducatives partagées ; - permettre la continuité des apprentissages en facilitant le travail interdisciplinaire entre les enseignants au sein du collège et du lycée mais aussi entre les différents cycles d'enseignement, entre les écoles et les collèges et entre les collèges et les lycées. <p>Les objectifs en lien avec la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers le « Zéro papier » (devoirs, bulletins, etc...) <p>Exemple : en période de confinement, le travail à faire est transmis via l'espace numérique de travail. En absence d'un ENT, le travail doit être imprimé, puis envoyé aux élèves par la poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail en distanciel soit une réduction des déplacements, ... <p>Exemples : Travail à distance dans un établissement (confinement, élèves empêchés), travail ou réunions inter-établissements (lycées et collèges du territoire), donc une diminution des déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique du Datacenter : <p>Le niveau de performance énergétique du Datacenter est un sujet majeur pour l'hébergeur, NFrance. Il a justifié de nombreuses évolutions ces dernières années (mise en œuvre de cold corridor, ...) pour permettre d'atteindre un niveau bien supérieur à la moyenne des datacenters.</p> <p>Il est communément mesuré par l'indicateur PUE (Power Usage Effectiveness).</p> <p>Le PUE actuel du datacenter du groupe Kosmos oscille entre 1,5 et 1,6 selon les périodes de l'année.</p>

	<p>Ce chiffre est à mettre en perspective avec la valeur moyenne du PUE des Datacenters européens évaluée à 2,53 ou encore à la valeur moyenne des Datacenters du groupe Orange évaluée à 1,68.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des déchets : <p>Une procédure spécifique de gestion des déchets est mise en œuvre au niveau du Datacenter. NFrance respecte les législations en vigueur sur la gestion des déchets et est particulièrement attentive sur ce point. Le Datacenter de NFrance met à disposition de containers de mise au rebut conformes aux règlements de la Communauté de Commune dont le Datacenter dépend.</p> <p>Deux grandes typologies de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • papiers, cartons, éléments d'emballage résultant de colis de livraisons de matériels, documentations, notices installations ... Un ensemble de moyens est mis à disposition pour une gestion optimisée de ces rebuts (Exemple : distinctions des poubelles et polystyrène par exemple) • déchets électroniques résultant des matériels informatiques et/ou électroniques des équipements. Une attention particulière est donnée aux disques durs. Traitement spécifique préalable pour les disques durs ("wiping" des disques) Les déchets informatiques/électroniques résultants sont soumis à un prestataire spécialisé dans le tri des déchets. Le traitement des rebuts est suivi dans le cadre de la démarche de certification sécurité ISO 27001.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - ... - ...
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	- Solution déployée depuis la rentrée 2019
Facteur(s) de réussite	Accompagnement des usagers par les collectivités, les autorités académiques et l'éditeur de la solution ENT
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i></p> <p><i>Budget (annuel) :</i></p> <p><i>Autres :</i></p>
Indicateurs de suivi	Statistiques d'usages : Nombre de visiteurs, visites et pages vues ; Nature des services utilisés
Indicateurs de résultat	
Lien à d'autres documents cadres	- ...

ACTION 19 : Transition écologique, énergétique, sociale et sociétale des entreprises

Lien avec le Plan de mandat	L'année 2022 sera d'abord marquée par l'adoption du SRDEII, qui constituera la feuille de route économique de la Région pour le mandat. Cette nouvelle stratégie économique comportera la vision régionale du profil économique de notre territoire à moyen terme. L'enjeu sera, au-delà de la création d'emplois, d'accompagner les transitions principalement écologique et énergétique, et de renforcer la différenciation territoriale. Dès 2023, des actions seront lancées pour répondre aux orientations fixées et aux besoins du territoire.
Direction pilote	Direction de l'Economie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement, Direction de la Transition énergétique, Direction Recherche Enseignement Supérieur, Direction Mobilités et Infrastructures, Direction Europe et Rayonnement International...
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, RT2E, RSE, Pôles de compétitivité, clusters...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Contexte réglementaire	La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe les grandes orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transition vers une économie décarbonée. Le SRADDET fixe des objectifs ambitieux en matière d'énergie climat pour la région. La Direction de l'économie contribue substantiellement à l'identification, la qualification et au soutien régional des projets détectés dans le cadre de la Feuille de route Economie circulaire. Elle tient également compte du PRPGD (Plan régional de Prévention et de gestion des déchets). L'émergence de la filière régionale H2 se fait en lien avec la stratégie d'accélération nationale et avec les orientations européennes (green deal).
Constat et enjeux	L'Assemblée régionale a confirmé la nécessité d'accélérer la transition énergétique et écologique et a souhaité faire de la Région Bourgogne Franche Comté une région à énergie positive. En termes de politique économique, l'enjeu est d'engager l'ensemble des acteurs économiques de notre Région dans des réflexions et mise en œuvre de stratégie de décarbonation, en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire ou encore la décarbonation des énergies / procédés, pour permettre d'avancer la transition vers un modèle économique plus sobre et résilient et pour atteindre l'ambition du scénario REPOS : ICI 2050, bas carbone et zéro déchet. Faits marquants de l'orientation 9 de la Stratégie 2018-2021 : <ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat Région / ADEME pour faire de la Transition énergétique et écologique un moteur de compétitivité pour les entreprises - Mise en place d'un écosystème régional et des expertises au service des acteurs économiques <ul style="list-style-type: none"> • Soutien conjoint Région / ADEME de programmes d'actions collectives contribuant à développer la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises de BFC dans la TEE (les consulaires mais aussi la mission "éco-conception – labo-innovation – EFC1" / ENR&r1 de l'AER BFC) • En moyenne 800 entreprises accompagnées / an et 5000 entreprises sensibilisées / an • Structuration et formalisation de l'offre de services du Réseau de la transition énergétique et écologique (RT2E) + avancée sur la territorialisation via sa diffusion aux collectivités - Mobilisation des règlements d'intervention des aides aux entreprises au service de la transition énergétique et écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Un accélérateur à projets transversal sur l'économie circulaire ADEME / Région (Direction de l'économie – Direction de l'environnement), avec une complémentarité des dispositifs Etat / Région 97 projets soutenus entre 2018 et 2020 pour 10 M€ d'aides ADEME / Région • 11.7 millions d'euros valorisés dans le CPER1 2018-2019-2020 / 163 dossiers aidés, - Pilotage Feuille de route H2 : votée fin 2019, sa mise en œuvre, dont les moyens ont été

	<p>renforcés dans le cadre du PAIR, a permis à la fois de faire l'acquisition de rames de trains bimode élec/h2 et de soutenir plusieurs projets structurants (ISTHY, Faurecia, 3 écosystèmes territoriaux...), soit 63 M€ engagés au titre de la feuille de route hydrogène en 2 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien ESS / ADEME du GBFC avec 60 % des projets, en lien direct avec TEE - Structuration et formalisation de l'offre régionale RSE, - Actions de sensibilisation et d'accompagnement RSE amplifiées (6000 entreprises sensibilisées et 800 entreprises accompagnées entre 2017 et 2021). <p>Les concertations de la SRDEII, en cours d'élaboration, permettront d'amplifier les actions liées à la transition écologique et énergétique mais aussi celles liées aux transitions sociales et sociétales.</p>
Objectif	<p>Les objectifs affichés dans le scénario bas carbone de la Région sont ambitieux.</p> <p>Les principaux objectifs de la politique transition écologique énergétique identifiés concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'éco-conception, l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, - L'augmentation du taux de recyclage dans toutes les filières, - L'efficacité énergétique (process, bâtiment), - La mobilisation du gisement de chaleur fatale, - La mobilisation du potentiel d'énergie renouvelable, - La mise en œuvre d'une stratégie de décarbonation au sein des principales filières, - Le déploiement des filières-clés pour la transition, notamment la filière hydrogène, - Le renforcement de la « Recherche, développement innovation » (RDI) en matière de transition énergétique, notamment au travers du Recherche, développement innovation - RIS3.
Traduction opérationnelle	<p>L'action prend forme notamment à travers la charte d'engagements sociaux et sociétaux (2ème génération), la transition énergétique fera l'objet d'une priorisation dans le suivi. Cette charte a été créée dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional mais surtout du CREFOP (instance des partenaires sociaux + Etat + Région)</p> <p>A l'occasion de la mise en œuvre du PAIR, la Région a souhaité assortir les financements régionaux d'un certain nombre d'engagements sociaux et sociétaux de la part des bénéficiaires. Les critères retenus ont visé la transition énergétique, la responsabilité sociétale des entreprises contenue dans une Charte d'engagements qui a été adoptée et élaborée en pleine concertation avec les partenaires sociaux. La Bourgogne-Franche-Comté a été la seule Région à s'engager dans une telle démarche.</p> <p>Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau mandat, l'exécutif est résolu à réaffirmer et conforter les principes qui ont sous-tendu cette première Charte d'engagement des entreprises. Il s'agit, pour la « 2ème génération » de cette Charte, à la fois d'étoffer les critères sociétaux actuels et d'étendre le périmètre des bénéficiaires concernés (des travaux sont en cours sur cette nouvelle Charte en 2022).</p> <p>Les règlements d'intervention seront adaptés / modifiés à partir de 2023 et en cohérence avec les orientations du SRDEII qui sera voté en juin 2022</p>
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et rédaction du SRDEII / vote en juin 2022 - Mise en œuvre de la 2^{nde} charte d'engagement sociétaux et environnementaux, incluant la TEE
Facteur(s) de réussite	<p>Contexte économique et international favorables (capacités d'investissement, prix de l'énergie, normes internationales, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmer le pilotage régional de cette politique publique et poursuivre le partenariat avec l'ADEME, - Capitaliser sur l'écosystème existant et favoriser le maillage des filières et RT2E/RSE, - Travailler sur les outils financiers et le chaînage des financements en interne et avec les partenaires externes pour accompagner au mieux les entreprises sur la TEE et la

	décarbonation (stratégie, R&D, étude et/ou investissement), - Finalisation de la nouvelle Charte d'engagement incluant la TEE - Adaptation des RI
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : l'ensemble des parties prenantes</i> <i>Budget (annuel) : constant - 730 K€ hors filières professionnelles</i>
Indicateurs de suivi	Nombre d'accompagnements d'entreprises liés à la décarbonation,
Indicateurs de résultat	
Lien à d'autres documents cadres	-...SRADDET, SRDEII, Plan de mandat - ...Feuille de route hydrogène, FREC, PRGD...

ACTION 20 : Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP

Lien avec le Plan de mandat	<p>L'action s'inscrit dans l'axe 2 du plan de mandat « Economie Circulaire et Déchets », et fait l'objet d'une priorité spécifique :</p> <p>Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP</p> <p>Avec 8,8 millions de tonnes de déchets, le secteur du bâtiment et des travaux publics génère plus des 3/4 des déchets sur la Région. Aujourd'hui, moins de 15 % des déchets dans le bâtiment et 50 % dans les travaux publics sont recyclés. La Région contribuera à la structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention, à la récupération et au réemploi des déchets du BTP.</p>
Direction pilote	Direction de l'environnement
Directions partenaires	Direction de l'économie / direction de la Gestion du patrimoine Immobilier
Acteurs partenaires	ADEME / Fédérations et représentants des professionnels du BTP / DREAL / UNICEM ...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à la sobriété énergétique</p> <p>L'action contribue également, en favorisant un maillage de proximité pour les déchets du BTP, à limiter les transports (émission de GES), et en favorisant le réemploi, à limiter l'utilisation des ressources (émissions de GES, pollution...).</p>
Constat et enjeux	<p>Le volume de déchets généré par les activités du BTP est très important (70% du volume total de déchets générés dans la Région en 2015), et le recyclage et le réemploi sont très largement insuffisants. Les solutions existantes étant sous dimensionnées par rapport aux besoins, cela génère un volume de déchets envoyé en stockage ou à l'élimination importants, générant des transports (GES) d'une part, et une exploitation des ressources primaires (idem : exploitation de carrières, transports...).</p> <p>Les constats et enjeux sont issus du Plan régional de prévention et de gestion des déchets approuvés en 2019 par le conseil régional, et intégré au SRADDET approuvé en 2020. L'action est inscrite dans la feuille de route Economie Circulaire 2020-2025 approuvée par l'AP en juin 2020.</p>
Contexte réglementaire	<p>Compétence de la Région en matière de planification de la gestion et de la prévention des déchets, et d'animation des actions issues du Plan.</p> <p>Compétence en matière de développement de l'économie circulaire (Loi AGEC).</p>
Objectif	<p>Les objectifs de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer la structuration et l'organisation d'un écosystème régional pour le réemploi et la prévention des déchets du BTP ; - d'assurer la production et la rédaction itérative des études et documents nécessaires tout au long de la procédure d'élaboration jusqu'à l'approbation de cet écosystème régional ; - de réaliser des documents pédagogiques de vulgarisation pour des différents publics (un public non-expert, un public expert) aux différentes étapes de la démarche ; - de proposer les indicateurs pertinents pour l'observatoire régional des ressources et des déchets, organiser et structurer la base données ; - d'accompagner le maître d'ouvrage pour la préparation et l'animation des différents groupes : comité de pilotage, comité technique, communauté de projet ; - de proposer et de mettre en œuvre l'animation de l'ensemble des acteurs - de proposer une série d'actions à déployer pour tendre vers des objectifs de réduction de déchets et de matières premières ambitieux conformément au PRPGD et la FREC Bourgogne Franche-Comté.
Traduction opérationnelle	Etude en 6 phases / 3 ans
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Action menée en 6 phases réparties de 2022 (démarrage de l'étude en mars 2022) à 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 – Le partage du projet (2022)

	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 2 – La réglementation et les travaux en cours (2022) - Phase 3 – La production et la gestion actuelles des déchets : la production de déchets (nature, quantité, toxicité), les acteurs et filières de collecte, de traitement et de recyclage, l'analyse du maillage existant et le lien avec l'observatoire régional déchets, les coûts de collecte, tri et recyclage, le suivi des données... (2022-2023) - Phase 4 – La consommation actuelle de matières premières et produits : le recensement des matières premières et des produits utilisés (catégories, nature et quantité), le recensement des entreprises de fabrication des matériaux de construction, l'identification des procédés constructifs, les niveaux de recyclabilité de réemployabilité, de réemploi et le suivi des données (observatoire ressources).(2022-2023) - Phase 5 – La prévention et le réemploi : les acteurs, les filières, les freins et les leviers, les coûts et les modèles économiques, la scénarisation d'un maillage territorial d'installations techniques, les solutions et les pratiques d'écoconception, l'identification de meilleures pratiques et techniques disponibles, l'annuaire des matériaux à privilégier et des matériaux secondaires, la normalisation, le suivi des données (observatoire déchets et ressources). (2023-2024) - Phase 6 – Les leviers et les outils d'accompagnement : le diagnostic déchets et ressources, la commande publique, le coût global, les ressourceries et matériauthèques, les plateformes ou banques de matériaux, la sensibilisation et la formation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, la montée en compétence des professionnels (formation initiale et continue), les nouveaux métiers. (2023-2024)
Facteur(s) de réussite	Mobilisation en interne à la Région et mobilisation des acteurs régionaux agissant dans les domaines des BTP et de la gestion des déchets.
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP</i> <i>Budget (annuel) : 160 K€ environ (500K€ en 3 ans)</i> <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET Volet Déchets - Feuille de route Economie Circulaire 2020-2025 -SRDEII en cours d'élaboration

ACTION 21 : Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et écologique

Lien avec le Plan de mandat	Cette action s'inscrit dans l'axe 3 « Aménagement du territoire » et plus spécifiquement la première priorité : « Des territoires acteurs des transitions ».
Direction pilote	Direction Aménagement du Territoire (DAT)
Directions partenaires	Direction Environnement, Direction Transition Energétique <i>sur les écoconditions</i>
Acteurs partenaires	35 territoires de contractualisation 128 centralités rurales en région
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	Poursuite et amplification de l'action 6.1 « Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes. »
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la sobriété énergétique
Constat et enjeux	<p>L'objectif du SRADDET est de tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement.</p> <p>Ce sont ainsi des stratégies et plan d'actions engagés pour les transitions écologique et énergétique, et sur l'adaptation au changement climatique qui seront accompagnés. L'action locale a ainsi vocation à concourir à la réduction des besoins en énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales (eau, biodiversité, foncier...) et à la sobriété, à veiller à une gestion des impacts des projets/aménagements sur le vivant et sur les milieux, et à s'engager dans des modes de développement plus économes et résilients.</p> <p>Dans cette démarche, le principe de la bonne conciliation des enjeux doit rester une préoccupation forte : autrement dit, les effets potentiellement défavorables sur l'environnement des actions engagées pour la transition doivent être intégrés et analysés, afin de les réduire au maximum.</p>
Contexte réglementaire	<p>SRADDET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation 1 : « Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés » - Orientation 2 : « Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources » - Orientation 3 : « Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens »
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1- Faire des transitions et de l'adaptation au changement climatique un axe fondateur de la contractualisation avec les territoires de projets ; 2- Mettre en place des écoconditions relatives à la qualité environnementale des aménagements extérieurs et des bâtiments ;
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des transitions et de l'adaptation au changement climatique un axe fondateur de la contractualisation avec les territoires de projets ; <ul style="list-style-type: none"> o Rendre obligatoire le sujet de l'adaptation au changement climatique dans les contrats « Territoires en action » ; o Avoir une cible financière pour les projets liés à l'adaptation au changement climatique : y consacrer 30% de l'enveloppe de chaque contrat « Territoires en action » ; o Accompagner les territoires dans l'atteinte de ces objectifs ; - Mettre en place des écoconditions relatives à la qualité environnementale pour les aménagements extérieurs et des bâtiments ; <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en œuvre des écoconditions en matière d'aménagement d'espaces publics de autours de 5 grandes thématiques : gestion de projet, perméabilité et gestion des eaux, biodiversité, ambiances climatiques, mobilités. o Rendre obligatoire l'augmentation globale de la part des surfaces perméables et la gestion des eaux pluviales comme condition d'éligibilité des projets o Intégrer ces écoconditions aux règlements d'intervention de la Direction ; o Accompagner les territoires dans l'appropriation de ces écoconditions ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en compte l'enjeu de sobriété foncière dans l'accompagnement des projets (soutien des projets dans l'enveloppe urbaine dans une logique de renouvellement urbain) ; ○ La mise en œuvre des écoconditions pour les bâtiments relève de deux fiches -actions dédiées (logements collectifs et tertiaire) pilotées par la DTE ;
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Janvier 2022</u> : adoption des règlements d'intervention « Territoires en action » et « Centralités rurales en Région » ; - <u>Année 2022</u> : négociation des contrats « Territoires en action » (2022- 2028) et des conventions de revitalisation des centralités fragiles (2022-2026) ; <p>Accompagnement des premiers projets d'aménagement des espaces publics et de bâtiments ; Adoption d'un RI sur le soutien à l'ingénierie territoriale ; Mise à jour des écoconditions du RI Santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Années 2023 et 2024</u> : mise en œuvre des outils contractuels, suivi des objectifs financiers, accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics et de bâtiments ;
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à mobiliser et animer les territoires autour de la thématique de l'adaptation du changement climatique ; - Maintien d'une dynamique inter-direction sur le suivi des projets d'aménagement des espaces publics ;
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : 20 ETP (les postes de CM des deux services et instructeurs SCQ)</p> <p>Budget sur la période contractuelle 2022-28 : au moins 30% de l'enveloppe dédiée à chaque territoire de projet ;</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Part de l'enveloppe du contrat « Territoires en action » engagée sur l'axe « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique » ; - Nombre de dispositifs de la DAT intégrant les écoconditions sur les aménagements extérieurs ; - Nombre de projets accompagnés dans le cadre de ces écoconditions ; - Nombre de projets d'aménagement d'espace publics et surface cumulée ;
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats « Territoires en action » traitant de l'adaptation au changement climatique ; ⇒ Difficulté à les définir car les actions concernées enjambent 2024 ; ⇒ Résultat sera à apprécier en 2028 - Disposer d'un référentiel d'écoconditions à jour, partagé et diffusé ;
Lien à d'autres documents cadres	<p>RI centralités rurales en région- 53-26</p> <p>RI programme de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local et politique de la ville 51-38 et 51-39</p> <p>RI Territoire en actions - 30.17</p> <p>RI Santé – 30.12</p>

Axe 2 : Les actions de la Région en faveur de l'efficacité énergétique

Le secteur du bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté. **Il est proposé de poursuivre la politique régionale de la rénovation performante des bâtiments (BBC)** en visant la massification de la rénovation des bâtiments et la construction innovante.

Les actions en lien avec la réduction des consommations d'énergie du patrimoine des Lycées

La loi Elan oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de -40% d'ici 2030 et de - 60% d'ici 2030 et 2050. La facture énergétique s'alourdit avec l'augmentation des prix de l'énergie, la réduction des consommations d'énergie est donc un enjeu majeur de la politique de gestion du patrimoine de la Région. Pour cela, trois leviers principaux ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie dans les lycées : améliorer la connaissance, la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.

ACTION 22 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique	
Lien avec le Plan de mandat	Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées : <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des achats, Direction des systèmes d'information
Acteurs partenaires	Lycées, prestataires de service
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à l'efficacité énergétique
Constat et enjeux	Le patrimoine immobilier des 129 lycées publics comporte 1400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètre carrés de plancher. Ce vaste patrimoine impacte fortement l'empreinte environnementale de la collectivité et la forte inflation observée sur le prix de l'énergie vient de plus en plus pénaliser le budget régional. La connaissance du patrimoine technique est un fondamental de la gestion patrimoniale notamment dans le cadre de la transition énergétique.
Contexte réglementaire	Les principaux textes réglementaires qui cadrent les activités sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	En plus d'être étendu, le patrimoine technique est en constante évolution ce qui rend difficile la gestion de la connaissance technique. Au cours de la dernière décennie, la connaissance du patrimoine technique s'est considérablement améliorée ce qui a permis de mieux orienter les futures politiques de transition énergétique. Par ailleurs, la pyramide des âges des agents des lycées montre que 34% des effectifs a plus de 55 ans, situation qui laisse entrevoir, une perte importante des connaissances dans les prochaines années. Ainsi, l'effort doit être poursuivi pour sanctuariser et faire vivre toute cette connaissance.
Traduction opérationnelle	A la vue de la masse d'information à gérer, le relevé des installations techniques a été organisé en 3 phases selon le niveau de précision attendu (du général au particulier). Toutes ces données sont recueillies dans un référentiel dénommé « Atlas des installation techniques ». <ul style="list-style-type: none"> - Atlas Niveau 1 : organisation générale des installations techniques - Atlas Niveau 2 : relevé détaillé des installations techniques (hors réseaux secondaires) - Atlas Niveau 3 : relevé détaillé des installations techniques (réseaux secondaires)

	Sont concernés, les installations climatiques (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, ventilation), les systèmes de régulation et de gestion technique centralisée (GTC), les distributions d'eau froide et de gaz ainsi que les éléments du clos et couvert.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Atlas Niveau 1 : relevé initial terminé (2022), actualisation programmée (2022) - Atlas Niveau 2 : relevé initial programmé dans le cadre du projet GEREMY (PA 1.4) - Atlas Niveau 3 : relevé initial programmé dans le cadre des travaux d'optimisation énergétique (PA 1.5)
Facteur(s) de réussite	<p>Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver des prestataires compétents et rigoureux
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : pas de moyens humains spécifiques dédiés à cette action</p> <p>Budget (annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atlas Niveau 1 : 100 000€ (actualisation, secteur Bourgogne) - Atlas Niveau 2 : 350 000€ (relevé initial tous les lycées) - Atlas Niveau 3 : 15 000€/site (relevé initial)
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de suivi retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atlas Niveau 1 : nombre d'atlas réalisés et actualisés - Atlas Niveau 2 : nombre d'atlas réalisés et actualisés - Atlas Niveau 3 : nombre d'atlas réalisés et actualisés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les atlas réalisés (relevé initial) - Tous les atlas mis à jour régulièrement (actualisation)
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 23 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction des affaires juridiques et archives, Direction des ressources humaines
Acteurs partenaires	Rectorat, DRAAF, lycées, départements et autres structures (IFSI, CFA ...)
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>L'action contribue également à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à la rationalisation des investissements.</p>
Constat et enjeux	<p>Les consommations et dépenses énergétiques sont directement liées à l'étendue du patrimoine. Chaque mètre carré viabilisé en moins à viabiliser induit une économie d'énergie immédiate.</p> <p>Le contexte démographique dans la région est caractérisé par des effectifs de lycéens en baisse (-20 000 élèves depuis 1992, soit -20% ; dont - 5 400 depuis 2017), et une perspective de réduction de 4.1% du nombre des 15-29 ans à l'horizon 2042. Ceci conduit à ce que le nombre de m² par élève soit au global, pour la Bourgogne-Franche-Comté, le plus élevé parmi toutes les régions de France. Cette évolution induit un questionnement sur le dimensionnement du patrimoine immobilier au regard des effectifs.</p> <p>La rationalisation des surfaces faisait déjà partie de l'ancienne stratégie mais l'impact de cette action est resté limité.</p>
Contexte réglementaire	Aucun texte n'oblige à rationaliser les surfaces bâties
Objectif	<p>Le patrimoine bâti est très important au regard des effectifs accueillis et cette tendance va aller en s'amplifiant dans les années à venir.</p> <p>L'objectif de cette action est de saisir toute opportunité de gestion patrimoniale susceptible de conduire à une diminution des surfaces exploitées.</p>
Traduction opérationnelle	<p>Une action de gestion patrimoniale conduisant à une rationalisation de surface est un processus long et peut se décomposer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion globale sur l'adéquation besoins / patrimoine occupé (offre pédagogique, effectifs, état patrimonial) - Etude sur les possibles relocalisations des activités occupant les surfaces à l'étude pour fermeture - Arbitrage et mise en œuvre
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	Les projets se font au fil de l'eau, le calendrier est variable selon les projets.
Facteur(s) de réussite	Le principal facteur de réussite est l'acceptabilité de la mesure par les différents acteurs.
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : pas de moyens humains spécifiques dédiés à cette action</p> <p>Budget (annuel) : pas de budget spécifique dédié à cette action</p>
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de suivi retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface rationalisée (m²)
Indicateurs de résultat	- Aucun objectif de résultat n'est fixé
Lien à d'autres documents cadres	- Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 24 : Améliorer la connaissance des consommations énergétiques

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des systèmes d'information, Direction des Lycées, Direction des Achats, Direction des moyens généraux
Acteurs partenaires	Lycées, UGAP, fournisseurs d'énergie et eau, exploitants de chauffage, prestataires de service
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à l'efficacité énergétique Cette action permet d'évaluer et de suivre les résultats de la stratégie énergétique
Constat et enjeux	<p>Le patrimoine immobilier des 129 lycées publics comporte 1400 bâtiments et représente 2.3 millions de mètre carrés de plancher. Ce vaste patrimoine impacte fortement l'empreinte environnementale de la collectivité et la forte inflation observée sur le prix de l'énergie vient de plus en plus pénaliser le budget régional.</p> <p>La gestion de l'énergie est un fondamental de la gestion immobilière plus spécifiquement en matière de transition énergétique.</p> <p>Lors de la précédente stratégie, le suivi énergétique était effectué par un prestataire externe et sera poursuivi dans la nouvelle Feuille de route. Le recensement des points de comptage a également été consolidé en vue de mettre en place le portail énergétique.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui cadrent nos activités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	<p>Face au nombre de points de livraison, il est prévu de mettre en place un système informatisé de gestion énergétique afin d'automatiser le suivi énergétique.</p> <p>Jusqu'à ce jour, le bilan annuel « Energie et climat » est réalisé par un prestataire externe. Cette prestation sera maintenue tant que le portail énergétique ne sera pas opérationnel.</p> <p>Quelle que soit la méthode retenue, l'objectif visé est d'avoir à tout moment une visibilité, à minima annuelle, sur le suivi des consommations (multifluides, multisites).</p>
Traduction opérationnelle	<p>Bilans annuels « Energie et climat » (prestations de service) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation annuelle <p>Mise en place d'un système de gestion énergétique (portail énergie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du cahier des charges - Choix du fournisseur - Initialisation de l'application - Exploitation courante de l'application
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan Energie & Climat (année n) : actualisation réalisée en juin n+1 - Portail énergétique : mise en service prévue au 1^{er} semestre 2023
Facteur(s) de réussite	<p>Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la DSI - Prestataire de service compétent et rigoureux
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : pas de moyens humains spécifiques dédiés à cette action</p> <p>Budget (annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan Energie & Climat : 15 000€/an (actualisation) - Portail énergétique : 50 000€ (initialisation) + 30 000€ (abonnement annuel)
Indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi retenus :

	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan Energie & Climat : nombre de bilans annuels - Portail énergétique : nombre de points de livraison (PDL), nombre d'utilisateurs
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels Energie et Climat disponible tous les ans - Portail énergétique opérationnel sur l'ensemble des sites, tous fluides confondus - Interface opérationnelle avec la plateforme OPERAT (Décret Tertiaire)
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 25 : Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction du numérique éducatif, Direction des Achats
Acteurs partenaires	Lycées, bureaux d'études (AMO), entreprises (exploitants de chauffage, chauffagistes)
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	<p>L'action est modifiée</p> <p>Cette fiche est le résultat de la fusion entre deux actions de la précédente stratégie (maintenance et conduite des installations climatiques).</p>
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Cette action participe également à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à respecter les objectifs réglementaires (loi ELAN et loi TECV).</p>
Constat et enjeux	<p>La loi ELAN oblige propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de -40% d'ici 2030. Une partie de cet objectif peut être atteint en améliorant le pilotage des installations techniques. La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il est nécessaire d'agir collectivement d'où la mise en place du programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les Lycées).</p> <p>Lors de la précédente stratégie, un contrat d'exploitation-maintenance unique avait déjà été mis en place sur 47 lycées et une démarche d'accompagnement avait été lancée sur 20 lycées afin d'optimiser le fonctionnement des installations techniques (programme ENERGO). Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, ces actions sont fusionnées et déployées sur l'ensemble du patrimoine des lycées.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui cadrent nos activités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	<p>Trois leviers ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie : améliorer la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments. La présente action vise à améliorer la gestion des installations techniques (potentiel d'économies d'énergie d'environ 10%).</p> <p>Face à la flambée du prix des énergies, cette action permettra également de maîtriser les dépenses énergétiques.</p>
Traduction opérationnelle	<p>Dans le cadre de cette action, la Région mettra à disposition de chaque lycée un bureau d'étude (AMO), financera les travaux liés à la mise en place du dispositif, accompagnera chaque lycée dans la mise en place du contrat de maintenance, prendra en charge une partie du contrat (P3) et mettra en place un programme de formation. Pour le lycée, le préalable à cette démarche est de mettre en place un contrat de maintenance (P2, P3) dont le cahier des charges sera mis à disposition par la Région.</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du dispositif aux lycées et recueil des adhésions (2022) - Mise en place des assistances à maîtrise d'ouvrage locales (AMO lycées) (2022) - Mise en place des marchés d'exploitation de chauffage (2022) - Réalisation des travaux de remise en état et instrumentation (2023-2024) - Suivi d'exploitation-maintenance et formation (2023-2024)
Facteur(s) de réussite	<p>Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement des lycées dans la démarche GEREMY - Consultations fructueuses (AMO et exploitants de chauffage) - Entreprises et bureaux d'études compétents et rigoureux

Moyens alloués	Moyens humains (Nb ETP/an) : pas de moyens humains spécifiques dédiés à cette action (recours à des AMO) Budget (annuel) : - Programme GEREMY : 1 483 000€ ; - Programme GERRIC : 2 147 000€
Indicateurs de suivi	Indicateur de suivi retenu pour cette action : - Nombre de lycées adhérents à la démarche GEREMY - Consommation d'énergie finale et primaire, émission de GES ⁽¹⁾ <i>(1) Indicateurs communs aux actions 24,25 et 26.</i>
Indicateurs de résultat	- Objectif de moyen : 100% des établissements engagés dans la démarche GEREMY - Objectif de résultat ⁽¹⁾ : -25% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012 <i>(1) Objectif commun aux actions 24,25 et 26.</i>
Lien à d'autres documents cadres	- pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 26 : Généraliser les travaux de rénovation technique (systèmes)

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction du numérique éducatif, Direction des Achats, Direction des ressources humaines
Acteurs partenaires	Lycées, bureaux d'études, bureaux de contrôle, entreprises
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	<p>L'action est nouvelle</p> <p>Les travaux de rénovation technique ont été retirés de l'ancienne fiche travaux car ils vont être amplifiés et portés par le nouveau Service Energie d'où la création de cette nouvelle fiche.</p>
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Cette action participe également à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à respecter les objectifs réglementaires (loi ELAN et loi TECV).</p>
Constat et enjeux	<p>Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes réglementaires et environnementales. La loi ELAN oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de -40% d'ici 2030. Quant à la facture énergétique, elle s'alourdit avec l'inflation galopante des prix de l'énergie. L'énergie la moins chère et la moins polluante étant celle que l'on ne consomme pas, la réduction des consommations d'énergie est donc devenue un enjeu majeur sachant que l'amélioration de la performance des systèmes techniques peut assez largement y contribuer.</p> <p>Au cours de la précédente stratégie, il est apparu que les efforts réalisés en matière d'économie d'énergie étaient insuffisants pour atteindre les objectifs du décret Tertiaire. La rénovation et l'optimisation des systèmes étant des travaux réalisables sur du moyen terme, il a été décidé de porter l'accent sur ce type de travaux d'où l'objet de la présente fiche.</p>
Contexte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	<p>Trois leviers ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie : améliorer la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.</p> <p>La présente action vise l'optimisation de la performance des installations techniques (potentiel d'économie d'environ 30%).</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remise en conformité réglementaire (préalables à tout travaux) <ul style="list-style-type: none"> o Remise en conformité ICPE des chaufferies o Remplacement des transformateurs électriques o Mise en place de systèmes de gestion technique centralisée (GTC) - Travaux de rénovation et d'optimisation énergétique des systèmes assortis d'une démarche de commissionnement afin de garantir la qualité des travaux effectués et ainsi valoriser au maximum le gisement d'économies d'énergie. Il s'agit de travaux globaux sur les systèmes techniques.
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remise en conformité : 2024 (échéances réglementaires) - Travaux de rénovation et d'optimisation énergétique des systèmes : 2023-2030
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les renforts suffisants en interne et dans les plus brefs délais pour porter toutes ces opérations (129) dans le délai escompté (8 ans). - Avoir une offre d'entreprises locales suffisante et qualifiée pour absorber ce volume de travaux

<p>Moyens alloués</p>	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - +6 ETP accordé en AP de janvier 2022 <p>Ce renfort opérationnel se traduira par la création d'un service énergie au sein de la DPGI à partir de 2022.</p> <p><i>Budget (annuel) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 M€/an
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de suivi retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chaufferies remises en conformité, nombre de poste de transformation électriques remplacés, nombre de GTC installées - Nombre de sites rénovés et optimisés énergétiquement - Consommation d'énergie finale et primaire, émission de GES* <p>* Indicateurs communs aux actions 25, 26 et 27</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de moyen ⁽²⁾: 50% des sites rénovés et optimisés d'ici 2030 - Objectif de résultat ⁽¹⁾⁽²⁾ : -25% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012 <p>⁽¹⁾ <i>Objectif commun aux actions 25, 26 et 27</i></p> <p>⁽²⁾ <i>Objectifs estimés en fonction des moyens mobilisables à compter de la mise en place du service énergie (humains et financiers)</i></p>
<p>Lien à d'autres documents cadres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 27 : Poursuivre les travaux de performance énergétique (bâtiments)

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction du numérique éducatif, Direction des Achats, Direction de la Transition Énergétique, Direction de l'environnement
Acteurs partenaires	Lycées, rectorat, architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, entreprises...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	<p>L'action est modifiée</p> <p>Les travaux de rénovation technique ont été retirés de l'ancienne fiche travaux car ils vont être amplifiés et portés par le nouveau Service Energie d'où la révision de cette fiche.</p>
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Cette action participe également à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à respecter les objectifs réglementaires (loi ELAN et loi TECV).</p>
Constat et enjeux	<p>La loi ELAN oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de -40% et 60% d'ici 2030 et 2050. Quant à la facture énergétique, elle s'alourdit avec l'inflation galopante des prix de l'énergie. L'énergie la moins chère et la moins polluante étant celle que l'on ne consomme pas, la réduction des consommations d'énergie est donc devenue un enjeu majeur.</p> <p>Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus coûteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction.</p> <p>Le bilan de Transition énergétique réalisé sur la période 2012-2019 a permis de mettre en évidence l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre l'objectif du décret Tertiaire. L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi d'où la présente action.</p>
Contexte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique - 2018) - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires)
Objectif	<p>L'objectif de cette action est d'améliorer la performance des bâtiments à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020 - Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit -60% de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif. - Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous. <p>Afin de favoriser la performance, la rénovation globale sera privilégiée à la rénovation partielle. Pour maintenir le niveau de performance dans le temps et limiter les dépenses d'exploitation liées à la maintenance, une approche « low-tech » est intégrée dans l'ensemble des projets.</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un Schéma Directeur Immobilier dans les Lycées (SDIL) - Programmation des travaux et instrumentation avant travaux - Mise en œuvre opérationnelle - Evaluation des résultats
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Schéma Directeur Immobilier dans les Lycées (SDIL) : 2022 - Programmation des travaux et instrumentation avant travaux (2022-2028) - Mise en œuvre opérationnelle (2023-2029) - Evaluation des résultats (2024-2030)

Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et financiers en adéquation avec les objectifs - Bénéficiaire d'une offre d'entreprises locales suffisante et qualifiée pour absorber ce volume de travaux
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : action menée à effectifs constants</i></p> <p><i>Budget (annuel) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - PPI : >50 M€/an (opérations lourdes) - GREAL : >50 M€/an (opérations de rénovation partielle y compris énergie)
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de suivi retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments rénovés globalement et partiellement (toitures, façades, menuiseries, planchers bas), nombre de bâtiments construits - Consommation d'énergie finale et primaire, émission de GES ⁽¹⁾ <p>⁽¹⁾ indicateurs communs aux actions 25, 26 et 27</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de moyen : le nombre d'opérations à engager sera défini par le SDIL (rénovation global et construction) - Objectif de résultat ⁽¹⁾ : -25% des consommations d'énergie finale d'ici 2030 par rapport à 2012 - Objectifs de performance (selon la nature des travaux) : <ul style="list-style-type: none"> o Constructions neuves : niveau de performance réglementaire o Rénovations globales : 60% d'économie d'énergie ⁽²⁾ o Rénovations partielles : performances minimales « éléments par éléments » de niveau BBC Rénovation Effinergie et Effilogis <p>⁽¹⁾ Objectif commun aux actions 25, 26 et 27</p> <p>⁽²⁾ Objectif 2050 du décret Tertiaire (énergie finale, consommation réelle, tout usage confondu) appliqué sur l'ensemble du patrimoine des lycées (y compris petit tertiaire et résidentiel).</p>
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 28 : Mise en œuvre de l'éco-conditionnalité énergie bâtiment	
Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Priorités du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devenir une région exemplaire dans son patrimoine, ses achats, ses schémas et ses plans de formation • Favoriser la transversalité de la transition dans toutes les politiques régionales, pour nourrir la stratégie de transition et d'adaptation climatique.
Direction pilote	Direction de la Transition énergétique
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire
Acteurs partenaires	Démarche interne Région BFC
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Economies budgétaires en fonctionnement (Lycées)</p>
Constat et enjeux	<p>Les aides de la Région BFC aux projets d'investissements sur des bâtiments (en rénovation ou en construction) sont largement diffusées : elles concernent 14 directions opérationnelles et 47 règlements d'intervention (RI) pour un budget annuel conséquent : 195 M€ en 2020, soit 1/3 des engagements en investissements de la Région.</p> <p>Appliquer des conditions sur les performances énergétiques des projets contribue ainsi significativement aux objectifs de transition énergétique, en l'absence de contraintes réglementaires fortes en rénovation et perfectibles en construction.</p> <p>En 2018, a été initiée une démarche transversale d'éco-conditionnalité énergétique de ces aides portée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, avec le partenariat de la Direction de la transition Energétique. Un référentiel technique a été établi, partagé avec l'ensemble des directions concernées, inscrit dans le Règlement Budgétaire et Financier. Une formation interne et une animation ont été mises en place en 2019 par les deux directions porteuses pour le lancement opérationnel.</p> <p>Fin 2021, une évaluation a été menée. Elle conclut sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin de poursuivre cette démarche originale, - La reconnaissance d'un impact sur les objectifs TE : l'éco-conditionnalité appliquée à l'ensemble des dispositifs de la Région pourrait contribuer à hauteur de 15 % des objectifs annuels du SRADDET en matière d'économie d'énergie, - Le besoin de mise en œuvre effective dans toutes les directions, notamment la DPGI (dont les RI concernés représentent un budget de 84 M€, soit 35% de l'ensemble des RI), - Le besoin de structurer davantage cette démarche (pilotage, animation, cellule d'appui, suivi).
Contexte réglementaire	<p>Démarche volontaire qui dépasse le cadre réglementaire :</p> <p>Règlementation Environnementale RE2020 applicable aux constructions neuves.</p> <p>Règlementation Thermique Existant (approche globale ou par élément) applicable aux bâtiments existants</p> <p>Décret 2019-771 du 13 juillet 2019, dénommé "décret tertiaire", relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations dans les bâtiments à usage tertiaire (publics et privés) de plus de 1 000 m², applicable aux bâtiments tertiaires existants</p>
Objectif	Diffuser, Stabiliser et Pérenniser la démarche d'éco-conditionnalisés les bâtiments
Traduction opérationnelle	<p>Cette action nouvelle est une poursuite de l'Action 7.4 de la précédente SOTE sur les bâtiments tertiaires publics (orientée rénovation et construction).</p> <p>Cette action est poursuivie et amplifiée, et est reconnue désormais comme un Projet d'Ambition Régional (PAR).</p> <p>Actions à développer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser la diffusion des écoconditions énergétiques à l'ensemble des aides à l'investissement de la Région BFC – notamment DPGI.

	<p>2. Structurer la démarche d'écoconditions énergétiques aux bâtiments, pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle en lien avec la démarche de PAR, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consolider l'équipe dédiée pour le pilotage, - consolider les référents dans chaque Direction, définir et mettre en œuvre des outils d'instructions des dossiers de demandes d'aides bâtiment et de suivi de l'action, notamment pour identifier les gains générées (énergie et émissions de GES), - adopter une communication adaptée et anticipée auprès des maîtres d'ouvrage et une communication interne dynamique, - former régulièrement les agents dans les Directions, en particulier pour favoriser leur instruction facilitée, - en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation ad hoc conduite courant 2021, puis en assurer la mise en œuvre opérationnelle pérenne. <p>3. Reconsidérer le référentiel pour intégrer dans un second temps d'autres aspects de transition écologique puis le tester avant d'envisager une éventuelle application systématisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité carbone (émissions de GES) et matériaux biosourcés, - Economie de ressources (matériaux), - Gestion de l'eau et perméabilité des sols, - Biodiversité et végétalisation. <p>4. Définir un référentiel pour la construction neuve :</p> <p>phase 1 – intégrer la notion de ZAN du SRADDET dans les aides</p> <p>phase 2 – définir un référentiel énergétique et environnemental RE2020+</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en œuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Action 1 : 2022</p> <p>Action 2 : structuration deuxième semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023 puis suivi pérenne</p> <p>Action 3 : 2023</p> <p>Action 4 : phase 1 : 1^{er} semestre 2023 – phase 2 : 2^d semestre 2023</p>
Facteur(s) de réussite	<p>Soutien politique et hiérarchique pour une mise en œuvre effective auprès de toutes les directions</p> <p>Structuration des moyens humains : ressources dédiées (poste à prévoir, organisation à préciser au sein des directions)</p> <p>Coopération inter-direction et valorisation des efforts des instructeurs d'aides</p>
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i></p> <p>1 ETP interne pour l'animation transversale (nouveau poste)</p> <p>Des référents par directions (redéploiement de moyens humains)</p> <p><i>Moyens externes :</i></p> <p>Mise à disposition d'une expertise technique en cas de besoin sur projets complexes (marché de service de type AMO Effilogis)</p> <p><i>Budget : Fonctionnement</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de RI éco-conditionnés - « Aisance » des instructeurs pour l'application des écoconditions - Capacité des directions à opérer un suivi de la démarche
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Surface tertiaires rénovées avec critères d'écoconditions - Surfaces tertiaires construites avec critères d'écoconditions - Economies d'énergie : gain en kWh/m².an <p>NB : en rénovation : gain/état initial - en construction : gain /niveau réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions de Gaz à effet de serre évitées ou substituées (bois énergie) : kgCO₂/an évitées ou substituées <p>NB : en rénovation : gain/état initial - en construction : gain /niveau réglementaire</p>
Lien à d'autres documents cadres	<p>SRADDET</p> <p>Règlement Budgétaire et Financier</p> <p>Feuille de Route régionale sur les matériaux biosourcés dans le bâtiment</p> <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets</p> <p>Feuille de Route régionale Economie Circulaire</p>

ACTION 29 : Maintenir voire développer les filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Le secteur du bâtiment étant le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a souhaité avoir une action forte en la matière.</p> <p>De manière générale, il s'agira également d'avancer sur l'enjeu du maintien et du développement des filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante et de qualité (du conseil à la réalisation de chantier).</p>
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	<p>Direction formation professionnelle des demandeurs d'emploi</p> <p>Direction orientation et parcours professionnels</p> <p>Direction Economie</p> <p>Direction de la communication</p>
Acteurs partenaires	Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, RECTORAT : Académies de Besançon et de Dijon, EMFOR notamment
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Emploi : Emplois locaux créés ou conservés</p> <p>Attractivité des métiers du bâtiment</p>
Constat et enjeux	<p>De manière générale, le secteur du bâtiment est un secteur en tension, il fait face depuis plusieurs années à un déficit d'attractivité, et ce alors que la demande de travaux augmente considérablement, quel que soit le type de maître d'ouvrage (public, privé, logement ou tertiaire). Des difficultés réelles et concrètes sont constatées sur toute la chaîne d'accompagnement des rénovations. Les entreprises et les artisans jouent également un rôle essentiel dans le projet de rénovation (prescripteur de travaux, qualité de la mise en œuvre). Le constat global est celui d'un manque d'artisans et d'entreprises du bâtiment : le secteur du bâtiment souffre d'un problème d'attractivité en Bourgogne-Franche-Comté comme au niveau national. D'après l'étude du CERC-BFC « Activité, emploi et formation dans le bâtiment en BFC », le secteur du bâtiment a perdu 8 646 emplois salariés entre 2009 et 2019 (3 454 dans le gros œuvre et 5 192 dans le second œuvre). Sur cette même période, 1 279 établissements employant au moins un salarié ont cessé leur activité.</p> <p><u>Sur la cible des particuliers</u> : en BFC, le parcours de rénovation Effilogis-maison Individuelle est réalisé par un réseau de professionnels qui permet de garantir l'atteinte des objectifs de rénovation globale et performante : les conseillers France Rénov', ainsi que les structures conventionnées par la Région (auditeurs et accompagnateurs techniques). Ce réseau fait face à un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de conseillers France Rénov' : des difficultés de recrutement de conseillers en rénovation énergétique. - manque de thermiciens pour réaliser les audits énergétiques pour répondre à une demande croissante. Le déploiement du dispositif Effilogis peine à couvrir l'ensemble de la région avec un déficit plus marqué sur les départements de l'Yonne et de la Nièvre. <p>Les délais qui en découlent pour traiter les demandes sont élevés (4-6 mois pour les réalisations d'audit, 2-3 mois pour l'accompagnement technique, plus de 18 mois pour l'intervention des artisans et entreprises). Cela implique une stratégie à long terme pour renforcer le secteur à travers la promotion des formations et le soutien aux reconversions.</p> <p><u>Sur la cible des copropriétés</u> : cette cible peine à mobiliser des professionnels de la conception type maîtres d'œuvre et AMO, formés à la rénovation performante BBC.</p> <p><u>Sur la cible des collectivités et bailleurs sociaux</u> : le déficit constaté se situe essentiellement au niveau des entreprises de travaux, avec fréquemment des lots de travaux non attribués faute d'entreprises disponibles ou présentes sur certains territoires.</p>
Contexte réglementaire	La France s'est engagée à rénover son parc immobilier au niveau BBC d'ici 2050 pour

	respecter ses engagements. La loi Climat & Résilience apporte beaucoup de changements dans le paysage de la rénovation énergétique.
Objectif	<p>Pour que le manque de professionnels qualifiés dans la rénovation énergétique performante ne devienne pas le facteur limitant principal de la lutte contre le dérèglement climatique dans le domaine du bâtiment, il est essentiel d'agir dès à présent sur la formation (initiale, professionnelle et continue) et l'attractivité des métiers.</p> <p>Objectifs à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser la formation et la reconversion dans les filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante - Quantifier puis anticiper les besoins en personnel sur toute la chaîne d'accompagnement et de travaux des projets <p>Objectifs à court et moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur la formation des professionnels de la conception (MOe, AMO, économiste, architectes...) en proposant une offre de formation adaptée aux enjeux et aux différents publics cibles (copropriété, tertiaire) ; - Valoriser les filières du bâtiment pour attirer des jeunes ou des demandeurs d'emploi notamment sur l'accompagnement et les travaux de rénovations performantes et complexes. - Sur la cible des particuliers : structurer l'offre de service des professionnels de la rénovation performante. Le renforcement du réseau des auditeurs conventionnés reste la priorité pour la Région, car représentant un point de blocage dès à présent dans l'entrée du parcours Effilogis MI.
Traduction opérationnelle	<p>2 grands volets sont identifiés :</p> <p>1/ Redynamiser la formation et la reconversion dans la filière du bâtiment Le secteur du bâtiment fait face à un déficit d'attractivité face une demande qui augmente considérablement, et qui va encore augmenter considérablement compte tenu des évolutions réglementaires prévues ou annoncées et du contexte international en matière d'approvisionnement énergétique. Cela implique une stratégie à long terme pour renforcer le secteur à travers la promotion des formations existantes et le soutien aux reconversions. Il s'agira d'identifier la valorisation des filières du bâtiment comme un sujet clé pour les Directions de la Région qui pourraient avoir des actions <i>ad hoc</i> (exemple : campagne de communication dédiées au bâtiment, aux filières en tension).</p> <p>Le Pôle énergie dispose déjà d'une offre de formation auprès de professionnels de la conception. Cette offre de formation pourra être questionnée, pour être amendée ou réorientée.</p> <p>2/ Maintenir voire développer les filières du bâtiment liées à la rénovation énergétique performante (du conseil à la réalisation de chantier).</p> <p>Le Pôle énergie BFC est la cheville ouvrière en matière de montée en compétences des professionnels du bâtiment, sur le champ plus particulier encore de la rénovation énergétique performante et du bâtiment durable au sens large. Le Pôle énergie BFC, en lien direct avec l'action de la Région, peut porter les actions suivantes :</p> <p><u>Sur la cible des particuliers :</u> Structurer l'offre de service des professionnels de la rénovation conventionnés Effilogis (auditeurs et accompagnateurs techniques) pour la cible des particuliers Objectifs : Faciliter l'intégration de nouveaux professionnels conventionnés dans la communauté Effilogis MI / Apporter aux structures conventionnées un support technique et les appuyer pour développer leurs compétences Animer et développer ce même réseau des professionnels Mise en réseau et création d'une communauté des professionnels Effilogis MI Recrutement de nouveaux professionnels partenaires d'Effilogis, le cas échéant (en fonction des évolutions nationales et régionales courant 2022) Anticiper les évolutions du rôle de l'Accompagnateur Technique vers le futur Accompagnateur Rénov'</p>

	<p>Les évolutions réglementaires concernant le rôle d'Accompagnateur Rénov' va venir bouleverser le mode de fonctionnement actuel des programmes régionaux. Dès le 1er janvier 2023, les architectes, les bureaux d'études ou encore les entreprises générales du bâtiment pourront devenir Accompagnateur Rénov'. Il est donc nécessaire d'anticiper cette évolution réglementaire, pour assurer une transition sereine avec les accompagnateurs techniques Effilogis.</p> <p><u>Sur toutes les cibles de maîtres d'ouvrage :</u> Engagement d'une étude ayant pour objectif d'éclairer les acteurs du bâtiment et les pouvoirs publics sur les besoins en formation initiale, professionnelle et continue et les perspectives d'emplois en matière de rénovation performante dans le secteur du bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état des lieux en matière de formation (initiale, professionnelle et continue) - les enjeux de ce secteur en termes de qualification, de compétences et d'impacts sur les métiers, - les perspectives d'emplois (besoins de main d'œuvre) et de formations à échéances 2025 et 2035 sur toute la chaîne (du conseil à l'accompagnement et aux travaux) au regard des politiques publiques régionales - les préconisations en termes de formation initiale et continue et d'emplois, les niveaux à atteindre, les politiques de suivi et d'évaluation des métiers, des emplois et des formations. <p>Le Pôle énergie est pressenti pour porter l'étude ci-après, ou a minima pour en être un des contributeurs, en lien avec son champ de compétences et les cibles accompagnées.</p> <p>Détermination d'un plan d'actions dédié puis de sa mise en œuvre.</p>
Stade du projet	L'action est en phase d'exploration (étude, état des lieux...)
Calendrier de mise en œuvre	L'objectif serait de pouvoir initier des études et premières actions plus opérationnelles en 2023. Il est notamment évoqué l'hypothèse de mise à jour d'une étude prospective emploi-formation pour les métiers du bâtiment à l'échelle Bourgogne Franche-Comté (cette étude existait côté Franche-Comté sous portage Pôle énergie, mais est aujourd'hui obsolète et nécessiterait une mise à jour).
Facteur(s) de réussite	Portage d'actions citées ci-avant par le Pôle énergie BFC avec des moyens humains (en interne et/ou en externe via un consultant) et budgétaires dédiés Prise en compte de la problématique par d'autres Directions en interne Région, notamment DFDE, Direction de l'économie, Dir. Orientation et parcours professionnel
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> Moyens humains dédiés au Pôle énergie BFC + 0,15 ETP Région <i>Budget (annuel) :</i> Budget alloué par la Région au Pôle énergie BFC <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'état des lieux en matière d'emploi et formation (initiale, professionnelle et continue) - définition d'un plan d'actions dédié
Indicateurs de résultat	<p>Nombre d'auditeurs et d'accompagnateurs techniques conventionnés et leur répartition géographique</p> <p>Nombre d'apprenants accueillis sur chaque plateau pédagogique Praxibat / Qualit'Enr en fonction de leurs statuts</p> <p>% de demandeurs d'emplois réinsérés répondant aux besoins du secteur</p> <p>Nombre de créations/cessation d'activité d'entreprises (cf intro)</p> <p>Nombre de salariés dans le domaine (cf intro)</p>
Lien à d'autres documents cadres	Plan bâtiment durable régional, SRADDET, CPRDFOP

ACTION 30 : Contribuer à la massification de la rénovation économe et performante des logements collectifs sociaux

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Priorités du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités/associations/bailleurs sociaux
Direction pilote	Direction de la Transition énergétique
Directions partenaires	<p>Direction de l'Europe</p> <p>Direction de l'Aménagement du Territoire</p>
Acteurs partenaires	<p>USH BFC et ses membres</p> <p>Pôle énergie BFC</p>
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est modifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à l'efficacité énergétique Lutte contre la précarité énergétique
Constat et enjeux	<p>Le parc de logements collectifs est d'environ 600 000 unités en région BFC, dont 345 000 en copropriétés et 180 000 en logements HLM.</p> <p>Rénover ce parc selon des critères de performance a minima BBC est essentiel en matière de transition énergétique pour éviter de tuer le gisement d'économie d'énergie (réglementation insuffisante) accessible avec des techniques mûres et abordables.</p> <p>Les copropriétés, qui représentent la part principale des logements collectifs, nécessitent des approches spécifiques d'accompagnement pour déclencher les décisions collectives et sont traitées via des dispositifs spécifiques (cf : action pour Structurer un service public régional de la rénovation pour les particuliers).</p> <p>Le souci de transition juste fait porter l'effort sur le parc social et HLM. Sur ce dernier, l'USH estime un volume de 3 000 à 4 000 logements à rénover sur les prochaines années. Les bailleurs privés sont également concernés par la lutte contre la précarité énergétique et y contribuent dans le cadre d'investissements sur des logements à loyers conventionnés avec l'Anah.</p> <p>L'action présente est une poursuite des Action 7.2 et 7.3 de la précédente SOTE, respectivement sur la rénovation et la création de logements sociaux.</p>
Contexte réglementaire	<p>Démarche volontaire qui dépasse le cadre réglementaire :</p> <p>Réglementation Thermique Existant (approche globale ou par élément) applicable aux bâtiments existants</p>
Objectif	Poursuivre un programme incitatif pour la rénovation performante sur le plan énergétique pour le logement social, public et privé, en vue d'une massification via un changement de culture et de pratiques professionnelles.
Traduction opérationnelle	<p>Actions à développer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre des dispositifs d'aides aux bâtiments avec un cahier des charges technique exigeant et compatible avec la démarche transversale d'éco-conditionnalité <ul style="list-style-type: none"> - DTE : RI 31.11 Effilogis - Rénovations de logements sociaux - D Europe : Priorité (en cours) du PO FEDER - DAT : RI 30.18 Centralités -Aides ciblées sur 128 centralités intermédiaires - DAT : RI 30.13 Programme de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local (aide ciblée sur les quartiers d'intérêt régionaux relevant de la politique de la ville). 2. Maintenir des liens avec les professionnels du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> - via le PEBFC - via le comité technique des aides Effilogis 3. Poursuivre une animation technique auprès des bailleurs publics avec l'USH BFC 4. Animation spécifique à conduire auprès des bailleurs privés : à confirmer le cas échéant dans le cadre de l'évolution des aides Effilogis en 2023

	5. Faire évoluer le cahier des charges des aides en intégrant des aspects sur le confort d'été, les matériaux biosourcés, l'environnement (eau, désimperméabilisation des sols, biodiversité) et la mobilité
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	Action 1 et 2 : 1 ^{er} semestre 2022 Action 3 à 5 : deuxième semestre 2022
Facteur(s) de réussite	DTE : Moyens budgétaires maintenus & Efficacité des relais pour l'animation auprès des bailleurs DAT : Prise en compte du volet logements dans les stratégies de revitalisation des centralités D. Europe : Mise en oeuvre opérationnelle du FEDER
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an)</i> : DTE : maintien des moyens actuels – 4 ETP <i>Moyens externes</i> : DTE : Maintien d'une expertise technique externe (marché de service AMO Effilogis) <i>Budget</i> : DTE : 6,5 M€ / an en Investissement sur les aides à la rénovation Effilogis pour les bailleurs sociaux DAT : Centralités : budget à définir en BS 2022 pour juin 2022-2026 ; Rénovation Urbaine : à définir FEDER : PO FEDER en cours de finalisation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'aides traitées - Nombre de projets accompagnés en phase Travaux - Nombre de logements rénovés - Surface rénovée - surface de référence des calculs thermiques
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie : gain en kWh/m² .an par rapport à l'état initial - Facteur de division des consommations énergétiques - Emissions de Gaz à effet de serre évitées ou substituées (bois énergie) : kgCO₂/an évitées ou substituées par rapport à l'état initial - Facteur de division des émissions de GES
Lien à d'autres documents cadres	SRADDET PO FEDER 2021-2027 Démarche transversale d'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments

ACTION 31 : Accompagner la performance énergétique des bâtiments tertiaires publics

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Priorités du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités/associations/bailleurs sociaux
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire
Acteurs partenaires	<p>ADEME</p> <p>Réseau des Conseillers en Energie Partagés (CEP)</p> <p>CAUE, Syndicats mixtes d'énergie, agences techniques départementales, porteurs de projets</p>
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est modifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Economies de fonctionnement dans les collectivités</p> <p>Attractivité des territoires et services à la population</p> <p>Revitalisation des pôles de centralités</p>
Constat et enjeux	<p>Les bâtiments tertiaires représentent 50 millions de m² chauffés en Bourgogne Franche-Comté.</p> <p>Le décret tertiaire mentionné ci-dessous impose des efforts d'économies compatibles avec les objectifs de transition énergétique, mais il ne concerne que les bâtiments de plus de 1000 m² (qui constituent 70% de la surface totale) et avec des échéances à 2030, 2040 et 2050. Des actions immédiates et sur l'ensemble du parc sont nécessaires. Le tertiaire privé constitue l'enjeu principal (voir Action 19 conduite par la Direction Economie - 2/3 de la surface totale), mais le secteur public est également concerné.</p> <p>L'action présente est une poursuite de l'Action 7.4 de la précédente SOTE sur les bâtiments tertiaires publics (orientée rénovation et construction).</p> <p>Elle est complémentaire à l'action nouvelle sur l'éco-conditionnalité transversale à l'ensemble des directions concernées par des aides à l'investissement sur les bâtiments (Action 28), qui constitue l'axe majeur sur la thématique.</p> <p>La présente fiche reprend les actions des RI suivants :</p> <p>DTE : RI 31.21 : Audits énergétiques et programmes d'opérations</p> <p>DTE : RI 31.03 : Rénovations performantes des Collectivités & Associations</p> <p>DAT : RI 30.18 : Centralités rurales en région</p> <p>DAT : RI 30.13 : Programme de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local</p> <p>DAT : RI 30.17 : Contrat de territoires 2022-2028 Territoire en actions</p> <p>DAT : RI 30.12 : soutien à la coordination en santé en proximité des territoires</p> <p>Elle est focalisée sur la rénovation et coordonnée avec les actions de la DAT sur les contrats de Territoire (Action 21)</p>
Contexte réglementaire	<p>Démarche volontaire qui dépasse le cadre réglementaire :</p> <p>Règlementation Thermique Existant (approche globale ou par élément) applicable aux bâtiments existants</p> <p>Décret 2019-771 du 13 juillet 2019, dénommé "décret tertiaire", relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations dans les bâtiments à usage tertiaire (publics et privés) de plus de 1 000 m².</p>
Objectif	Poursuivre un programme incitatif et avant-gardiste pour la rénovation performante sur le plan énergétique et environnemental pour le tertiaire public.

Traduction opérationnelle	<p>Actions à développer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre des dispositifs d'aides aux bâtiments avec un cahier des charges technique exigeant et compatible avec la démarche transversale d'éco-conditionnalité 2. Proposer des cahiers des charges des aides innovants, en avance sur la réglementation et en intégrant des aspects sur le confort d'été, les matériaux biosourcés, l'environnement (eau, désimpermabilisation des sols, biodiversité) 3. Animer des réseaux d'accompagnement territorialisés <ul style="list-style-type: none"> - CEP pour DTE - animateurs territoriaux pour DAT : Assistance aux porteurs de projet (CAUE, agence technique départementale, syndicats mixtes d'énergie, Pays/PETR, communes) 4. Maintenir des liens avec les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - via le PEBFC - un comité technique des aides Effilogis - autres actions autres directions
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	2022 avec évolutions annuelles ou ponctuelles selon le contexte règlementaire
Facteur(s) de réussite	<p>Moyens budgétaires consacrés aux actions pour la DTE</p> <p>Montée en puissance de la démarche d'éco-conditionnalité transversale des aides aux bâtiments</p> <p>Moyens opérationnels des réseaux d'accompagnement territoriaux</p>
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> DTE : maintien des moyens actuels – 4 ETP DAT : postes de chargés de missions</p> <p><i>Moyens externes :</i> DTE : Maintien d'une expertise technique externe (marché de service AMO Effilogis) : 300 000€/an</p> <p><i>Budget : Investissement & Fonctionnement</i> DTE : 6 M€</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'aides traitées - Nombre de projets accompagnés en phase Travaux - Surface de tertiaires rénovés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie : gain en kWh/m² .an par rapport à l'état initial - Facteur de division des consommations énergétiques - Emissions de Gaz à effet de serre évitées ou substituées (bois énergie) : kgCO₂/an évitées ou substituées par rapport à l'état initial - Facteur de division des émissions de GES
Lien à d'autres documents cadres	<p>Votre action a-t-elle des liens avec d'autres documents cadres de la Région ? Si oui, lesquels ?</p> <p>SRADDET</p> <p>Démarche transversale d'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments</p>

ACTION 32 : Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Priorités du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers
Direction pilote	Direction de la Transition énergétique
Directions partenaires	Direction de la communication et des relations avec les citoyens, DSI, Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, Conseils Départementaux, Agglomérations, Pays, Communautés de communes ou toute autre collectivité développant un projet territorial type plate-forme de la rénovation, professionnels de la filière immobilier et bâtiment, et les réseaux d'accompagnement et prestataires du programme Effilogis pour les particuliers.
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p> <p>Emploi : Emplois locaux créés ou conservés</p>
Constat et enjeux	<p>En 2020, une évolution majeure est intervenue dans Effilogis-maison individuelle avec l'engagement de la Région le 26 juin dans le programme SARE – Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique - qui lui permet de bénéficier de recettes issues de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la mise en œuvre du service public régional, en contrepartie du désengagement de l'ADEME.</p> <p>La mise en place de mesures nationales (audit réglementaire, dispositif Mon Accompagnateur Rénov', ...) et l'évaluation prochaine d'Effilogis seront prises en compte pour faire évoluer au cours de mandat les dispositifs régionaux, dans la logique du maintien d'un service public permanent et de qualité en matière de conseil et d'accompagnement. Cela passera notamment par le renforcement des Espaces Conseils FAIRE, devenant au 1er janvier 2022 Espaces Conseils France Rénov.</p> <p>L'activité des plateformes de la rénovation énergétique (PTRE-Effilogis) portées par les territoires (pôle d'équilibre territorial et rural, établissement public de coopération intercommunale, etc.) se poursuit. Ces plateformes financées par la Région assurent l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement des propriétaires de maison individuelle dans leurs démarches de rénovation énergétique.</p> <p>Les Espaces Conseils France Rénov, assurent ces missions sur le reste du territoire, maintenant ainsi une couverture régionale complète du service.</p>
Contexte réglementaire	<p>Loi NOTRe : le SRADDET fixe les objectifs à moyen et long termes (...) de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et de pollution de l'air / Loi MAPTAM : La Région est chef de file des collectivités territoriales en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie / Loi LTE : la Région élabore un programme régional pour l'efficacité énergétique pour les propriétaires privés, les bailleurs et des occupants de logements ou de locaux privés à usage tertiaire.</p> <p>La création d'un service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers en BFC correspond à l'objectif de massification de la rénovation performance basse consommation pour les maisons individuelles de la région, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et de la loi LTE qui affichent la rénovation de 100 % des logements BBC à horizon 2050.</p>
Objectif	<p>Le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers se propose d'être un agrégateur de services qui facilite le parcours des particuliers avec un interlocuteur unique, pour la montée en puissance de la rénovation performante.</p> <p>L'objectif du service Effilogis-maison individuelle est ainsi de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles</p> <p>Les fondements de ce service public régional sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un service ouvert « à tous » : particuliers propriétaires de maisons individuelles (65 % des logements) : propriétaires occupants et bailleurs.

	<ul style="list-style-type: none"> - Un objectif de niveau de performance thermique finale de rénovation BBC. - Une mise en œuvre partagée du service par le niveau régional et local.
Traduction opérationnelle	<p>Actions à développer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter la politique régionale en fonction des résultats de l'expérimentation menée avec les territoires partenaires et de la politique nationale : à la suite de l'évaluation d'Effilogis, qui concernera notamment la plus-value territoriale pour la mise en œuvre du service, un éventuel repositionnement de la Région au regard des évolutions du contexte national (audits, accompagnateur Rénov et SARE), afin de maintenir un service de qualité en matière de conseil et d'accompagnement en vue d'une performance BBC sera étudié. 2. Renforcer les Espaces Conseil France Rénov (ECFR) : du fait notamment de la communication nationale, les ECFR sont périodiquement soumis à un afflux de contacts très important. Le service public de conseil doit pouvoir maintenir une qualité de service acceptable. Cela passe par un renforcement des moyens humains du réseau. 3. Renforcer les actions et outils, dont les formations, permettant d'augmenter le nombre de techniciens et/ou de bureaux d'études conventionnés avec la Région pour les audits et l'accompagnement technique (et labellisés RGE pour la réalisation des audits) et d'améliorer la couverture territoriale. . 4. Valoriser les filières du bâtiment et de la rénovation énergétique (du conseil à la réalisation de chantier). Un travail est à mener pour trouver les solutions efficaces à moyen et long terme.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier : 2022 pour les points 1 et 2, Années suivantes pour les points 3 et 4
Facteur(s) de réussite	Moyens RH : pérennisation du poste d'instructeur technique PAIR pour le traitement des demandes de conventionnement des auditeurs, accompagnateurs techniques et des aides aux ménages et le montage des nouveaux dispositifs en cohérence avec les évolutions nationales Poursuite de l'expérimentation du service décliné sur les territoires PTRE, en fonction des résultats et préconisations de l'évaluation Effilogis conduite en 2022
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i></p> <p>Une équipe Effilogis - maison individuelle en interne Région : 11 collaborateurs représentant environ 9 ETP</p> <p>Ingénierie territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau des conseillers en ECFR : 49 ETP - Réseau des PTRE Effilogis : 9 ETP <p>La Région prend en charge seule le financement des Espaces Conseil France Rénov', au-delà du financement des PTRE portées par les territoires moteurs partenaires. Le réseau des Espaces Conseil France Rénov' fera l'objet d'un renfort en 2022 par la Région.</p> <p><i>Budget (annuel) :</i></p> <p>Financement des Espaces Conseil France Rénov' et des PTRE : 3,5 M€ Budget pour le financement des audits et des travaux : 2,5 M€ en investissement par an Contribution Région pour la caisse d'avance régionale Effilogis : 6 M€</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ETP de conseillers - Nombre de contacts - Nombre de chèques audits émis par an (selon évolution du dispositif au regard des obligations nationales à venir) - Nombre de logements de particuliers aidés par la Région pour la rénovation au niveau BBC et BBC par étapes (selon dispositifs régionaux d'aides aux travaux) - Budget annuel total consacré
Indicateurs de résultat	<p>Energie : estimation des gains des consommations d'énergie des logements aidés : (gain en kWh/m2 .an</p> <p>Economie : coût des travaux de rénovation énergétique (impact économique local), et budget régional dédié aux subventions travaux (selon dispositifs régionaux)</p>
Lien à d'autres	Plan bâtiment durable régional

documents cadres	SRADDET
------------------	---------

ACTION 33 : Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment

Lien avec le Plan de mandat	<p>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</p> <p>Le secteur du bâtiment étant le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a souhaité avoir une action forte en la matière.</p> <p>La Région dispose depuis le 1er juillet 2019 d'un centre régional de ressources du bâtiment durable unique : la régie autonome Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, dédiée à la filière professionnelle du bâtiment.</p>
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	<p>Direction formation professionnelle des demandeurs d'emploi</p> <p>Direction orientation et parcours professionnels</p> <p>Direction Lycées</p>
Acteurs partenaires	Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, RECTORAT : Académies de Besançon et de Dijon, AFPA, Bâtiment CFA , AMDF Autun, EMFOR notamment
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à l'efficacité énergétique
Constat et enjeux	<p>Engagée depuis 10 ans dans le dispositif PRAXIBAT, la Région Bourgogne-Franche-Comté a su construire une dynamique de formation autour de la transition énergétique. Elle bénéficie aujourd'hui d'un réseau d'une cinquantaine de plateaux dédiés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Par ailleurs et dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional, une dizaine de plateaux supplémentaires sont en phase développement afin de compléter le maillage régional, principalement côté Bourgogne.</p> <p>Ces différents outils constituent un atout pour des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels engagés dans une démarche de qualification RGE - jeunes en formation initiale, qui bénéficient des mêmes conditions d'apprentissage que des professionnels en exercice - demandeurs d'emploi, dont la formation « métier » est enrichie de compétences spécifiques représentant une plus-value sur le marché du travail. <p>Au-delà des équipements matériels, la réussite de cette ambition régionale repose sur un réseau de formateurs spécialisés et reconnus. La pérennité et l'utilité des plateaux en dépendent. Et ce d'autant que les plateaux ne peuvent bénéficier de l'agrément national (permettant la délivrance de la mention RGE) que si, et uniquement si, un formateur, lui-même agréé, est « rattaché » à celui-ci.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et enrichir les compétences disponibles en Bourgogne-Franche-Comté - Sécuriser la dynamique de formation, et apporter des réponses de proximité pour tous les publics (entreprises, jeunes en formation initiale, demandeurs d'emploi...) - Institutionnaliser un réseau de formateurs mutualisé à l'échelle régionale, ouvrant des perspectives de partenariats « inter-OF » ou « pouvoirs publics/Pôle énergie-OF » - Accompagner le développement du réseau de formateurs, selon les orientations de la stratégie régionale - Créer les conditions de réussite des plateaux PRAXIBAT / Qualit'EnR : assurer toute l'utilité et sécuriser les investissements régionaux. - Intégrer le réseau de formateurs régional, comme l'un des éléments constitutifs d'un Service Public de la Rénovation Energétique
Contexte réglementaire	<p>Afin d'appliquer les nouvelles réglementations et d'intégrer la pratique des nouveaux principes constructifs et techniques, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>Notamment : Dispositifs réglementaires de certification des compétences des</p>

	entreprises/artisans : CERTIBAT, QUALIBAT, QUALIT'EnR.
Objectif	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider et sécuriser la dynamique de formation dédiée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables - Promouvoir les savoir-faire, indispensables à des travaux de qualité et répondant aux exigences énergétiques - Elargir le « vivier » de professionnels reconnus, permettant de mettre en œuvre la stratégie régionale de massification de la rénovation énergétique, et plus particulièrement le programme Effilogis-maison individuelle <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et développer un réseau régional de formateurs habilités par Qualit'EnR, et permettant un maillage équilibré à l'échelle de région Bourgogne-Franche-Comté - Conforter les compétences et l'expertise en Bourgogne-Franche-Comté - Créer les conditions de réussite des plateaux techniques PRAXIBAT / Qualit'EnR, et de leur utilisation efficiente et généralisée.
Traduction opérationnelle	<p>Le dispositif PRAXIBAT® se traduit concrètement par la mise en place de plateaux pédagogiques, c'est-à-dire un ensemble d'équipements dans un centre de formation destiné aux travaux pratiques et mises en situations professionnelles. Ces plateformes mettent à disposition des apprenants les matériaux et matériels qu'ils seront amenés à installer et maintenir dans leur vie professionnelle ; elles sont destinées à la formation initiale et continue (principe de mutualisation des moyens) et sont déclinées sur 7 technologies.</p> <p>Actions à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les objectifs de formation et de démultiplier l'offre de formation initiale et continue afin de disposer en BFC d'un secteur professionnel en capacité de réussir la Transition Ecologique, en utilisant notamment les plateaux PRAXIBAT, outils pédagogiques qui ont exigé des investissements importants. - Renforcer la culture de l'efficacité énergétique du bâti pour tous les professionnels du bâtiment et développer en ce sens des compétences spécifiques de la rénovation, - Adapter l'offre de formation initiale et continue pour prendre en compte ces nouvelles dimensions (formation de formateurs, développement de plateaux techniques sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables dans le cadre du dispositif PRAXIBAT) ; - Accompagner la promotion de l'offre de formation initiale et continue dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la qualité environnementale du bâti à travers la conditionnalité des marchés publics et privés à des obligations de formation.
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	Action continue
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et animation d'un groupe technique de suivi et d'évaluation du niveau d'équipement des plateaux. - Structuration d'un réseau de formateurs spécialisés, - Analyse et anticipation des besoins de formation : ingénierie de formation et développement de l'offre / besoins.
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> 1 ETP dédié à l'animation régionale au sein du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté 0,15 ETP dédié à la coordination et au suivi au sein de la DTE</p> <p><i>Budget (annuel) :</i> Le budget prévisionnel global – sur 3 ans – est estimé à environ 190 000 € pour un total de 50 formateurs. Ce budget concerne d'une part le développement de nouveaux agréments pour compléter le réseau de formateurs existant, au regard des nouveaux plateaux identifiés dans le cadre du PAIR, et d'autre part le renouvellement d'agréments. Il s'agit d'un cofinancement Région (40 %) - Rectorats. De nouveaux plateaux ont été financés dans le cadre d'une mesure dédiée du PAIR en 2021 -</p>

	<p>2022 (une dizaine de plateaux financés pour un budget de 400 k€). De nouveaux développements de plateaux ne sont pas envisagés à court terme, mais éventuellement une mise à jour des équipements existants.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'apprenants accueillis sur chaque plateau en fonction de leurs statuts, - Formations suivies par les formateurs intervenants sur le plateau ; - Liste des formations réalisées sur le plateau et l'opérateur de formation professionnelle et continue lorsqu'il s'agira d'un public adulte, et dans ce cadre évolutions matérielles réalisées, et leurs modalités de financement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - nb de personnes formées sur la performance énergétique du bâtiment - % de demandeurs d'emplois réinsérés répondant aux besoins du secteur
Lien à d'autres documents cadres	<p>Plan bâtiment durable régional, SRADDET, CPRDFOP Lien avec l'action de la DFDE : Formation des demandeurs d'emploi dans le domaine de la construction bâimentaire</p>

Les actions visant la décarbonation des transports régionaux :

La décarbonation du transport des biens et des personnes est l'objectif premier en matière de mobilité.

ACTION 34 : Acquérir des matériels roulants plus propres	
Lien avec le Plan de mandat	La décarbonation du transport des biens et des personnes est l'objectif premier en matière de mobilité. Deux moyens pour l'atteindre : utiliser une énergie décarbonée et augmenter la fréquentation des réseaux de transport collectif. Côté énergie, il est pris un engagement fort de réduction des motorisations diesel. En effet, avant la fin du mandat, la suppression totale pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport par autocar ont été actés.
Direction pilote	Direction Mobilités et Infrastructures (DMI)
Directions partenaires	
Acteurs partenaires	Transporteurs, SNCF voyageurs
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée Elle est nouvelle pour ce qui concerne l'expérimentation du bio carburant B100 sur les trains de la ligne TER Besançon – Morteau La Chaux de Fonds
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à l'efficacité énergétique
Constat et enjeux	Les transports collectifs, qui reposent aujourd'hui essentiellement sur des véhicules thermiques et le diesel, contribuent à la pollution et au réchauffement climatique. L'enjeu est d'expérimenter et généraliser les solutions alternatives aux motorisations thermiques diesel. Cet enjeu écologique s'inscrit également dans un enjeu de maîtrise budgétaire.
Contexte réglementaire	L'Assemblée Plénière du conseil régional du 17 décembre 2021 s'est prononcée sur le projet de mandat 2022 – 2028 avec notamment une ambition de réduction des motorisations Diesel. En parallèle, sur le plan national, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en novembre 2021, engendrant pour les autorités organisatrices, dont les Régions, de nouvelles obligations en matière de verdissement de leur flotte de véhicules. La nouvelle réglementation implique ainsi une proportion minimale de véhicules à faibles émissions (VFE) : - 50% du parc pour les nouveaux contrats jusqu'au 31 décembre 2024 ; - 100% à compter du 1 ^{er} janvier 2025.
Objectif	De manière générale, il s'agit de décarboner les mobilités, via deux entrées : en agissant sur les énergies utilisées, et en augmentant les fréquentations des réseaux de transport et de mobilité alternative. Pour les transports routiers du réseau Mobigo, l'objectif est la réduction d'au moins 50 % du parc de véhicules fonctionnant au Diesel d'ici à 2028. Tirer les enseignements de l'expérimentation de biocarburant renouvelable B100 pour une extension à moyen terme en parallèle de recherche de motorisations électriques (hydrogène, hybride, ...) sur lignes non électrifiées à plus long terme, à l'exemple de la mise en service des trains hydrogène à Auxerre en 2026
Traduction opérationnelle	Deux axes : 1. Pour les transports ferroviaires : Expérimentation du biocarburant B100 au colza par la SNCF sur les trains de la ligne Besançon Morteau La Chaux de Fonds de janvier à Avril 2022. Le B100 de Colza est un biocarburant d'origine végétal produit en France à partir de Colza cultivé en France (culture intermédiaire non dédiée). C'est une énergie renouvelable. Sur un plan environnemental, on observe une baisse de 60% des émissions des gaz à effet de serre « du champ à la roue », c'est-à-dire de la production de colza jusqu'à son utilisation par le train (184 tonnes de CO ₂ e économisées en 3 mois sur 2 rames en service). Il faut enfin retenir une valorisation de la filière agricole nationale.

	<p>2. Pour les transports routiers :</p> <p>L'objectif de décarbonation des autocars est introduit chaque année lors du renouvellement d'une partie des contrats passés avec les transporteurs.</p> <p>La Région a introduit dans les appels d'offres dès 2021 la possibilité pour les candidats de proposer des énergies alternatives. Ainsi, à partir de la rentrée scolaire 2021, les nouveaux contrats permettent d'avoir 166 véhicules fonctionnant majoritairement en biocarburants.</p> <p>Les véhicules qui permettent de satisfaire cette obligation de renouvellement du parc de la Région sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les véhicules à faibles émissions (VFE) : <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules de norme EURO VI (norme entrée en vigueur en 2014) • Véhicules fonctionnant au GNV ou aux bio-carburants • Véhicules fonctionnant au bioGNV <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sachant que les véhicules à très faibles émissions (VTFE), c'est-à-dire électriques et/ou hydrogènes, sont également acceptés. <p>Dans le cadre des renouvellements des contrats de transport routiers de la DMI, les cahiers des charges 2022 intègrent cette réglementation pour 100% du parc des contrats à renouveler. Les transporteurs pourront ainsi proposer à minima de l'EURO V.</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	L'objectif est décliné chaque année dans le cadre des appels d'offres
Facteur(s) de réussite	S'adapter à la solution qui offre le meilleur rapport décarbonation / coût
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an)</i> : moyens actuels de la DMI (pas de moyens dédiés ou supplémentaires)
Indicateurs de suivi	Cet objectif de décarbonisation du parc va faire l'objet d'un suivi des véhicules mis en place chaque année.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de car renouvelé - Type de motorisation du véhicule - Réduction des émissions de GES liées au parc régional (indicateur du ressort de la DTE dans le cadre de son AMO)
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET - Convention TER

Axe 3 : Les actions de la Région pour le déploiement des énergies renouvelables et de récupération

Aujourd'hui encore, 85% des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent des énergies non renouvelables. Cette consommation massive d'énergies fossiles provoque l'augmentation des teneurs en gaz à effet de serre dans l'atmosphère et génère le phénomène de réchauffement climatique, et ses conséquences sur les écosystèmes.

Si la réduction des consommations d'énergie, et notamment d'énergie fossile est un enjeu fort, l'autre enjeu de la transition énergétique est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables. La production d'énergie renouvelable locale permet également de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis-à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport. Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. Ce développement doit se faire en lien et en cohérence avec les autres dimensions de la transition écologique.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables

Ces productions portent sur le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. D'autre part, la Région intervient, en complément des dispositifs d'intervention nationaux, sur l'accompagnement, les études et la capitalisation des outils participatifs publics et citoyens, ainsi que dans le fonds régional dédié sur les autres énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque). Elle est également active dans plusieurs Sociétés d'Economie Mixte (SEM) dédiées dont elle est actionnaire. Pour cela, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

ACTION 35: Favoriser l'émergence des projets EnR&R et accompagner leur réalisation (dont projets citoyens)

Lien avec le Plan de mandat	Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. les priorités du mandat (p90) « Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource. » Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique. La Région travaillera à la mise en œuvre d'un « accélérateur des Energies Renouvelables » afin d'animer et coordonner les réseaux. Elle contribuera au renforcement de l'ingénierie dans ce domaine (réseau de conseillers et animateurs Energies Renouvelables)
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction Europe, Direction Agriculture et Forêt, Direction de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire,
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, chambres d'agriculture, associations, départements, syndicats d'énergie...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue au développement des énergies renouvelables
Constat et enjeux	Suite aux résultats de la réflexion en 2017 visant la massification du développement des EnR, le réseau des animateurs EnR a été renforcé, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. Malgré tout, l'absence d'animateurs sur certaines zones de BFC et certaines filières (méthanisation territoriale), l'arrivée des animateurs Ademe PV et éolien dans l'écosystème implique de revoir la stratégie globale et l'articulation des différentes missions Actuellement la Région finance l'animation des énergies renouvelables avec l'ADEME et le FEDER (8 postes animateurs généralistes, 4 animateurs méthanisation, 1 animateur hydroélectricité, 2 postes pour le conseil aux entreprises sur la chaleur fatale notamment et 1 animateur énergies citoyennes).

Contexte réglementaire	Région chef de file ; Règles de financement (régimes d'aides, etc...)
Objectif	L'animation doit favoriser l'émergence de nouveaux projets EnR&R et ainsi favoriser la massification de leur développement en promouvant également l'implication des citoyens et collectivités dans les projets.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un chargé de mission "animation EnR" - Accompagner la montée en compétence des animateurs, l'accueil d'alternants - Renforcer l'interconnaissance des différents réseaux d'animateurs EnR (généralistes, EnR citoyennes, entreprises...) et plus largement avec d'autres réseaux (RT2E, CEP, FAIRE...) - Renforcer le pilotage et les échanges entre les structures porteuses, l'Ademe et la Région - Renforcer le réseau des animateurs EnR, en fonction des besoins et recourir à des AMI ou marchés pour répondre aux besoins non couverts
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement mi 2022 - Année test pour articulation Cocopeop et Etincelle (2022) - Marché 2023 pour le sujet de la méthanisation territoriale / biodéchets
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et sécurisation des structures porteuses, pérennisation des postes - Financements FEDER
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : Moyens internes</i> <i>Budget (annuel) : 600 k€</i> <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animateurs EnR - Résorption des zones blanches - Couverture de toutes les thématiques pour l'animation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes aidés en investissement, grâce à l'action des animateurs - Couverture territoriale pour les projets
Lien à d'autres documents cadres	- SRADDET / REPOS

ACTION 36 : Structurer les outils de portage des projets d'énergies renouvelable et récupération

Lien avec le Plan de mandat	<p>Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. Les priorités du mandat (p90)</p> <p>« Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource. »</p> <p>Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique.</p> <p>La Région encouragera et soutiendra le développement de toutes formes d'énergies renouvelables (méthanisation agricole et territoriale, réseaux de chaleurs, photovoltaïque en toiture – sur ombrières ou sur terrain dégradé, expérimentation d'agrivoltaïsme, éolien...). Elle veillera à la conciliation entre développement des énergies renouvelables et préservation de l'environnement et de la biodiversité.</p>
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction Europe, Direction Evaluation et Performance, DAJA
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, associations, départements, syndicats d'énergie...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue au développement des énergies renouvelables
Constat et enjeux	Collectivités et citoyens peuvent se réapproprier la production d'énergie et ainsi maximiser les retombées économiques et sociales pour leur territoire. Afin de soutenir et fluidifier le financement de projets EnR d'intérêt territorial, la Région peut prendre des participations de manière directe ou indirecte dans des sociétés de production d'énergie renouvelables. La Région est ainsi entrée au capital de 3 SEM EnR départementales (sur 4 SEM existantes) et de Jurascic, qui développent ou codéveloppent des projets d'énergies renouvelables ancrés sur les territoires.
Contexte réglementaire	Région chef de file ; Règles de financement (régimes d'aides, etc....) Participation au financement et au capital de sociétés de production d'énergie (L 4211-1 CGCT)
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables en privilégiant les projets EnR d'intérêt territorial, dont les retombées économiques et sociales bénéficient directement aux territoires.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les régies de chaleur des syndicats d'énergie : animer le réseau des chargés de mission EnR des syndicats, accompagner la montée en compétence des syndicats sur cette thématique, - Sécuriser les partenariats avec les SEM et JURASCIC : signer des contrats d'orientation et d'engagement avec chacun et se donner les moyens humains en interne pour piloter et suivre - Favoriser une communication régionale commune des SEM EnR et autres outils de portage citoyens auprès des collectivités
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : mise en place d'un outil de suivi SEM - 2023 : contrats d'orientation avec les SEM et JURASCIC
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - signature contrats d'orientation - Implication des Syndicats d'énergie
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : Moyens internes</i>

	<i>Budget (annuel) : capitalisation en fonction des besoins</i> <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	nombre de projets en développement, en construction, en exploitation
Indicateurs de résultat	GWh produits par les projets des SEM et JURASCIC / an
Lien à d'autres documents cadres	SRADDET, REPOS

ACTION 37 : Financement des énergies renouvelables et de récupération

Lien avec le Plan de mandat	<p>Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. Les priorités du mandat (p90)</p> <p>« Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource. »</p> <p>Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique.</p> <p>La Région encouragera et soutiendra le développement de toutes formes d'énergies renouvelables (méthanisation agricole et territoriale, réseaux de chaleur, photovoltaïque en toiture – sur ombrières ou sur terrain dégradé, expérimentation d'agrivoltaïsme, éolien...). Elle veillera à la conciliation entre développement des énergies renouvelables et préservation de l'environnement et de la biodiversité.</p>
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction Europe, Direction des Affaires Juridiques
Acteurs partenaires	ADEME, conseils départementaux, Syndicats d'énergie, FEDER, ... CDC
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue au développement des énergies renouvelables
Constat et enjeux	<p>Actuellement la Région accompagne au travers de ses règlements d'intervention, avec l'ADEME dans le cadre du CPER, et en complément du FEDER et du FEADER, les projets bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque et hydroélectricité. Un nouveau règlement d'intervention permet également de compenser les surcoûts liés à la dimension citoyenne des projets. De nombreux outils publics sont déployés pour accompagner le développement des projets (SEM, syndicats d'énergie, animateurs EnR ... – cf Actions 35 et 36), la Région renforce également ses outils de financement.</p>
Contexte réglementaire	Région chef de file climat, air, énergie
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le financement des projets et la participation des citoyens afin d'aider les maîtres d'ouvrage à passer à l'action.
Traduction opérationnelle	<p>Financer les études de faisabilité et les investissements pour les projets EnR (RI aides directes bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, micro-hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque...)</p> <p>Créer un fonds régional EnR participatives</p> <p>Faire connaître les différents outils : règlements d'intervention (communication commune avec l'ADEME), fonds régional EnR et le fonds de garantie régional « BFC Garantie » (projets méthanisation notamment)</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Signature des CPER 21-27, FEDER 21-27 et FEADER</p> <p>Création du fonds régional EnR participatives en 2022</p> <p>Mise en place d'appel à projet bois et réseaux de chaleur</p>
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des fonds FEDER/FEADER - Lisibilité sur les Réglementation des aides d'Etat - Promotion des outils régionaux (plan de communication)
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : Moyens internes</i></p> <p><i>Budget (annuel) : Budget d'investissement de 4,5 M€ pour accompagner les projets</i></p> <p><i>Autres :</i></p>
Indicateurs de suivi	Nombre de projets financés (et MWh EnR&R ou tep concernés)

Indicateurs de résultat	Nombre de projets financés (et MWh EnR&R ou tep concernés) Nombre de projets citoyens accompagnés par l'écosystème
Lien à d'autres documents cadres	- SRADDET, REPOS

ACTION 38 : Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération

Lien avec le Plan de mandat	<p>Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. Les priorités du mandat (p90)</p> <ul style="list-style-type: none"> « <u>Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.</u> » <p>Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des Energies Renouvelables</u> <p>La région contribuera à promouvoir les énergies renouvelables auprès des acteurs locaux, citoyens et du grand public. Un travail spécifique sera mené autour de l'éolien favorisant concertation, valorisation et appropriation.</p>
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction de la communication et des relations avec les citoyens, Direction Economie, Direction Agriculture et Forêt, Direction de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire, DPGI
Acteurs partenaires	ADEME
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue au développement des énergies renouvelables
Constat et enjeux	La Région s'est inscrite dans un objectif ambitieux vers « une Région à énergie positive et bas carbone », à l'horizon 2050 qui sera atteint si l'ensemble des acteurs se mobilisent et accélèrent la transition énergétique. Le développement des EnR en Bourgogne-Franche-Comté constitue un des enjeux majeurs pour mener à bien cette transition. Les freins au développement des énergies renouvelables sont cependant extrêmement variés, les idées reçues sont nombreuses et diffèrent selon la filière EnR concernée. Les questions de la sensibilisation du plus grand nombre, d'une pédagogie adaptée en fonction des cibles et d'une meilleure compréhension des enjeux en fonction des filières sont donc essentielles, notamment pour favoriser l'acceptation sociale des projets, condition de réussite des projets. Les compétences et actions de la Région dans ce domaine méritent d'être valorisées
Contexte réglementaire	Région chef de file
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Informer/sensibiliser le plus grand nombre sur les EnR et leurs enjeux et déconstruire les préjugés sur les différentes filières. Valoriser l'action de la Région et de ses partenaires en matière d'énergies renouvelables et de récupération
Traduction opérationnelle	<p>Construire un plan de communication dès 2022 avec la direction de la communication en fonction des cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> le grand public afin de l'informer et de le sensibiliser aux énergies renouvelables et aux projets citoyens en particulier, de combattre les nombreuses idées reçues sur le bois énergie, l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydroélectricité et la méthanisation, les élus sur les territoires pour mieux les former aux enjeux de transition énergétique et en particulier des EnR, les lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois afin de renforcer l'attractivité des formations et des métiers liés aux énergies renouvelables. <p>Valoriser les compétences et actions de la Région en la matière</p>
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en	- Arbitrage de la DCRC

œuvre	
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Budget suffisant et prise en charge par la Direction de la Communication - Communiquer sur les enjeux, la trajectoire et la réalité - Articulation avec la communication sur les autres politiques - Faire des EnR & R une Eco-condition d'accès aux aides de la Région
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : Moyens internes</i></p> <p><i>Budget (annuel) : 50 k€ en 2022</i></p> <p><i>Autres :</i></p>
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	Un plan de communication
Lien à d'autres documents cadres	

Agir sur la consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine de la Région :

Les actions de la Région en faveur de la production d'énergie renouvelable portent également sur la mise en œuvre des objectifs de consommation d'énergies renouvelables dans le patrimoine régional, et notamment dans les lycées.

ACTION 39 : Poursuivre le raccordement aux réseaux de chaleur vertueux	
Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction de la Transition énergétique, Direction des affaires juridiques et archives
Acteurs partenaires	Lycées, ADEME, syndicats d'énergie, associations, villes, maitres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, entreprises
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue au développement des énergies renouvelables</p> <p>Cette action participe également à la maîtrise des dépenses énergétiques et favorise l'économie locale</p>
Constat et enjeux	<p>La loi TECV oblige à intégrer 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. En parallèle, l'envolée du prix de l'énergie incite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.</p> <p>Sur le territoire régional, l'offre de chaleur urbaine est particulièrement développée. Désormais, tous les réseaux de chaleur possèdent à minima 50% d'énergies renouvelables dans leur mixte énergétique (biomasse pour l'essentiel). Face à un prix du gaz qui augmente, les réseaux de chaleur deviennent de plus en plus compétitifs et plus la part d'énergies renouvelables augmente dans le mixte énergétique, plus la facture de l'abonné est stable.</p> <p>Depuis plus d'une décennie, la Région a adopté une approche proactive dans ce domaine. Entre 2012 et 2019, la chaleur urbaine a augmenté de 12% au détriment du gaz et représente désormais environ un quart des consommations finales constatées sur les lycées.</p> <p>Dans les prochaines années, l'offre de raccordement va continuer à s'étoffer ainsi que la part d'énergies renouvelables dans les réseaux d'où la volonté de la Région de poursuivre dans cette voie afin de verdir ses consommations et diminuer sa dépendance au gaz.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui cadrent les activités sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015)

	<ul style="list-style-type: none"> - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	Le principal objectif de cette action est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima nos objectifs réglementaires : 38% en 2030. L'objectif qui en découle est de stabiliser la facture énergétique des lycées, les réseaux de chaleur étant un moyen pérenne de stabiliser une grosse partie de dépenses énergétiques, le prix du bois et de la récupération d'énergie sur les unités de valorisation énergétique (UVE) dépendant moins des tensions énergétiques et géopolitiques.
Traduction opérationnelle	Typiquement, un projet se déroule comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - La ville étudie la faisabilité de créer ou d'étendre son réseau de chaleur urbain - Si des lycées se trouvent à proximité, la Ville (ou son représentant) sollicite officiellement la Région pour les raccorder et remet une offre commerciale - La Région étudie l'offre de raccordement, entame si besoin des négociations et délivre son accord de principe - La Ville et le Région engage les travaux de raccordement
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	Dans la grande majorité des cas, la Région est dépendante de l'offre locale, le calendrier de raccordement découle donc des projets de création ou d'extension des réseaux de chaleur. Les projets sont gérés au fil de l'eau selon les opportunités de raccordement. Voici le planning prévisionnel des projets de raccordement en cours : <ul style="list-style-type: none"> - 11 sites concernés par un projet de construction ou d'extension de réseau de chaleur dont l'étude est au stade d'opportunité (échéances de raccordement non connues) - 8 sites concernés par un projet de construction ou d'extension de réseau de chaleur dont l'étude est au stade de faisabilité (échéances de raccordement non connues) - 15 sites sont en étude de raccordement (raccordements prévus entre 2023 et 2025) - 1 site en cours de raccordement (2022) (Pour information, 37 lycées ont déjà un ou plusieurs sites raccordés)
Facteur(s) de réussite	Les principaux facteurs de réussite sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'offre locale de réseau de chaleur (construction, extension) - Prix du gaz élevé afin de rendre les projets plus compétitifs
Moyens alloués	Moyens humains (Nb ETP/an) : les travaux seront menés par le nouveau Service Energie (voir Action 26) Budget (annuel) : pas de budget dédié à cette action, travaux intégrés sur le budget GREAL
Indicateurs de suivi	Indicateur de suivi retenu pour cette action : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites raccordés, quantité de chaleur livrée, mixité énergétique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement effectif
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 40 : Poursuivre l'installation de productions biomasse

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction de la Transition énergétique, Direction Europe et rayonnement international, Direction des Achats
Acteurs partenaires	Lycées, ADEME, maitres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, entreprises
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue au développement des énergies renouvelables</p> <p>Cette action participe également à la maîtrise des dépenses énergétiques et contribue à l'indépendance énergétique de la Région</p>
Constat et enjeux	<p>La loi TECV oblige à intégrer 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. En parallèle, l'envolée du prix de l'énergie incite à trouver des solutions alternatives pour devenir moins dépendant du gaz et ainsi stabiliser la facture énergétique.</p> <p>L'indépendance énergétique est un enjeu majeur au niveau national et européen d'où la présence de nombreux dispositifs d'aides à l'investissement (fonds chaleur et FEDER pour la chaleur d'origine renouvelable). Au niveau de la région, la filière biomasse est fort développée si bien que le bois-énergie constitue la meilleure alternative pour remplacer les chaufferies gaz.</p> <p>Au niveau des lycées, 9 chaufferies bois sont déjà en service et 5 projets ont été lancés dans le cadre de la dernière stratégie.</p> <p>Aujourd'hui, la trajectoire pour atteindre nos objectifs de transition énergétique est bien inscrite, si bien que l'action sera poursuivie dans la prochaine Feuille de route.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui cadrent les activités sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire)
Objectif	<p>Le principal objectif de cette action est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima les objectifs réglementaires : 38% en 2030</p> <p>Le recours à la biomasse permet également d'être moins dépendant du gaz et ainsi maîtriser les dépenses énergétiques tout en développant l'économie locale.</p>
Traduction opérationnelle	<p>Déroulement d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'opportunité - Etude de faisabilité - Vote de l'opération - Phase opérationnelle de construction
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Planning prévisionnel des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 sites identifiés comme opportuns - 2 sites en phase d'étude de faisabilité - 5 chaufferies (soit 6 sites) en cours de construction (mise en service sept.2022) <p>Pour les sites en phase d'étude, le calendrier de mise en œuvre sera défini dans le cadre des orientations du schéma directeur immobilier des lycées (SDIL).</p>

Facteur(s) de réussite	<p>Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des aides publiques au financement - Maintien d'un prix élevé du gaz afin de rendre les projets plus compétitifs - Autres facteurs liés à la création du nouveau service énergie (voir fiche 1.5)
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : les travaux seront menés par le nouveau Service Energie (voir fiche 1.5)</p> <p>Budget (annuel) : 1,5 à 2M€ / chaufferie</p>
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de suivi retenus pour cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chaufferies mises en service, quantité de chaleur produite, mixité énergétique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service des chaufferies biomasse
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 41 : Poursuivre l'installation de productions photovoltaïques

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction des Achats, Direction des affaires juridiques et archives, Direction de la Transition énergétique,
Acteurs partenaires	Lycées, maitres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, entreprises
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue au développement des énergies renouvelables</p> <p>Cette action participe également à la maîtrise des dépenses énergétiques et à l'atteinte des objectifs réglementaires.</p>
Constat et enjeux	<p>La loi TECV oblige à intégrer 40% de production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 et la loi ELAN oblige à réduire les consommations finales. En dehors de ces obligations réglementaires, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.</p> <p>L'installation de centrales photovoltaïques (PV) sur le patrimoine des lycées (ombrières et toitures) permet de répondre à l'ensemble de ces enjeux sachant que le potentiel reste très important sur ce patrimoine.</p> <p>Lors de la précédente stratégie, un programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et sera poursuivi dans le cadre de la prochaine Feuille de route. Ce programme entre dans sa phase opérationnelle, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures représentant un productible de 5GWh soit 7% de la consommation finale d'électricité.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui guident l'activité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire d'octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire) <p>Au niveau régional, l'engagement est de faire de la Région un territoire à énergie positive et de développer le tissu industriel et artisanal de la filière PV sur son territoire.</p>
Objectif	Le principal objectif de cette action est de produire un maximum d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine des lycées. Le principe retenu étant de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement ;
Traduction opérationnelle	<p>La stratégie de déploiement se traduit en deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire) - Intégration de centrales PV par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations de travaux (construction, rénovation globale, rénovation partielle de toitures): le calendrier dépend du calendrier des opérations - Plan de solarisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation de maitres d'œuvre (2022) ▪ Installation de centrales photovoltaïques sur 17 lycées (2023-2024)

Facteur(s) de réussite	<p>Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tissu d'entreprises locales suffisamment structurées pour répondre au marché - Disponibilité du matériel
Moyens alloués	<p>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 ETP dédié au PV</p> <p>Budget (annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15M€ sur 2022-2024 (PAIR solaire)
Indicateurs de suivi	<p>Indicateur de suivi retenu pour cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations PV installées, surfaces PV, puissance crête, productible annuel, part d'autoconsommation, taux de disponibilité
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Centrales PV mises en service
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de lien avec d'autres documents cadres

ACTION 42 : Développer une politique d'achats d'énergies renouvelables

Lien avec le Plan de mandat	<p>Selon le Plan de mandat 2021-2028, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine <p>Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.</p>
Direction pilote	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées, Direction des Achats
Acteurs partenaires	Lycées, UGAP
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue au développement des énergies renouvelables</p> <p>Cette action participe également à la maîtrise des dépenses énergétiques et à l'atteinte des objectifs réglementaires.</p>
Constat et enjeux	<p>La loi TECV impose des objectifs ambitieux en matière d'intégration d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030 : électricité 40%, chaleur 38%, gaz 10% soit, toutes énergies confondues 32%). Pour y parvenir, il est possible d'investir sur des productions en propre (centrales PV, chaufferies bois) ou avoir recours à l'achat d'énergies d'origine renouvelable auprès des fournisseurs. L'achat d'énergies vertes est plus simple et plus rapide à mettre en œuvre car n'occasionnant aucune opération de travaux. Cependant, le déploiement de cette action oblige à payer un surcoût pour se fournir en énergie verte (15-20% pour le biogaz et l'électricité à haute valeur environnementale dite HVE).</p> <p>Lors de la précédente stratégie, l'achat d'électricité avec garantie d'origine a été déployé sur 40% du patrimoine (surcoût de 1%) et l'achat d'électricité HVE a été expérimentée sur un panel de 7 lycées (surcoût de 15%). Aucune expérimentation n'a encore été effectuée sur le biogaz, l'offre n'étant pas suffisamment très développée.</p>
Contexte réglementaire	<p>Les principaux textes réglementaires qui cadrent l'activité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015) - Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) en 2018 - Décret tertiaire en octobre 2019 (précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français) - Au niveau régional, volonté de faire de la région un territoire à énergie positive.
Objectif	<p>Achat de gaz et d'électricité (via l'UGAP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité : <ul style="list-style-type: none"> o 80% des lycées en Garantie d'origine (GO) o 20% des lycées en Haute valeur environnementale (HVE) (5% à ce jour) - Gaz : <ul style="list-style-type: none"> o 10% de biogaz dans notre consommation finale de gaz (0% à ce jour) <p>Achat de chaleur d'origine renouvelable : voir Action 39</p>
Traduction opérationnelle	<p>Achat d'électricité et de gaz (via l'UGAP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les lycées à souscrire des contrats d'achat d'énergies vertes - Souscription aux marchés UGAP (lycées) <p>Achat de chaleur d'origine renouvelable : voir Action 39</p>
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<p>Achat de gaz et d'électricité (via l'UGAP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souscription marché UGAP électricité - Vague 4 (fév 2023) - Souscription marché UGAP gaz - Vague 8 (sept 2023)

	Achat de chaleur d'origine renouvelable : voir Action 39
Facteur(s) de réussite	Les principaux facteurs de réussite sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des surcoûts entre la Région et les lycées lors de l'achat d'énergies vertes. - La révision des politiques de tarification des énergies vertes (gaz et électricité) qui actuellement sont encore très dépendantes du prix des énergies conventionnelles.
Moyens alloués	Moyens humains (Nb ETP/an) : aucun effectif dédié à cette action Budget (annuel) : aucun budget dédié à cette action
Indicateurs de suivi	Indicateur de suivi retenu pour cette action : <ul style="list-style-type: none"> - Gaz et électricité (UGAP) : nombre de lycées ayant souscrit une offre d'énergie verte, part d'énergie verte souscrit (%) - Chaleur : voir Action 39
Indicateurs de résultat	- Atteinte des objectifs ci-dessus
Lien à d'autres documents cadres	- Pas de lien avec d'autres documents cadres

Axe 4 : Gouvernance, sensibilisation, communication, mobilisation

La Feuille de route de transition énergétique est globale, transversale, pluriannuelle avec des moyens financiers et humains dédiés. Parmi les actions identifiées, les actions liées à la gouvernance, la sensibilisation, la communication et la mobilisation des acteurs et partenaires contribuent à l'acculturation et la diffusion des objectifs et ambitions de la Région. La présente partie vise à proposer les actions relevant notamment de la stratégie et de la gouvernance.

ACTION 43 : Pilotage et animation de la Feuille de route de la transition énergétique	
Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 Transition énergétique La thématique est considérée comme une orientation transversale dans le plan de mandat.
Direction pilote	Direction Transition énergétique
Directions partenaires	Direction des Achats, Direction Aménagement du Territoire, Direction des Lycées, Direction Agriculture Forêt, Direction Economie, Direction Culture, Sport, Jeunesse, Direction Patrimoine et Gestion Immobilière, Direction Formation Professionnelle des Demandeurs d'emplois, Direction Prospective et Démarches Partenariales, Direction Recherche et Enseignement Supérieur, Direction Orientation et Parcours Professionnels, Direction Moyens Généraux, Direction Communication et Relations avec les Citoyens, Direction Environnement, Direction Mobilités et Infrastructures, Direction Numérique Educatif, Direction Europe et Rayonnement International, Pôle Education et Vivre Ensemble
Acteurs partenaires	
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	<p>La stratégie de transition énergétique a été adoptée dès 2017, pour la période 2018-2021. Cette stratégie est un outil de pilotage de la transversalité et un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.</p> <p>La Stratégie de transition énergétique doit être révisée et transformée en Feuille de route pour répondre aux nouvelles orientations du Plan de mandat 2021-2028 et pour revoir les actions et objectifs définis, en fonction des évolutions réglementaires, politiques et socio-économiques qui influent sur les politiques publiques régionales pour la période 2022-2024. Elle fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028.</p> <p>Cette Feuille de route renouvelée s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020, pour renforcer l'organisation et la gouvernance. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.</p>
Contexte réglementaire	Les lois MAPTAM et NOTRE ont confié aux Régions le rôle de chef de file sur l'air, le climat et l'énergie (ACE).
Objectif	<p>Le pilotage et l'animation de la Feuille de route de la transition énergétique a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan d'action sur une période de 3 ans, renouvelable - Assurer le pilotage et le suivi de ces orientations - Fixer les objectifs opérationnels et les évaluer - Animer le réseau des correspondants transition énergétique - Organiser les échanges et la transversalité des orientations partagées par plusieurs directions.

Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage et le suivi des orientations avec le comité de pilotage - Fixer les objectifs opérationnels, les évaluer et organiser les échanges et la transversalité des actions avec le comité technique - Animer le réseau des correspondants transition énergétique, organiser la montée en connaissance des correspondants sur le sujet, mettre en visibilité la stratégie, le rôle de correspondants et les actions menées avec l'équipe projet. - Construire des indicateurs permettant de mesurer l'impact des actions de la Feuille de route
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel présenté en comité de pilotage : fin 2022 et fin 2023 - Mise en œuvre du plan de communication interne sur la stratégie (cf Action 52 « Communiquer, informer, sensibiliser sur la présente Stratégie de transition énergétique ») - Construction des indicateurs de suivi et de résultats de la Feuille de route – mi 2022 - début 2023.
Facteur(s) de réussite	<p>La mobilisation des correspondants transition énergétique et de leurs collègues pour contribuer à l'élaboration et au suivi de la feuille de route</p> <p>La mobilisation des élus en comité de pilotage</p>
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 1 cheffe de projet, 1 équipe projet, 21 correspondants transition énergétique</i></p> <p><i>Budget (annuel) : pas de budget spécifique pour cette action</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de réunions du comité technique - Nb de réunions de l'équipe projet - Nb de participants aux réunions
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un bilan annuel - Mise en œuvre du plan d'action communication - Mise en œuvre et suivi des indicateurs
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 44 : Mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités et des contractualisations avec les territoires

Lien avec le Plan de mandat	Le plan de mandat 2022-2024 affirme le rôle de « cheffe de file et d'orchestre des mobilités » de la Région et la mise en œuvre des mesures de la Loi d'orientation des Mobilités (LOM) via notamment des contractualisations et instances de concertations avec les territoires.
Direction pilote	Direction Mobilités Et Infrastructures (DMI)
Directions partenaires	Direction Aménagement du Territoire
Acteurs partenaires	Collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté, acteurs institutionnels (cellule France mobilités, départements etc.), acteurs des mobilités, employeurs ...
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est nouvelle
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	<p>La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), dont la mise en oeuvre revient à la Région, ambitionne de répondre à plusieurs enjeux parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer les «zones blanches» de la mobilité, en s'assurant que sur 100 % du territoire une autorité organisatrice est bien en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle, - répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail, - Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles, - infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur etc.
Contexte réglementaire	<p>La LOM, promulguée le 26 décembre 2019 transforme en profondeur la politique des mobilités, avec pour objectif des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.</p> <p>Pour mener à bien cette mission sur le territoire, elle fait de la Région la cheffe de file des mobilités. La Région se voit ainsi confier plusieurs missions visant notamment à l'évolution de la gouvernance des mobilités et une meilleure couverture en offre de mobilité alternative au véhicule individuel sur le territoire.</p>
Objectif	<p>Les objectifs poursuivis sont multiples. Les process de contractualisations visent notamment à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître les offres de mobilités et les outils existants, - Mieux coordonner les différents acteurs des mobilités et ouvrir des instances d'échanges au niveau régional et local, - Développer localement selon les besoins et moyens les mobilités alternatives au véhicule individuel, etc.
Traduction opérationnelle	<p>La traduction de cette action prend à ce jour plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de la compétence mobilité par les communautés de communes et PETR (80% en BFC) - La définition de bassins de mobilités en région - La contractualisation avec les territoires via les Contrats Opérationnels de Mobilité - L'élaboration de plans d'actions pour les mobilités solidaires dans chaque bassin de mobilité (en copilotage avec les départements) - La mise en œuvre d'instances de concertations sur les mobilités à deux échelles : régionale et locales (ce sont les comités des partenaires) - L'élaboration et la diffusion d'un guide mobilité, qui recense l'ensemble des actions et dispositifs en faveur des mobilités portés par la Région.

Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - La carte des bassins de mobilité a été votée par les élus du conseil régional en mai 2021 - 80 % des intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté sont devenues compétentes pour organiser les mobilités sur leur ressort territorial au 1^{er} juillet 2021. - En 2022, le comité des partenaires régional ainsi que les comités de partenaires locaux seront réunis pour la première fois - Les premiers contrats opérationnels de mobilité seront conclus avec les territoires à compter de 2022 - Les plans d'actions de mobilités solidaires seront également élaborés avec les Départements à compter de 2022.
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de prise de compétence par les EPCI (80% en BFC) - Des relais locaux de communication et d'animation des politiques de mobilités – notamment au niveau des employeurs
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : actuellement une équipe dédiée de 4 ETP en interne DMI</i></p> <p>Budget (annuel) : à ce jour 500 K € (250 K pour aider les nouvelles AOM à conduire des études de mobilité et 250 K pour des dépenses de communication notamment sur les territoires n'ayant pas pris la compétence)</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats actés au cours de l'année - Nombre d'études de mobilités engagées sur les territoires
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des niveaux de fréquentation des transports régionaux et locaux - Création, selon les besoins et moyens locaux, de nouveaux services de mobilités en interne des communautés de communes
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - SRADDET - <i>contrats de territoires (DAT)</i>

ACTION 45 : Renforcer l'attractivité du territoire en matière de transition énergétique en améliorant l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier universitaire et en développant la recherche et l'innovation

Lien avec le Plan de mandat	<p>La politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) peut être mise en lien avec les enjeux suivants du volet Transition énergétique du plan de mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la consommation d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique, dans le champ des constructions, extensions et rénovations des bâtiments universitaires - Développement des énergies renouvelables et amélioration de la décarbonation, avec l'appui des forces vives régionales en matière de recherche et d'innovation
Direction pilote	Direction Recherche et Enseignement Supérieur
Directions partenaires	Direction Europe et Rayonnement International, Direction Patrimoine et Gestion Immobilière, Direction Economie
Acteurs partenaires	Etablissements d'ESR, organismes nationaux de recherche implantés en BFC, acteurs du transfert de technologie, services de l'Etat en région, CROUS BFC, collectivités avec un campus universitaire
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	<p>L'action contribue à la sobriété énergétique</p> <p>L'action contribue à l'efficacité énergétique</p>
Constat et enjeux	<p><u>Moteur de l'action / Elément déclencheur</u></p> <p>La Région accompagne de manière volontariste à la fois des projets ESRI, le capital humain et les équipements nécessaires à leur conduite, ainsi que l'accès pour les personnels et étudiants de locaux modernes et performants. Ce faisant, elle participe à l'attractivité, à la notoriété et à la compétitivité du territoire, estimant en effet que l'ESRI joue un rôle essentiel dans le développement scientifique, intellectuel et économique de notre région. Des forces vives dans le champ de la transition énergétique existent, qui contribuent à apporter des réponses aux enjeux très concrets liés au changement climatique, à l'épuisement des ressources naturelles, ou encore à la préservation de l'environnement. La Région apporte son soutien au travers de ses dispositifs en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le <i>bâti universitaire</i> : le volet consacré à ce champ dans le CPER, les contrats de développement métropolitain et le PAIR - Pour la <i>recherche et l'innovation</i> : <ul style="list-style-type: none"> • Les forces vives présentes sur le territoire, dont les laboratoires Chrono-environnement, THEMA, Biogéosciences (en particulier son centre de recherche de climatologie), FEMTO, ICB, ARTEHIS, UTINAM, DRIVE, MSH, MSHE, • La dynamique structurante de la Graduate School TRANSBIO portée par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) qui propose un curseus international et intégré Master-Doctorat pour promouvoir la transition vers l'utilisation durable des ressources et pour la protection de la biodiversité <p><u>Faits marquants dans la précédente stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 70,9 Meuros dans le champ de l'efficacité énergétique du bâti universitaire, dont 22 Meuros au titre du PAIR sur la période 2019-2021 - Des critères d'éco-conditionnalité introduits dans le RI Constructions universitaires - 4,7 Meuros octroyés à des projets de recherche et d'innovation sur la période 2019-2021
Contexte réglementaire	L'action ne s'inscrit pas dans une obligation réglementaire
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre, à terme, aux étudiants et personnels des établissements d'ESR et des organismes de recherche implantés en BFC de disposer, sur les 13 campus du territoire, d'infrastructures immobilières attractives, et répondant aux normes attendues en matière de performance énergétique - Soutenir, dans le champ de la transition énergétique, les projets de recherche et

	d'innovation, la coopération entre les laboratoires du territoire et avec les structures de transfert de technologie ou avec encore le tissu industriel, pour accélérer la mise en œuvre de solutions en réponse aux enjeux identifiés
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité énergétique du bâti universitaire : <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'éco-conditionnalité au sein du RI Constructions universitaires • Réalisation du CPER et des contrats de développement métropolitain conformément aux engagements pris - Mise en œuvre d'une organisation qui permet d'identifier annuellement les réalisations des acteurs ESRI de BFC dans ce champ et de corrélérer la politique régionale d'ESRI avec les priorités du plan de mandat et de la Feuille de route de la transition énergétique
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement de 2021-2027 pour ce qui concerne le CPER en fonction des échéanciers des maîtrises d'ouvrage - Echéanciers en vigueur pour ce qui concerne les contrats de développement métropolitain - Déclinaison annuelle des dispositifs de recherche et d'innovation selon les calendriers établis
Facteur(s) de réussite	La convergence des équipes de recherche laboratoires concernés autour de projets ambitieux, en particulier la Graduate School TRANSBIO
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : existant</i></p> <p><i>Budget (annuel) : existant</i></p> <p><i>Autres :</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de recherche et d'innovation soutenus par la Région consacrés à la transition énergétique (et montants). - Nombre de collaborations publiques-privées annuelles.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de performance énergétique atteint pour les opérations de construction / rénovation / extension de bâtiments universitaires soutenues par la Région. - Création d'emplois issue de la recherche publique (thèses, post-doctorats, accueil de nouvelles équipes).
Lien à d'autres documents cadres	Feuille de route Hydrogène

ACTION 46 : Partager l'ambition d'une région à énergie positive et bas carbone et la décliner sur les territoires

Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 Transition énergétique La thématique est considérée comme une orientation transversale dans le plan de mandat.
Direction pilote	Direction de la Transition énergétique
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du territoire Direction de la Prospective et des Démarches partenariales
Acteurs partenaires	ATMO, ADEME, DREAL, territoires d'expérimentation
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance L'action vise à inscrire les objectifs régionaux dans les documents de planification des territoires
Constat et enjeux	La Région a adopté, en juin 2020, des objectifs climat-air-énergie ambitieux, pour tendre vers « une Région à énergie positive et bas carbone en 2050 ». Ces objectifs ont été intégrés au SRADDET. L'atteinte des objectifs fixés dans le scénario régional nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire régional. L'enjeu est d'expérimenter avec quelques territoires la déclinaison des objectifs du scénario régional dans un premier, puis de proposer dans un second temps une déclinaison des objectifs sur l'ensemble du territoire régional.
Contexte réglementaire	L'article R 4251-5 du CGCT, qui précise que des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, et de lutte contre la pollution de l'air doivent être établis par le SRADDET pour les échéances de 2021, 2026, 2030 et 2050.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une déclinaison territoriale du scénario régional - Accompagner les territoires dans l'appropriation des objectifs climat-air-énergie régionaux - Expérimenter sur quelques territoires cette déclinaison territoriale et coconstruire une méthode de déploiement de cette démarche
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de territoires d'expérimentation - Mobilisation des territoires dans la prise en compte des objectifs régionaux dans leurs documents de planification en phase d'élaboration ou à l'occasion des révisions ; - Elaboration partagée d'une méthode de déclinaison des objectifs régionaux à l'échelle de chaque territoire dans une perspective d'aide à la décision et de suivi/reporting ; - Déclinaison de fiches territoriales intégrant le scénario régional avec ATMO - Reporting de l'avancement de la transition énergétique en région - Proposition d'une méthode de déclinaison des objectifs à l'ensemble des territoires
Stade du projet	L'action est en phase d'expérimentation
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mars 2022 : identification des territoires d'expérimentation - Avril – septembre 2022 : mobilisation des territoires pour l'appropriation du scénario - Septembre - décembre : construction de la méthode de déploiement de la territorialisation ; - Année 2023 : déploiement de la territorialisation auprès des territoires intéressés ;
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des territoires d'expérimentation, d'un point de vue politique et technique - La qualité des échanges sur la mise en commun des stratégies locales avec le scénario régional
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,3 ETP annuel (DTE), 0,1 à 0,15 ETP pour la DAT et autant pour la DPDP - 25 jours ATMO (pour 2022) <p><i>Budget (annuel) : 20 000€ attribués à ATMO</i></p>

Indicateurs de suivi	Nb de territoires participant activement à l'expérimentation en 2022.
Indicateurs de résultat	Nb de territoires qui intègrent les objectifs du scénario REPOS dans leurs stratégies énergie-climat à partir de 2023.
Lien à d'autres documents cadres	- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ACTION 47 : Agir en commun en direction des collectivités territoriales pour faciliter l'exercice de la compétence climat-air-énergie

Lien avec le Plan de mandat	Cette action s'inscrit dans l'axe 3 « Aménagement du territoire » et plus spécifiquement la première priorité : « Des territoires acteurs des transitions ».
Direction pilote	Direction Aménagement du Territoire (DAT)
Directions partenaires	Direction Prospective et Démarches Partenariales, Direction Transition Energétique, Direction Environnement , Direction Mobilités et Infrastructures (DMI), DAF
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	Poursuite et amplification de l'action 5.8 « Organiser l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice de la compétence climat, air, énergie L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	<p>L'ensemble des acteurs publics, à toutes les échelles territoriales, est aujourd'hui confronté à la réalité du changement climatique appelant la mise en place de stratégies et d'actions concrètes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>L'isolement, le manque de coordination, l'afflux d'informations et la diversité des ressources peuvent constituer des obstacles pour les collectivités à agir de manière pertinente dans les domaines des transitions énergétique et écologique.</p> <p>En tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, la Région se positionne comme un acteur emblématique des démarches locales, avec comme objectif partagé la trajectoire vers 2050 contenue dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).</p>
Contexte réglementaire	SRADDET, Orientation 1 : « Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés. »
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1- Proposer aux territoires des informations, formations et actions dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de manière coordonnée à l'échelle régionale ; 2- Accompagner un nombre de territoires prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie territoriale Climat Air Energie ;
Traduction opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer aux territoires des informations, formations et actions dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de manière coordonnée à l'échelle régionale ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Animer en commun avec l'ADEME et la DREAL le réseau des territoires régionaux engagés dans des démarches de transition, notamment via un espace collaboratif dédié (https://collaboratif.ademe.fr/jcms/prod_2762021/fr/reseau-des-territoires-bfc-en-transitions) ; ○ Organiser chaque année une délégation régionale aux rencontres nationales des territoires ruraux engagés dans les transitions (RN TEPOS) ; ○ Associer les directions opérationnelles de la Région à cette animation via la diffusion de leurs informations et leur participation à l'espace collaboratif ; 2. Accompagner un nombre de territoires prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie territoriale Plan Climat Air Energie ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les territoires de contractualisation engagés dans l'élaboration de stratégie territoriale de transition énergétique et écologique, dont les Plans Climat Air Energie Territoriaux (élaboration, avis, mise en œuvre, évaluation) ; ○ Mobiliser les directions opérationnelles concernées pour un appui ponctuel aux

	démarches de stratégie territoriale de transition énergétique et écologique, dont les PCAET (phase d'avis, mise en œuvre de certaines actions les concernant) ;
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Action 1</u> : Mise en œuvre tout au long de l'année, réunion mensuelle de suivi et bimensuelle de pilotage avec les partenaires externes ; Participation aux RN TEPOS chaque année fin septembre ; - <u>Action 2</u> : Mise en œuvre tout au long de l'année en fonction de l'avancement des différentes démarches territoriales suivies ;
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un dialogue régulier et fluide avec les partenaires externes ; - Capacité à mobiliser les interlocuteurs dans les directions opérationnelles ; - Capacités à mobiliser les territoires engagés dans des démarches de transitions et à en attirer de nouveaux ; - Donner du sens, mettre en perspective la démarche au-delà des sollicitations ponctuelles ;
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 0,5 ETP de correspondant TE SDT + mobilisation des collègues dans le suivi de leurs territoires</i></p> <p><i>Budget (annuel) : 5000 € (délégation régionale aux RN TEPOS) ;</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des réunions annuelles de pilotage Région-ADEME-DREAL ; - Nombre de publications issues de directions opérationnelles sur l'espace collaboratif ; - Nombre de territoires participants aux RN TEPOS ; - Nombre de territoires suivis dans leur stratégie de transition énergétique et écologique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'animation commune de l'espace collaboratif des territoires de BFC en transition ; - Organiser une délégation régionale annuelle aux RN TEPOS ; - Emettre des avis sur les PCAET des territoires accompagnés ;
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 48 : Animation du réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs)

Lien avec le Plan de mandat	Partie 3 – Axe 2 – Transition énergétique - 3. Les priorités du mandat (p90): « Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique » La Région poursuivra son soutien aux POTEs, avec l'objectif de multiplier les rencontres et les projets, de favoriser la mise en réseau et l'entraide. Elle contribuera à renforcer le lien POTEs – territoires afin d'amplifier les actions liées à la transition sur le terrain. Une meilleure valorisation et visibilité pour le réseau des POTEs sera également recherchée dans un objectif de massification.
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Environ 10 directions (lycées, europe, DG, recherche, environnement, communication, projets transversaux, aménagement du territoire, ...)
Acteurs partenaires	Energy Cities, ADEME BFC
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est amplifiée
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	La Région a pour objectif de devenir d'ici 2050 une Région à Energie Positive. Dans cette perspective, elle anime, avec Energy cities et l'ADEME le réseau des POTEs afin de donner de l'élan à la transition écologique en région, aux côtés des politiques plus traditionnelles. Cette méthode, née aux Pays-Bas, est une démarche d'innovation concrète et ambitieuse, expérimentée au niveau local dans plusieurs pays européens. Elles s'appuient sur des POTEs, précurseurs, ou pionniers, pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme agents du changement, vecteurs d'innovation, et acteurs de l'amorçage des transitions sociétales. Ce sont des innovateurs du quotidien dans différents domaines : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (bâtiment, mobilité-transport, industrie, agriculture, etc.), la biodiversité et l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la santé, l'Economie Sociale et Solidaire, l'éducation et les lycées, la culture... Il s'agit de trouver avec eux des ouvertures et des pistes pour donner de l'élan à la transition énergétique.
Contexte réglementaire	Région chef de file Climat, Air, Energie
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les POTEs et leurs initiatives pour les faire essaimer - Faire émerger des projets collectifs et favoriser l'entre-aide pour accélérer les projets de transition tout - Contribuer aux différentes stratégies régionales par une vision des POTEs
Traduction opérationnelle	Le programme d'animation est évolutif en fonction des besoins des POTEs. En 2022, la feuille de route du réseau s'articule autour des 5 axes suivants : -Axe 1 – Principes d'une gouvernance partagée -Axe 2 – Renforcer la communication -Axe 3 – Soutenir les POTEs porteurs de projets de Transition -Axe 4 – Renforcer les liens entre POTEs et avec les territoires -Axe 5 –Observer les effets du réseau des POTEs sur la transition
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	Feuille de route annuelle déclinant un programme d'animation
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Budget dédié et adaptation du budget en fonction des besoins des POTEs - Mobilisation des POTEs dans la durée
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 0.6 ETP Région</i>

	<i>Budget (annuel)</i> : Budget de fonctionnement d'environ 69,5 k€/ an à partir de 2022 <i>Autres</i> :
Indicateurs de suivi	Nombre de POTES
Indicateurs de résultat	Nombre de POTES Nombre d'évènements organisés
Lien à d'autres documents cadres	

ACTION 49 : Coopération avec le Land de Rhénanie-Palatinat en matière de transition énergétique

Lien avec le Plan de mandat	<i>Action 3 « action internationale » « La politique internationale de la Région s’inscrit dans une perspective de contribution au développement durable du territoire. »</i>
Direction pilote	Direction Europe et Rayonnement international
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique Direction Aménagement du Territoire Direction de l’économie
Acteurs partenaires	Energy Cities ; ADEME ; Energie Agentur Rheinland-Pfalz; Ministère rhéno-palatin de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance L’action vise à augmenter l’efficacité réciproque des politiques et des actions locales en faveur de la TE en favorisant les échanges entre élus, techniciens et acteurs des territoires
Constat et enjeu	<p>La Région Bourgogne-Franche-Comté a développé un partenariat de longue date avec le Land de Rhénanie-Palatinat. Depuis 2014 nos deux régions ont axé une partie importante de leur coopération sur des sujets-clés en lien avec le changement climatique (échanges sur les pratiques viticoles durables par exemple). En mai 2017, une déclaration commune de coopération dans les domaines de la protection du climat et de la transition énergétique entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Bourgogne-Franche Comté a été signée. Le protocole d’accord prévoit de « rapprocher les stratégies respectives en matière d’économie d’énergie, d’efficacité énergétique et de renforcement des énergies renouvelables ». A cette fin, plusieurs missions se sont déroulées sur chacun des territoires afin d’entamer une première série d’échanges. Ceux-ci ont montré qu’au-delà des différences culturelles, les stratégies politiques de transition énergétique portées par les deux Régions sont très proches.</p> <p>Les différents échanges ayant eu lieu notamment dans le cadre de la semaine franco-allemande de transition énergétique sous l’égide d’Energy cities (missions dans chacune des deux régions suite à l’obtention d’un prix) ont permis de retenir, voire approfondir, les thématiques partagées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies de transition énergétique (stratégies, objectifs, indicateurs, outil de diffusion dont atlas de l’énergie) - L’efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment en vue du futur service public de l’efficacité énergétique, mais également des actions sur les copropriétés - Les solutions de régulation et de stockage des énergies renouvelables, notamment le développement de la solution hydrogène - La mobilisation et participation des citoyens à la transition énergétique <p>La question de la formation professionnelle, en particulier des professionnels du bâtiment est également une préoccupation partagée par les deux Régions.</p>
Contexte réglementaire	<p>L’action internationale de la Région est ancrée dans les problématiques locales, dans les défis à relever pour le territoire. Elle a pour ambition d’enrichir les politiques régionales en favorisant leur ouverture européenne, internationale.</p> <p>La politique internationale de la Région s’inscrit ainsi dans l’agenda 2030 adopté par les Nations Unies le 25 septembre 2015, agenda qui s’articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable – ODD qui constituent une feuille de route commune à tous les pays, riches ou pauvres.</p> <p>La Région conduit une politique d’ouverture et de reconnaissance internationale dans un cadre juridique sécurisé depuis la loi du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République qui fixe le cadre d’intervention des collectivités territoriales en matière de</p>

	<p>coopération décentralisée.</p> <p>La coopération, avec le Land de Rhénanie-Palatinat, en matière de transition énergétique, repose sur la déclaration commune de coopération dans les domaines de la protection du climat et de la transition énergétique entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Bourgogne-Franche Comté qui a été signée en juin 2017. Le protocole d'accord prévoit de « rapprocher les stratégies respectives en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de renforcement des énergies renouvelables »</p>
Objectif	<p>L'objectif est de favoriser les échanges de bonnes pratiques au niveau local, dans le cadre de la « territorialisation de la Feuille de route de la transition énergétique de la Région BFC.</p> <p>Les cibles de cette coopération sont aussi bien les techniciens et élus du Conseil régional, afin d'améliorer l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques, mais surtout les acteurs du territoire en matière de transition énergétique (élus et agents aux niveaux EPCI et communes).</p>
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges organisés par la DERI entre élus, techniciens et acteurs des deux territoires - Financement des projets BFC-RLP en matière de transition énergétique via le règlement d'intervention coopération internationale...
Stade du projet	L'action est en cours de mise en oeuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Reprise des échanges après une année d'arrêt en raison de la pandémie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation à l'automne 2022 d'un premier échange entre le référent déploiement territorial de la TE au sein de la DAT et un membre de l'Energie Agentur afin d'identifier les pistes d'échanges autour de la construction de stratégies locales de transition énergétique associant les populations. - Organisation d'une mission en Rhénanie-Palatinat au cours de l'hiver 2022-2023 autour de la thématique de la construction de stratégies locales de transition énergétique. - Organisation d'échanges entre POTES et parrains rhéno-palatins de la transition énergétique (réseau Klick-Aktiv)
Facteur(s) de réussite	<p>Une implication de la DTE et de la DAT dans la construction de ces échanges, qui ne fait pas de doute, mais qui peut s'avérer compliquée en raison de la charge de travail de ces deux directions.</p> <p>Pareillement un engagement côté rhéno-palatin des interlocuteurs de l'Energie Agentur.</p> <p>Enfin, une implication des acteurs locaux dans la construction et l'organisation de ces échanges</p>
Moyens alloués	<p><i>Moyens humains (Nb ETP/an) : 0,5 ETP</i></p> <p><i>Budget (annuel) : 7 000€</i></p>
Indicateurs de suivi	Nombre de visio- échanges en physique ; nombre de participants aux échanges
Indicateurs de résultat	<p>Reprise des échanges et organisation d'une mission en 2022-2023. Jumelages de territoires de BFC et de Rhénanie-Palatinat dans le cadre des tandems d'Energy Cities.</p> <p>Création d'un réseau commun de POTES et de parrains de la TE.</p>
Lien à d'autres documents cadres	<ul style="list-style-type: none"> - -Projet de mandat 2021-2028 - - Feuille de route de l'international

ACTION 50 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale

Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 Transition énergétique La thématique est considérée comme une orientation transversale dans le plan de mandat.
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Prospective et Démarches Partenariales
Acteurs partenaires	Observatoire Région Energie Climat Air (ORECA)
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	La montée en puissance des politiques climat-air-énergie a vu se multiplier les initiatives et démarches de diagnostics, bilans et observatoires. La mise en cohérence, la mutualisation des données et le porter à connaissance sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces politiques aux échelles régionales et infrarégionales.
Contexte réglementaire	L'article R 4251-5 du CGCT, qui précise que des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, et de lutte contre la pollution de l'air doivent être établis par le SRADDET pour les échéances de 2021, 2026, 2030 et 2050.
Objectif	Cette action vise à accompagner et soutenir l'Observatoire régional climat-air-énergie (ORECA) dans la réalisation des diagnostics et des bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre des territoires, le suivi multithématique énergie (consommation et EnR), climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et qualité de l'air (émissions de polluants et exposition des populations) des planifications effectuées sur les territoires.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au pilotage de l'Observatoire - Participation financière annuelle aux travaux de l'Observatoire (fonctionnement et investissement)
Stade du projet	L'action est en cours de mise en œuvre (en cours de réalisation)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition annuelle des missions de l'Observatoire - Production annuelle d'un état des lieux des énergies d'origine renouvelable (année n-1) - Inventaire des données énergies énergie-climat tous les 2 ans (2022 pour les données 2020, 2024 pour les données 2022) - Travaux de prospective pour la mise en œuvre du scénario REPOS (déclinaison territoriale en 2023) - Suivi annuel des indicateurs du SRADDET
Facteur(s) de réussite	<i>Poursuite du copilotage ORECA, Région, Etat, ADEME</i>
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> <i>Budget (annuel) : 70 000€ en fonctionnement / 70 000€ en investissement</i> <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	Production d'une feuille de route annuelle de l'Observatoire
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route annuelle de l'Observatoire
Lien à d'autres documents cadres	<i>Scénario REPOS et SRADDET</i>

ACTION 51 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 Transition énergétique La thématique est considérée comme une orientation transversale dans le plan de mandat.
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Ressources Humaines
Acteurs partenaires	
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	La transition énergétique et écologique et l'économie circulaire sont des priorités du mandat. La Feuille de route de la transition énergétique est un projet d'ambition régionale et un projet transversal. Afin d'assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions, l'amélioration des connaissances des agents sur les enjeux de la transition énergétique et un véritable enjeu. L'intégration de la transition énergétique dans le plan de formation de la Région a pour objet de proposer un socle commun de connaissance des enjeux de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, et les liens avec les compétences propres à la Région, afin que les agents, et notamment les correspondants nommés dans les directions opérationnelles pour suivre les actions de la Feuille de route, s'approprient le périmètre du sujet pour mener à bien leur mission.
Contexte réglementaire	Les lois MAPTAM et NoTRE ont confié aux Régions le rôle de chef de file sur l'air, le climat et l'énergie (ACE). La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.
Objectif	L'objectif de cette action est de proposer aux agents de la collectivité une montée en compétence et une amélioration des connaissances sur le sujet de la transition énergétique et ses grands enjeux. Cette action contribue à l'appropriation collective du sujet et à l'acculturation aux enjeux de la transition énergétique au sein de la collectivité.
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions de sensibilisation et de formation nécessaires pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique - Intégrer la thématique de la transition énergétique et ses enjeux dans le plan de formation de la Région - Proposer des formations sur les enjeux de la transition énergétique et sur les compétences de la Région et dispositifs existants.
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : intégration de la thématique dans le plan de formation pour la période 2022-2024 - 2022 : organisation de webinaires à destination des élus régionaux - 2022 – 2023 : mise en place des formations - Chaque année : identifier les nouveaux besoins de formation et proposer des actions de formation permettant d'y répondre
Facteur(s) de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents trouvent un intérêt aux sujets proposés en formation - Les formations proposées sont bien calibrées en fonction des besoins de chaque public cible
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> <i>Budget (annuel) :</i> non connu à ce stade <i>Autres :</i>
Indicateurs de suivi	Nombre de formations proposées Nombre d'agents participant aux formations
Indicateurs de résultat	Taux de participation des agents aux formations proposées
Lien à d'autres	- Plan de formation 2022-2024

documents cadres	
ACTION 52 : Communiquer, informer, sensibiliser sur la présente Feuille de route de la transition énergétique	
Lien avec le Plan de mandat	Axe 2 Transition énergétique La thématique est considérée comme une orientation transversale dans le plan de mandat.
Direction pilote	Direction Transition Energétique
Directions partenaires	Délégation de la Modernisation de l'action publique
Acteurs partenaires	Observatoire Région Energie Climat Air (ORECA)
Evolution par rapport à la Stratégie 2017-2021	L'action est reconduite
Lien avec les enjeux de la transition énergétique	L'action contribue à la gouvernance
Constat et enjeux	La Région s'est dotée d'une Stratégie de transition énergétique (STE) pour la période 2018-2021 afin de fixer des objectifs ambitieux dans les politiques publiques régionales. Un réseau de correspondants interne représentant 18 directions a été constitué pour assurer la transversalité de la stratégie. L'évaluation de la stratégie conduite en 2020 préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication dédié pour améliorer la connaissance de la stratégie et de ses enjeux en interne. La révision de la Feuille de route de la transition énergétique pour 2022-2024, est l'occasion de construire ce plan de communication.
Contexte réglementaire	
Objectif	Les objectifs du plan de communication sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - informer de la STE - informer de la méthode de travail et des rôles de chacun: équipe projet, correspondants, temps fort dans l'année - donner aux correspondants des outils de communication pour sensibiliser et informer au sein des directions - susciter l'engagement des directions et leur contribution à la définition et à la mise en œuvre de la Feuille de route de la transition énergétique
Traduction opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de communication et de sa déclinaison en feuilles de route annuelles - Construction d'outils de communication à destination des correspondants transition énergétique - Mobilisation des outils de communication interne
Stade du projet	L'action est en phase de préparation (en cours de cadrage, de définition)
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan de communication de la stratégie : juin 2022 - Communication dédiée sur la stratégie adoptée - Création d'un kit du correspondant Transition énergétique (automne 2022) - Elaborer un plan d'actions annuel à partir de 2023
Facteur(s) de réussite	Mobilisation de l'équipe projet et des outils de communication interne
Moyens alloués	<i>Moyens humains (Nb ETP/an) :</i> <i>Budget (annuel) :</i>
Indicateurs de suivi	Elaboration d'un plan de communication Elaboration d'une feuille de route annuelle
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre du plan de communication Mise en œuvre des feuilles de route annuelles
Lien à d'autres documents cadres	

